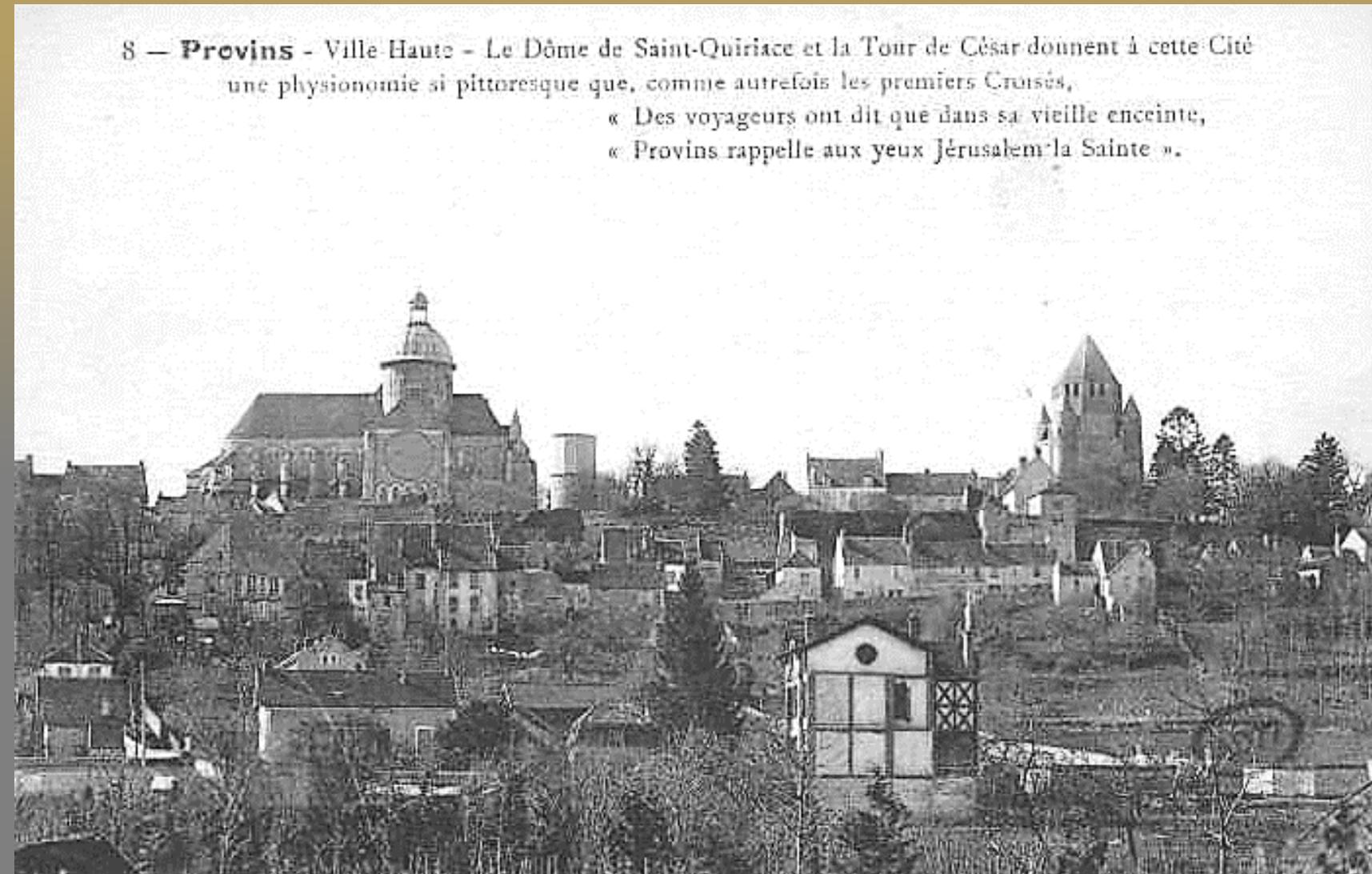


**QUALIFICATION DU PATRIMOINE  
ARCHITECTURAL, URBAIN, PAYSAGER ET ARCHEOLOGIQUE**



8 — **Provins** - Ville Haute - Le Dôme de Saint-Quiriace et la Tour de César donnent à cette Cité une physionomie si pittoresque que, comme autrefois les premiers Croisés,  
« Des voyageurs ont dit que dans sa vieille enceinte,  
« Provins rappelle aux yeux Jérusalem la Sainte ».



## II.1 PATRIMOINE PAYSAGER



*En 2012, 65% du territoire était occupé par des espaces agricoles, forestiers ou naturels concentrés sur les plateaux et les coteaux de la Vallée de la Voulzie.*

*Le fond de la vallée et l'éperon rocheux accueillent les espaces construits artificialisés (27%) et les espaces ouverts artificialisés (8%) (espaces verts urbains, terrains de sport et loisirs, cimetières...)*

*L'ensemble du territoire communal représente 1 471,53 ha*

*Source MOS 2012 - IAURIF .*

## II.1A Les grandes entités du paysage



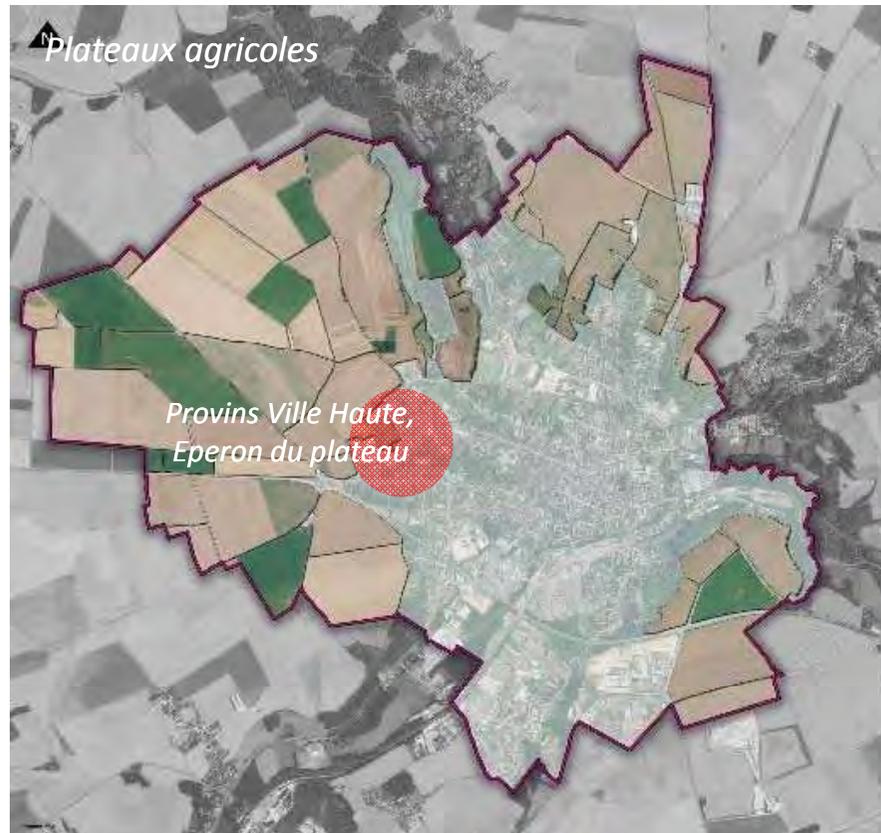
### Provins dans le grand paysage

Provins est associée dans l'Atlas des Paysages de Seine et Marne à deux grandes entités paysagères:

❑ **La Brie de Provins**, vaste plateau cultivé, qui s'étend des limites de la Seine-et-Marne vers la Marne et l'Aube. Elle est constituée de sous entités « paysagères » telles que les plateaux de « Sourdon », « Léchelle », « plateau central », et « Jouy-le-Châtel ».

❑ **La Vallée de la Voulzie**. La Voulzie et ses principaux affluents entaillent le Plateau de la Brie de Provins, en dessinant « une belle arborescence ». Ses paysages sont structurés par les lignes de crêtes des coteaux et les cours d'eau.

### II.1Aa - La Brie de Provins - Plateaux agricoles



Les plateaux sont consacrés à l'activité agricole. Ces espaces représentent 56% du territoire (MOS 2012 – IAURIF).

Dans ce paysage dégagé, zone tampon du territoire communal (zone du Patrimoine Mondial de l'Humanité), et sur ces plateaux, la silhouette de la Ville Haute, est très présente et constitue un repère emblématique: la tour de César et la Collégiale Saint-Quiriace dominent le site et sont visibles de toute part. Ils offrent des points de vue tout à fait exceptionnels notamment en venant de l'ouest par les RD 231 et RD619.

**La morphologie et la structure globale de la Ville Haute a préservé un caractère rural qui est en parfaite harmonie avec son environnement direct à vocation agricole.**



Cartes, montage extraits de l'Atlas des Paysages de Seine-et-Marne – La Brie de Provins



#### Le plateau central

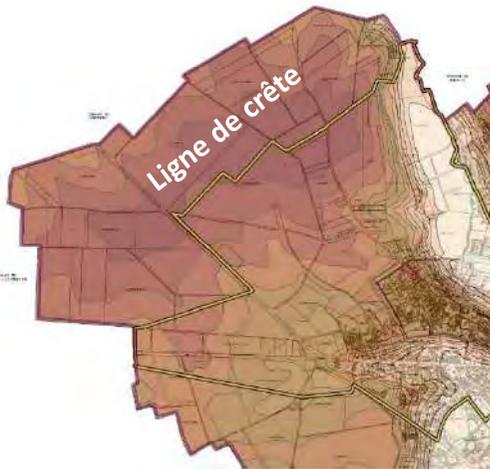
Il développe autour de la Ville Haute de Provins trois vastes lobes séparés par la vallée de la Voulzie et ses affluents. Un vif éperon marque une des limites orientales du plateau et domine la vallée de la Voulzie: il forme un site d'oppidum particulièrement adapté à l'implantation humaine. Les modulations du relief, mesurées, définissent des séquences de paysages encadrées par des lignes de crêtes et animées par les cultures et la présence de petites villes, hameaux ou fermes.

#### Le plateau de Sourdon

A l'est de la vallée de la Voulzie, s'étend le plateau de Sourdon, caractérisé par des extensions urbaines plus récentes, diffuses et lâches qui peuvent menacer la qualité des lignes de crêtes et rebords du plateau. Les extensions éventuelles de Provins doivent préserver la qualité paysagère du plateau.



Les plateaux agricoles sont bordés de coteaux boisés qui séparent la ville des terres agricoles. Les espaces boisés sont donc en limite d'urbanisation.



*Vue depuis l'Allée des Remparts*



*Vue depuis les remparts, Porte de Jouy*



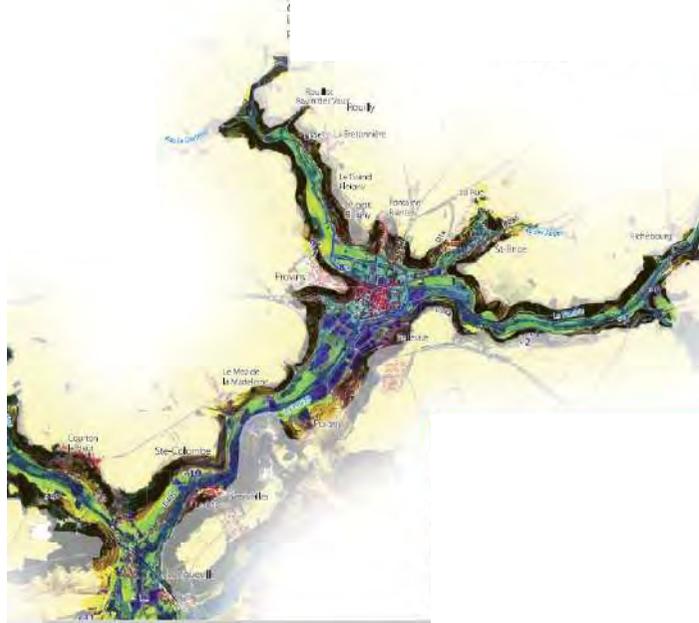
*Vue depuis les remparts, Porte de Jouy*



*Vue prise du chemin de Villecresnes*

## II.1Ab - La Vallée de la Voulzie – le site urbanisé

### Les espaces urbanisés du fond de la vallée de la Voulzie : Provins « Ville Basse »



Carte extraite de l'Atlas des Paysages de Seine-et-Marne – La Vallée de la Voulzie

#### La vallée de la Voulzie

La Voulzie et ses principaux affluents entaillent le Plateau de la Brie de Provins, en dessinant « une belle arborescence ».

Ses paysages sont structurés par les lignes de crêtes des coteaux et les cours d'eau.

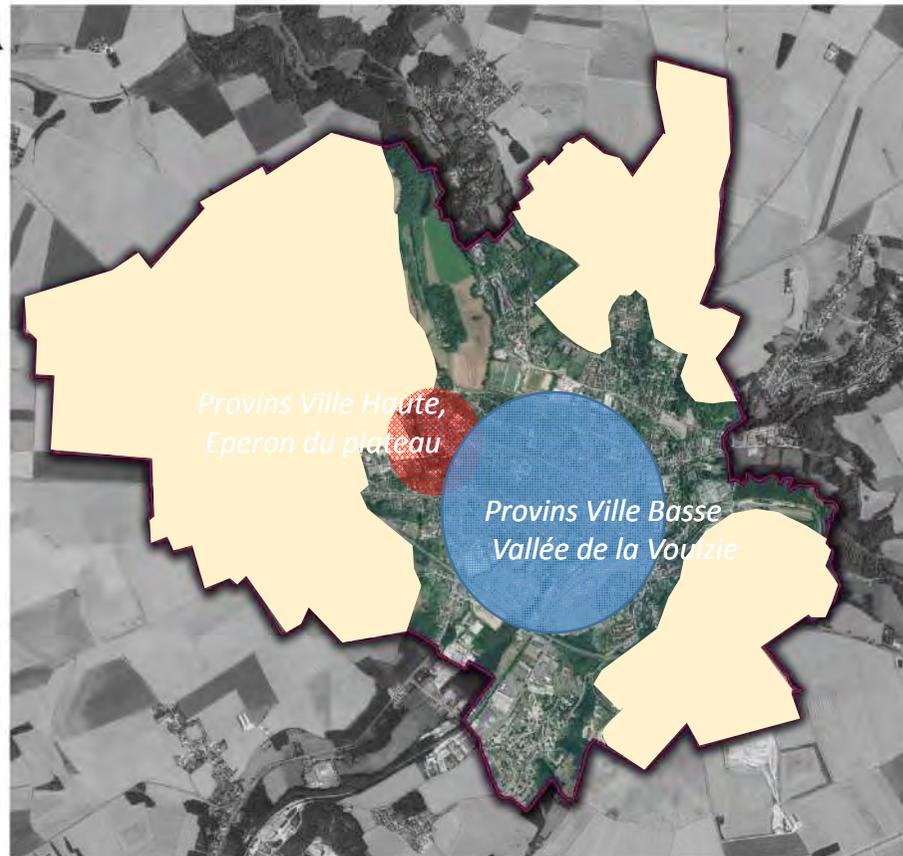
A Provins, le fond de la vallée est en grande partie saturé par l'urbanisation qui s'y est déployée et sur ses coteaux. Le fil de l'eau, noyé par l'urbanisation, est difficilement perceptible.

Les vallons du Durteint et de la Voulzie, en amont de Provins, avec leurs coteaux et fonds de vallées moins urbanisés conservent leur harmonie. Mais la structure de la vallée reste lisible grâce à la puissance du relief et à la sauvegarde des boisements de la plupart des coteaux.

La Ville Basse est incluse dans l'entité de la vallée. Elle occupe la confluence du val du Durteint, du vallon de Fontaine Riante et le ru de Saint Brice avec la Voulzie.

Provins est le pivot de la vallée.

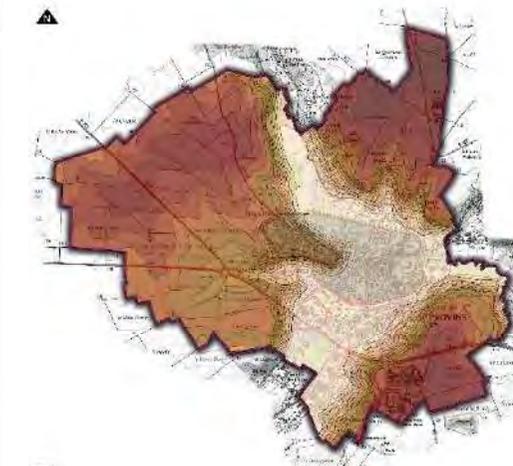
Dans le quartier nord de la Ville Basse, le ruisseau du Durteint canalisé est, avec le cours de la Voulzie qui cercle la vieille ville, l'un des motifs paysagers qui lui donnent son caractère.



Si le fond de la vallée de la Voulzie au droit de l'urbanisation de Provins a perdu son caractère naturel, son occupation à long temps définit un paysage urbain de qualité marqué par une densité bâtie, une cohérence et harmonie globale des volumes, matériaux, couleurs et en grande partie circonscrite à l'enceinte. Le XIX e siècle a su s'intégrer dans ce tissu patrimonial médiévale et prendre sa place.

Les constructions du XXe siècle, rendues nécessaires par le dynamisme démographique, économique (activités et commerces), et les besoins en équipements public sont venues perturber l'image du site et parfois dévaloriser le paysage urbain multiséculaire, dans le fond de vallée comme sur les coteaux.

Par ailleurs l'urbanisation des entrées de ville, qu'il s'agisse d'implantation d'activités économiques ou de constructions d'habitat, a été réalisée sans une préoccupation paysagère, urbaine et environnementale suffisante.



## Les principaux paysages urbains

### 4 grands paysages urbains

- ❑ Le paysage du centre historique, Ville Haute et Ville Basse, contenu à l'intérieur des Remparts ou de leur trace,
- ❑ Le paysage de faubourgs en périphérie du centre historique et se développant sur les coteaux, avec de belles séquences paysagères et urbaines mais parfois par des constructions des années 1960-1970 ou un urbanisme pavillonnaire mal adapté.
  - o au nord , les Coudoux et le petit Fleigny, la fontaine riante*
  - o au sud ouest les Cocrilles, les 4 Jean*
  - o à l'est Bellevue*
  - o au sud est Champbenoist*
- ❑ Le paysage de la vallée industrielle et commerciale de part et d'autre de la voie ferrée, tout particulièrement développée au sud,
- ❑ Les paysages urbains des années 60-70 situés principalement au sud de la commune, sur le quartier de Champbenoist avec l'hôpital et le Lycée des Pannevelles (sur le plateau).

### Les grandes masses boisées

Situées sur les coteaux et tout particulièrement sur leurs crêtes, les grandes masses boisées constituent un « fond de décor » aux urbanisations des coteaux, et favorisent l'intégration des différentes constructions et urbanisations.

La topographie favorise la multiplication des points de vue sur l'ensemble des éléments du cadre urbain et paysager : Certaines échelles des constructions ou l'absence ou insuffisance de traitement paysager, ont ainsi des visibilité particulières, qui viennent menacer la qualité global du cadre paysager et urbain du territoire.

Paysage de faubourg - ***Vue depuis le Boulevard d'Aligre***



Plus à l'Ouest, les Cordelières et l'habitat collectif

Paysage de faubourg - ***Vue depuis les remparts Porte de Jouy.***



Des typologies d'habitat difficiles à intégrer au paysage : la barre de logements des Coudoux.



Derrière le gymnase, zone pavillonnaire



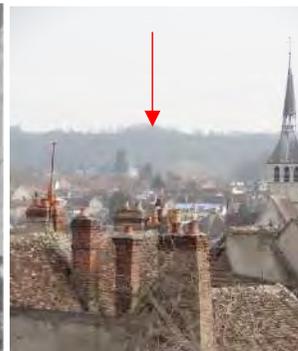
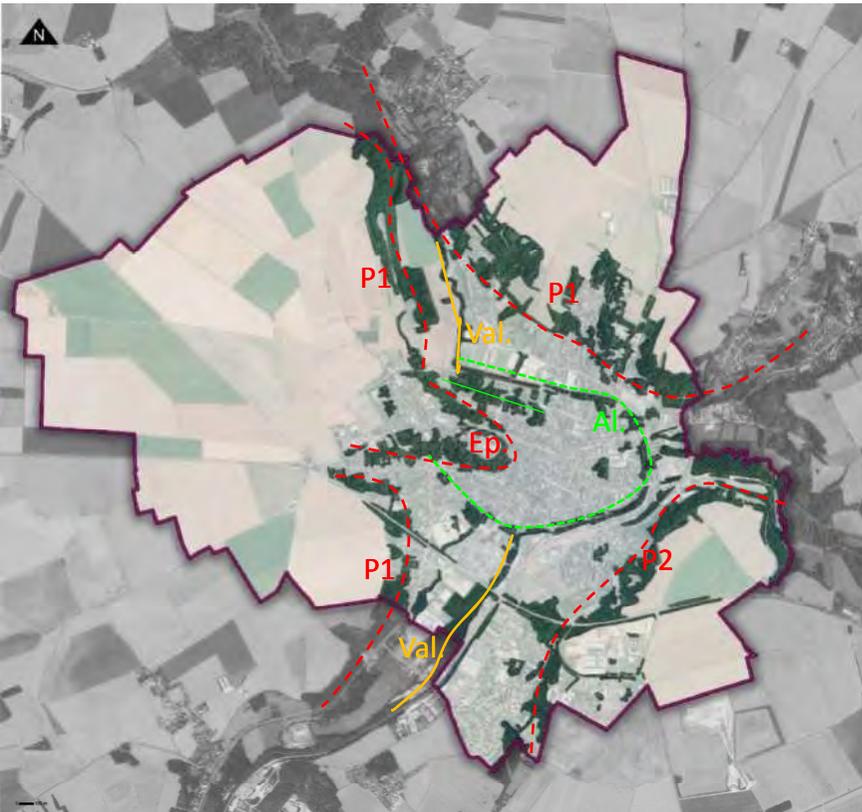
II.1Ac - La Vallée de la Voulzie - Massifs boisés et bandes boisées du territoire communal



Vue sur la Ville depuis la Vallée du Durteint



Vue sur la Vallée du Durteint depuis les abords de la Porte de Jouy



Vue depuis la rue du Collège



Vue depuis la rue Saint Thibault

Les massifs boisés occupent les coteaux de la vallée de la Voulzie et du Durteint, et marquent notamment ses crêtes. Ils cernent ainsi les coteaux de l'éperon sur lequel est implanté la Ville Haute. Ces massifs ou bandes boisées qualifient de nombreuses séquences urbaines en constituant un écran de verdure valorisant.

Ces espaces boisés (hors espaces verts urbains tels que les alignements des boulevards) représentent seulement 7% de l'occupation des sols de Provins (MOS 2012 – IAURIF). Une soixantaine d'hectares de la surface boisée de Provins sont classées. Tout le long de la fausse rivière se trouve des plantations d'alignements qui sont également en EBC au PLU. Les espaces boisés classés sont soumis au régime de protection défini par l'article L 130-1 et suivants du code de l'urbanisme. Le versement en EBC au PLU a pour objet de protéger le paysage visible des monuments historiques

Outre leur fonction qualitative dans le paysage, ils permettent de limiter l'érosion de ces coteaux et ont un rôle sur l'infiltration et sur la retenue d'eau lors de fortes pluies. Ces boisements agissent comme une barrière protectrice contre le risque d'inondation par ruissellement de la vallée de Provins.

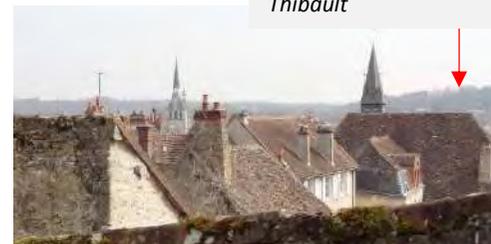


Le couvent des Cordelières, situé à flanc de coteau

Depuis la Ville Haute, les points de vue sur la vallée au nord et le plateau agricole à l'ouest présentent de grandes qualités de paysages. Le couvent des Cordelières, situé à flanc de coteau et maintenu dans un site naturel, en est l'un des éléments remarquable (vue ci-contre) (depuis ce dernier, le panorama sur la ville est exceptionnel – vue ci-dessous)).



Au pied des remparts de la Vallée, au loin le coteau boisé



Panorama sur les toits de la ville valorisé par la crête boisée lointaine



Panorama sur la ville – la presque ile haute du plateau - vue du plateau au dessus du couvent.



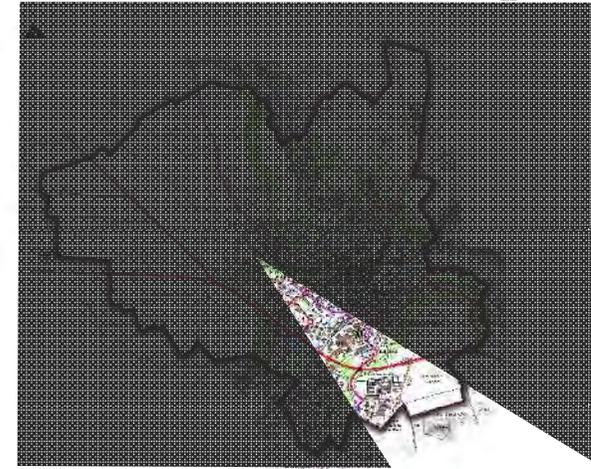
Hôpital Léon Binet

Tour-aux-pourceaux

### Des massifs boisés parfois insuffisants

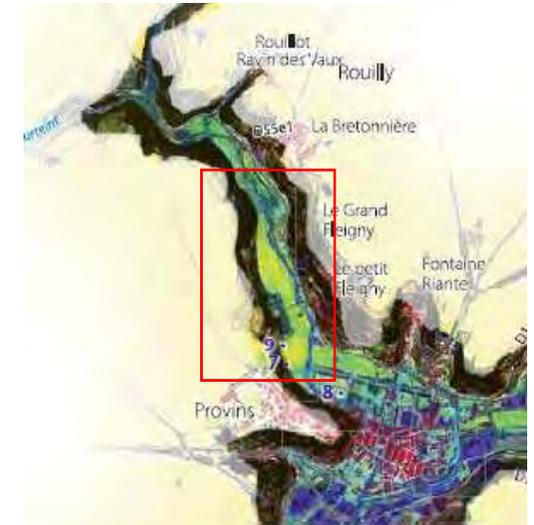
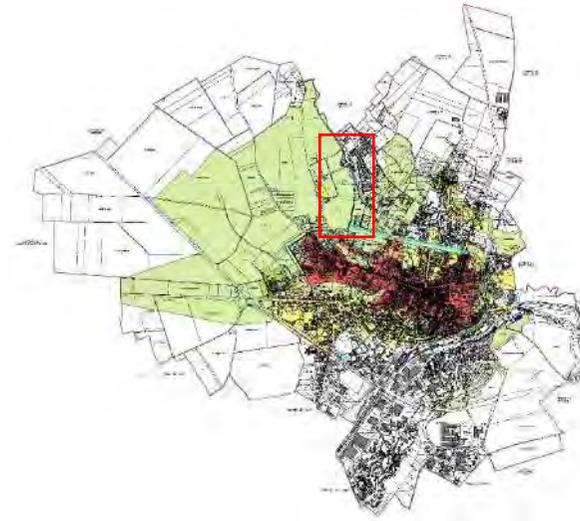
Vue sur la Tour-aux-Pourceaux depuis la Porte Saint Jean, principal accès à la Cité Médiévale. Au loin, à l'horizon Sud Est, les silhouettes très présentes de l'hôpital Léon Binet, route de Chalautre, et du Lycée polyvalent les Pannevelles sur le plateau Briard, qui viennent altérer cette « séquence patrimoniale » et historique.

Ici la topographie et l'insuffisance des massifs boisés ne permettent pas d'assurer l'intégration de l'urbanisation du plateau dans le grand paysage.



Hôpital Léon Binet

## II.1Ad - La Vallée du Durteint - Au nord ouest de la commune, une séquence paysagère naturelle préservée



A Provins, le fond de la vallée est en grande partie saturé par l'urbanisation qui s'y est déployée et sur ses coteaux. Le fil de l'eau, noyé par l'urbanisation, est difficilement perceptible. Le vallon du Durteint, en amont de Provins, avec ses coteaux et son fonds de vallée moins urbanisés conserve son harmonie.

Ecrin naturel du site : vallée du Durteint

Une séquence paysagère « naturelle » de la Vallée sur le territoire communal, en contraste avec les séquences urbaines de Provins



## II.1 B Vues lointaines

### II.1Ba – Vues lointaines vers Provins

Les modulations du relief, mesurées, définissent des séquences de paysages encadrées par des lignes de crêtes et animées par les cultures et la présence de petites villes, hameaux ou fermes.

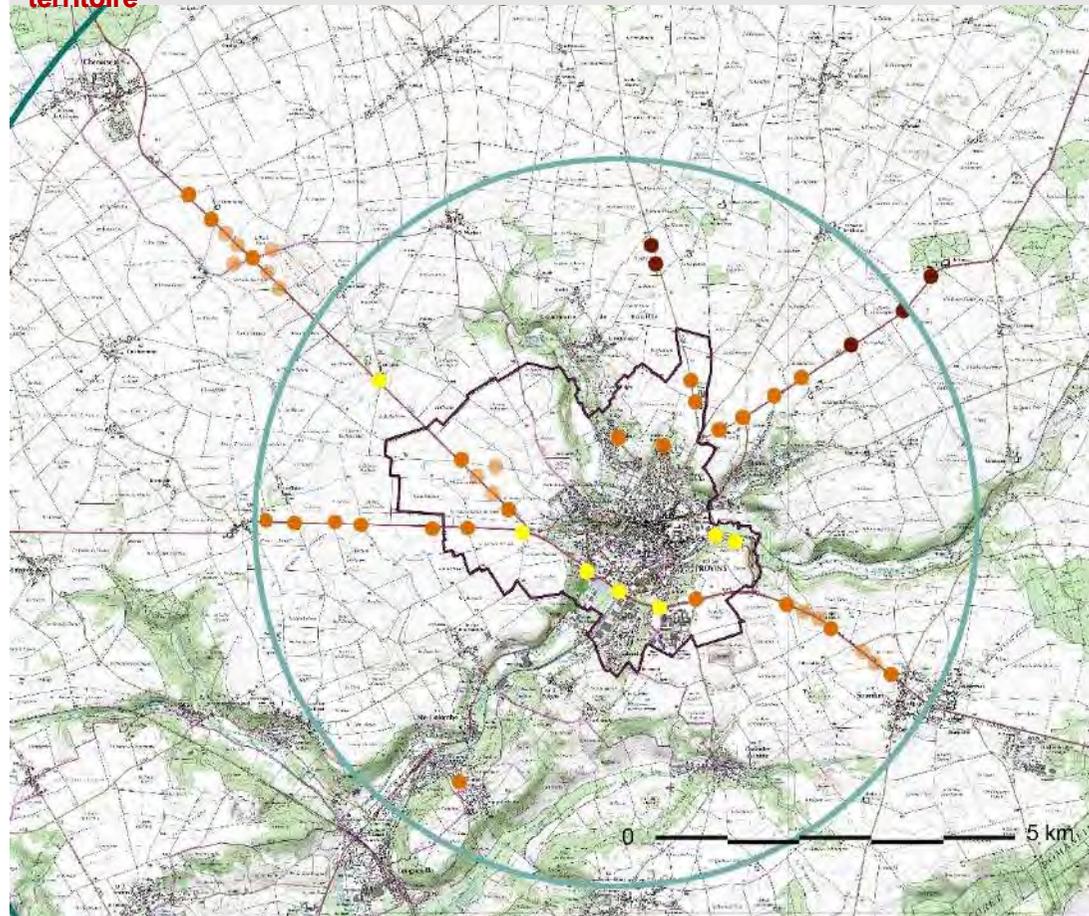
Dans ces ondulations que traversent les grands axes du territoire, percent au loin, parfois, par delà les crêtes, le sommet lointain du dôme de Saint Quiriace. Puis, les sommets des constructions se détachent plus distinctement.

Les vues se perdent et se retrouvent au rythme des ondulations du plateau.

La présence de ces vues lointaines depuis les grands axes, constitue un atout pour le territoire : elles constituent des repères et participent à l'identité du paysage provinois.

Ces vues participent à la qualification les différentes entrées du territoire et renforcent son attractivité touristique.

### Schéma des points de perception vues lointaines - Les perspectives sur Saint Quiriace et la Tour César depuis les principaux axes du territoire



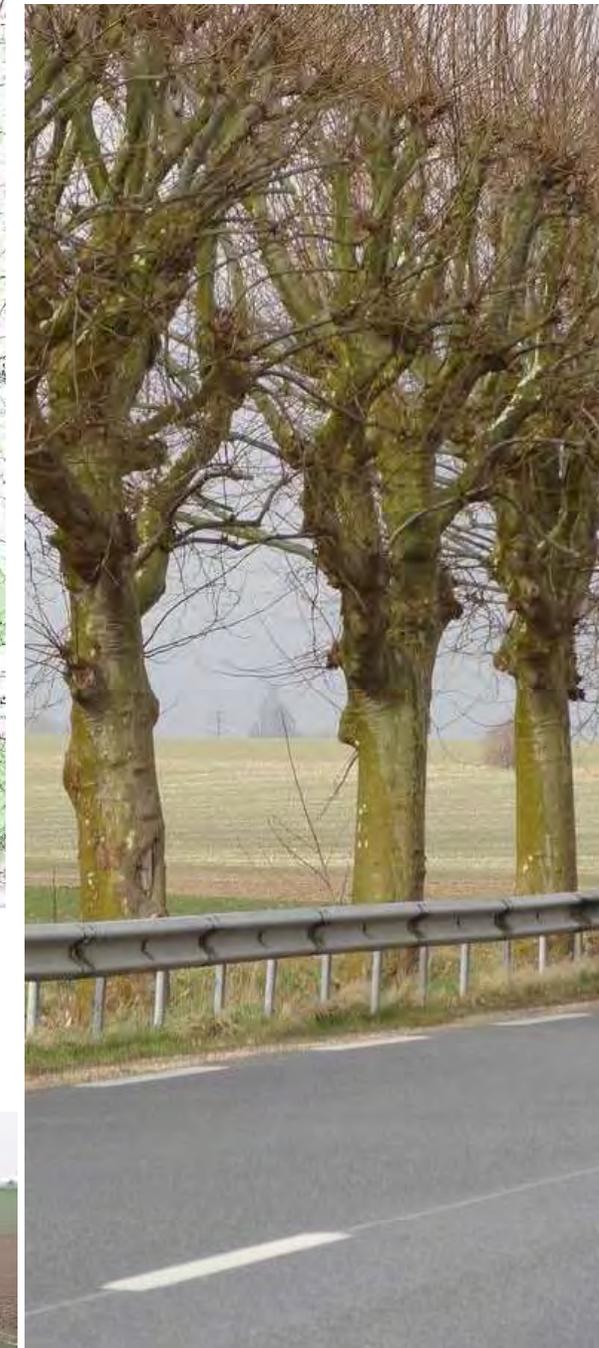
Moyenne de la hauteur sol Ville Haute: 130 m NGF

Niveau NGF moyen des points de vue lointains sur Saint Quiriace et/ou la Tour César

● Inférieur à 130 m NGF ● Entre 130 m et 157 m NGF ● Entre 157 m et 174 m NGF

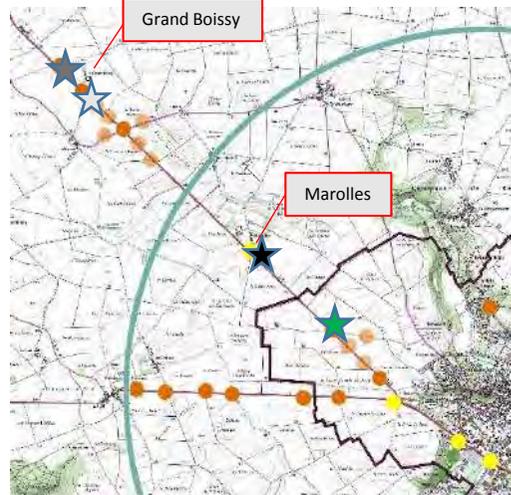
**A l'approche, « la Ville Haute semble figée dans ses limites du moyen-Age, presque île fortifiée avançant sur la plaine céréalière »**

**« Provins, enfin, mériterait une scénographie plus importante de son approche par le plateau, à l'aide notamment de plantations d'alignement le long des routes et de points de vue dégagés. »** source Atlas des Paysages





## L'axe Nord Ouest : la D 231 - la silhouette emblématique de Saint Quiriace et de la Tour César visible à plus de 7 km



Vue de la D231, avant le Grand Boissy ( distance à vol d'oiseau : 7 250 mètres environ)



Vue de la D231, après le Grand Boissy ( distance à vol d'oiseau : 7 100 mètres environ)



Vue de la D231, axe Nord Ouest d'accès au territoire ( dans la continuité de l'A5 (à 35 km) et de l'A4 'à 60 km), particulièrement emprunté par les visiteurs venant de la région parisienne.

Après la commune de Chénoise, aux abords du Grand Boissy, surgit pour la première fois sur le parcours depuis le Nord-Ouest, les silhouettes lointaines de Saint Quiriace et de la Tour César ( soit à distance environ 7 km à vol d'oiseau) .



Vue de la D231, après Marolles ( distance à vol d'oiseau : 3 800 mètres environ)

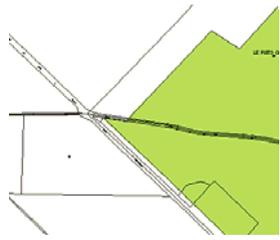




En raison des ondulations de la topographie, et de la présence d'une petite séquence boisée au nord de Marolles, la vue est perdue sur deux séquences (entre Chenoise et Provins).

A un peu plus de 2 km de Saint Quiriace, la vue se retrouve soudainement après la ligne de crête, panoramique. Le regard porte à plus de 4 km, de plateau à plateaux, par delà la vallée de la Vouizie et du Durteint et leurs coteaux boisés. (remarque ce point marque le début de la ZPPAUP (secteur A « écrin naturel du site »)).

Au Nord Ouest de la route, derrière les pièces agricoles, les silhouettes plus complètes de Saint Quiriace et de la Tour César, cernées par la ligne de fortifications, viennent qualifier cette vue emblématique qui marque l'entrée de Ville de Provins.



★ Vue de la D231, intersection chemin rural N°12 de Cucharmoy (distance à vol d'oiseau : 2 200 mètres environ de Saint Quiriace – au loin la silhouette de l'hôpital Léon Binet situé à 4 km environ à vol d'oiseau)



★ Zoom de la vue précédente : après les lignes des terres agricoles, le mur du cimetière militaire marque un premier plan animé par les têtes des arbustes en place et le grand cèdre. Le second plan est marqué par la ligne des remparts de la Cité (qui sera occultée par les alignements lorsqu'ils auront atteint leur maturité). Saint Quiriace et la Tour César se détachent des lignes d'arbres situées derrière les remparts. Des plans successifs se distinguent au loin, marqués notamment par des boisements des coteaux du plateau de l'autre côté de la Vallée.



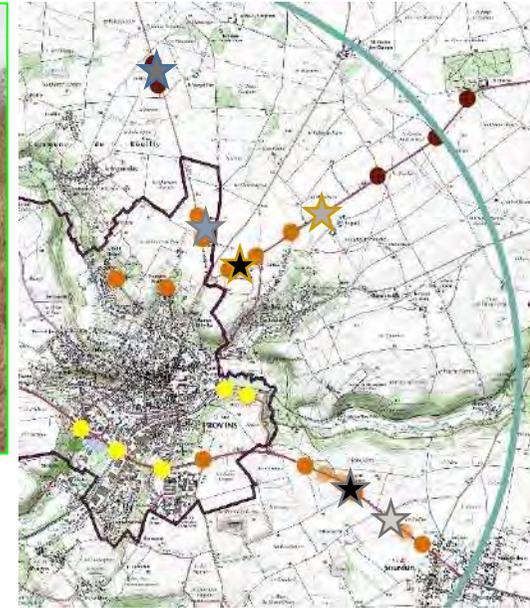
**L'axe Est : la RD 619 - la silhouette emblématique de Saint Quiriace et de la Tour César visibles après Sourdon**



*Vue de la D 619, aux abords de Sourdon, vue depuis la route, derrière l'alignement (distance à vol d'oiseau : 4 500 mètres environ de Saint Quiriace)*



*Vue de la RD 619, au droit de la Chapelle Saint Hubert,*



**L'axe Nord : depuis la D 204**

**L'axe Nord Est : depuis la D 403 - la silhouette emblématique de Saint Quiriace et de la Tour César visibles à 6 km**



### Autres vues lointaines et identité du territoire

Au delà de la perception des monuments emblématiques de Provins, depuis les grands axes structurants du territoire, ceux –ci constituent des repères dans le paysage depuis d'autres points de vues , lorsque la topographie favorise ainsi des vues lointaines, tels que :

- les chemins ruraux des plateaux,
- les routes de certains villages ,
- depuis des propriétés privées,

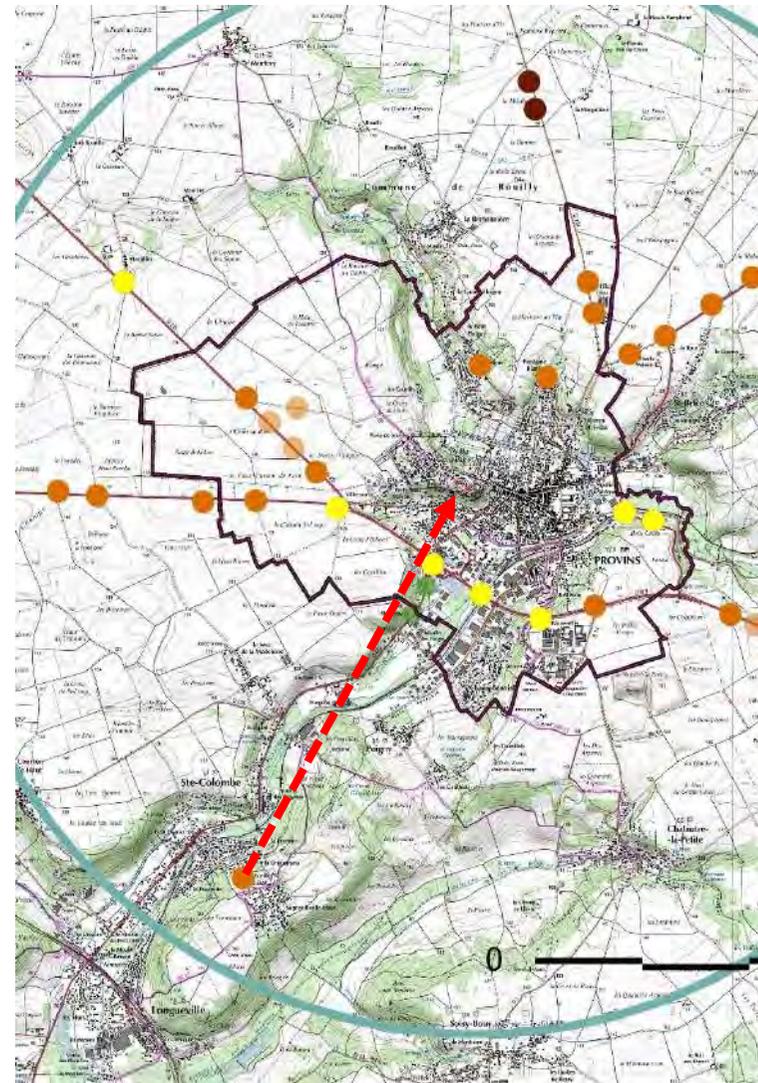
Ainsi, à titre d'exemple, dans les coteaux qui surplombent Sainte Colombe ( au Sud Ouest de Provins ) , à Septveilles le Bas, et particulièrement rue Victor Hugo, le relief de la Vallée favorise des vues vers le Nord.

**Outre la fonction de repère géographique, ce lien visuel participe à un sentiment d'appartenance à un territoire plus vaste à une identité commune.**

*La préservation de la qualité des abords des routes et des vues : un enjeu majeur*

**La préservation de la qualité des vues lointaines vers des monuments emblématiques majeur du patrimoine et du paysage, la qualité des abords de ces axes, dans le territoire communal de Provins, mais aussi des communes voisines participent à l'attractivité du territoire et constitue un enjeu majeur.**

La mise en œuvre d'éventuelles constructions agricoles, autorisées par le PLU en zone A de Provins ( et en contradiction majeure avec la zone tampon – Voir enjeux ), mais aussi sur les territoires des communes limitrophes aux abords des grands axes d'accès rayonnant vers Provins, constitueraient ainsi une altération majeure du paysage , une atteinte au « patrimoine paysager ».



*La silhouette lointaine de Saint Quiriace et de la Tour César constituent des repères dans le paysage, y compris dans les communes voisines comme de Septveilles Le Bas ( à 4 400 m à vol d'oiseau).*

*Vue de la rue Victor Hugo*



## II.1Bb – Vues lointaines depuis Provins et la Tour César

### Détermination d'un périmètre de préservation des vues afin de limiter l'impact des projets éoliens

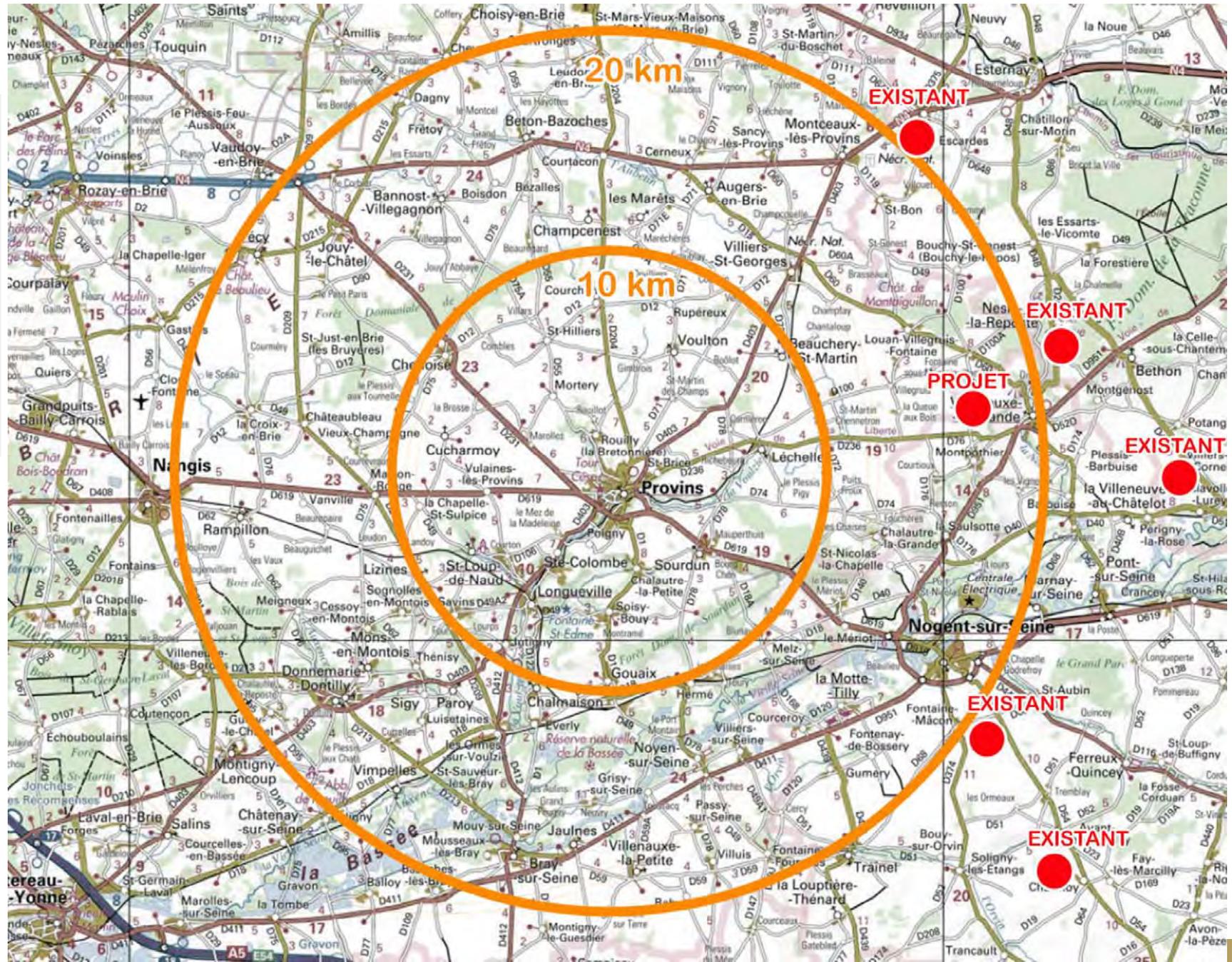
Le but de cette étude est de déterminer, un périmètre cohérent par rapport aux faisceaux visuels, à la topographie, aux entités marquantes du paysage.

## ETAT DES LIEUX

La carte ci-contre localise les champs d'éoliennes existants à proximité et les projets d'éoliennes à l'étude. Dont nous avons pu avoir connaissance.

La plupart des projets sont en dehors du périmètre circulaire de 20 Km de rayon. Un seul est prévu dans 17km.

*Le SRE avait déterminé un périmètre de 10km s'arrêtant à ouest sur Maison Rouge, à l'Est à proximité de Léchelle, au Nord sur Champcesnet et au sud sur Gouaix.*



# PERCEPTION VISUELLE

Le paysage est composé de nombreux objets , créant une composition plus ou moins harmonieuse.

Le paysage dit « naturel » a son équilibre propre, mais le paysage de notre époque est brouillé par une complexité d'ouvrages faisant perdre cette harmonie.

Pour cette étude, nous prenons une hauteur référent de 185 m

Petit rappel des capacités visuelles de notre œil.

Notre champ visuel diminue forcément avec la distance, qui peut rendre insignifiants certains objets du paysage en fonction de son environnement.



Schéma de rapport d'échelle – source Troisième Paysage



Perception d'une éolienne à partir d'une vallée et de ses coteaux. – source SRE ile de France

# PERCEPTION VISUELLE

  
**Ligne Très Haute Tension (THT)**

  
**Ligne Haute Tension (HT)**

  
**Ligne Basse Tension**

Les lignes électriques marquent fortement le paysage et peuvent être un élément de comparaison sur la possibilité de nuisance visuelle des champs éoliens.



0 1 3 6 km

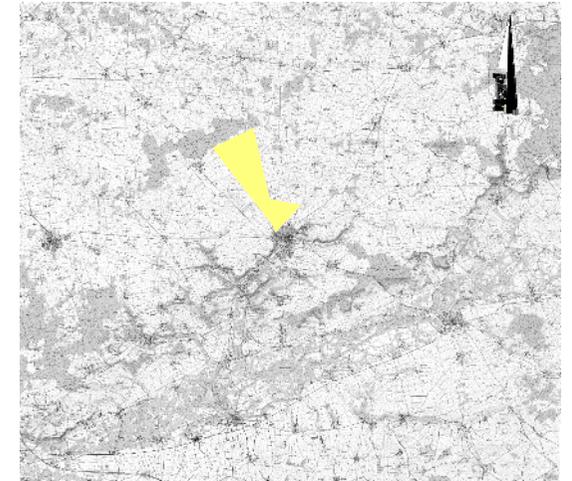
Représentation des ligne THT-HT-BT

# ANALYSE DE LA PERCEPTION VISUELLE DU PAYSAGE

Ce qui nous importe est la perception du paysage depuis les points hauts. Dans le cadre de l'AVAP, 2 points de vue ont été repérés : les Remparts et la Tour César.

DEPUIS LA PORTE DE JOUY.

*Ce point de vue nous offre une ouverture sur le paysage à 10 km*



*Vers Villegagnon*



*Vers la Bretonnière*

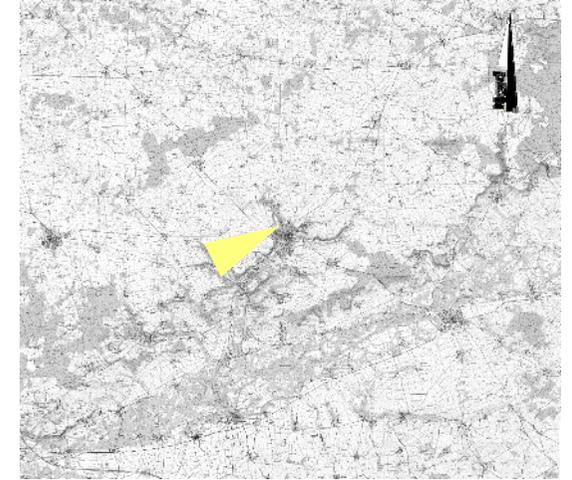


# ANALYSE DE LA PERCEPTION VISUELLE DU PAYSAGE

DEPUIS LA PORTE DE JOUY.

*Sur ce point de vue, nous avons une perception à 1,5 / 5 km dûe aux effets de collines*

À cette altimétrie le périmètre des 10 km suffit largement à protéger les vues depuis les Remparts



Vers St-Loup-de-Naud



Vers Marolles

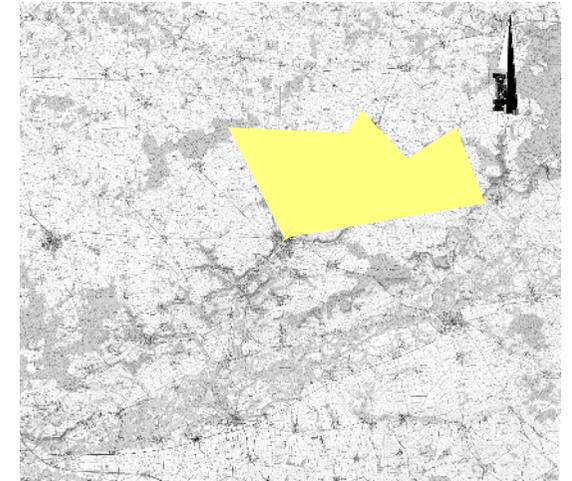


# ANALYSE DE LA PERCEPTION VISUELLE DU PAYSAGE

DEPUIS LA TOUR CÉSAR.

*Sur ce point de vue nous avons une perception de 5 à 16 km. Ces vues nous offrent le paysage nord-est de Provins.*

Lors de cette visite de la tour, nous avons observé depuis le point le plus haut de la tour.



Vers Villenaux-la-Grande À 16 km

Quartier de l'Ermitage



Forêt domaniale de Jouy à 10 km

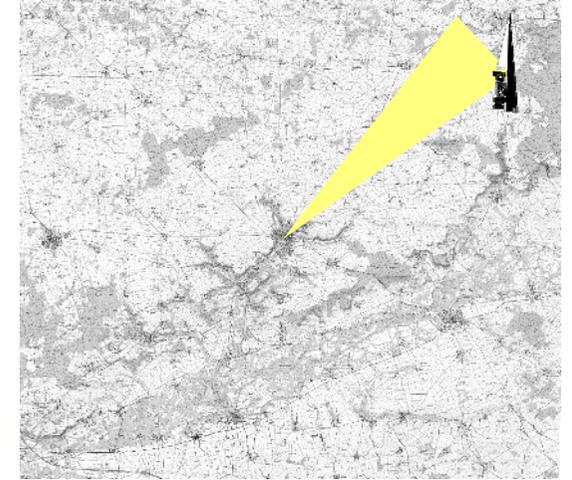
Ligne haute tension 5,6 km

Les Courtils

# ANALYSE DE LA PERCEPTION VISUELLE DU PAYSAGE

Cette portion de vue nord-est nous a permis de repérer avec difficulté un champ éolien vers Montceaux -lès-Provins à 21 km  
Cette perception est un point de départ sur la prescription d'un périmètre au-delà des 10 km.

Ces éoliennes sont 5 km derrière le bois de Champfleury. Cette distance peut être considérée comme une marge de sécurité afin de limiter l'impact des éoliennes.



Zoom vers Montceaux-lès-Provins

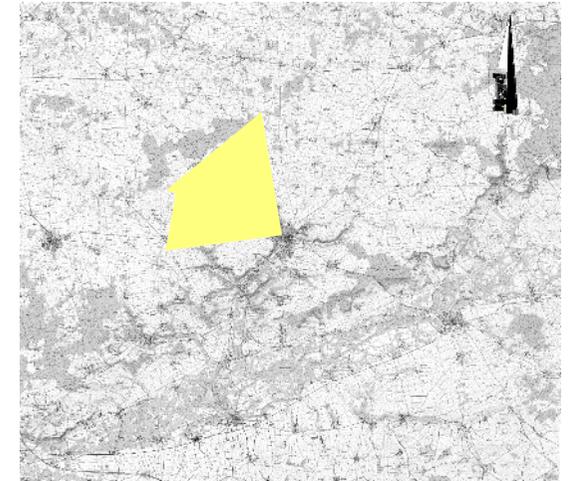


# ANALYSE DE LA PERCEPTION VISUELLE DU PAYSAGE

DEPUIS LA TOUR CÉSAR.

*Sur ce point de vue nous avons une perception à 10 km*

Ces photos nous offrent une vue sur le quart nord-ouest vers Courchamp (au nord) en passant par Chenoise pour finir vers Nangis (l'Ouest). Cette vue se confronte directement à la forêt domaniale de Jouy bloquant ainsi la vue.



Vers Courchamp



Vers Maison Rouge et Nangis



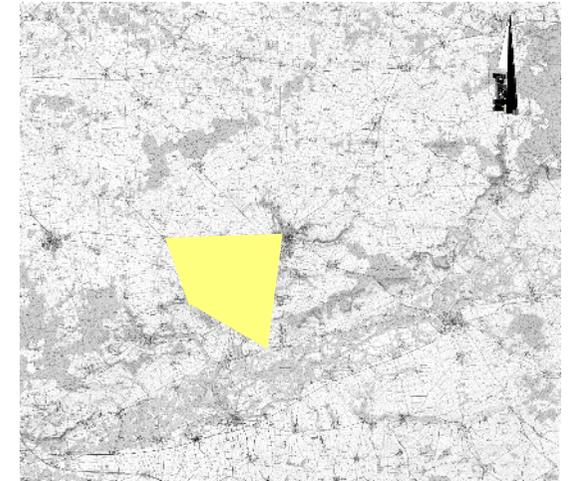
Vers Chenoise

# ANALYSE DE LA PERCEPTION VISUELLE DU PAYSAGE

DEPUIS LA TOUR CÉSAR.

*Sur ce point de vue nous avons une perception à 10 km*

Ces photos nous offrent une vue sur le quart sud-ouest vers Nangis (à l'ouest) en passant par Saint-Loup-de-Naud pour finir vers Everly. Cette vue se confronte directement à la forêt de Saint-Loup-de-Naud bloquant ainsi la vue.



*Vue lointaine entre Sainte-Colombe et Longueville.*

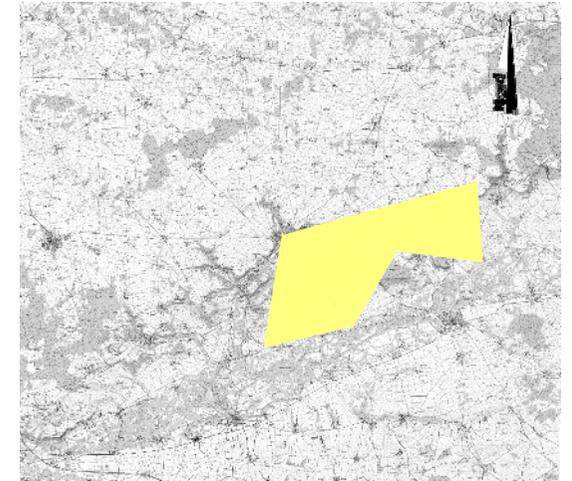


# ANALYSE DE LA PERCEPTION VISUELLE DU PAYSAGE

DEPUIS LA TOUR CÉSAR.

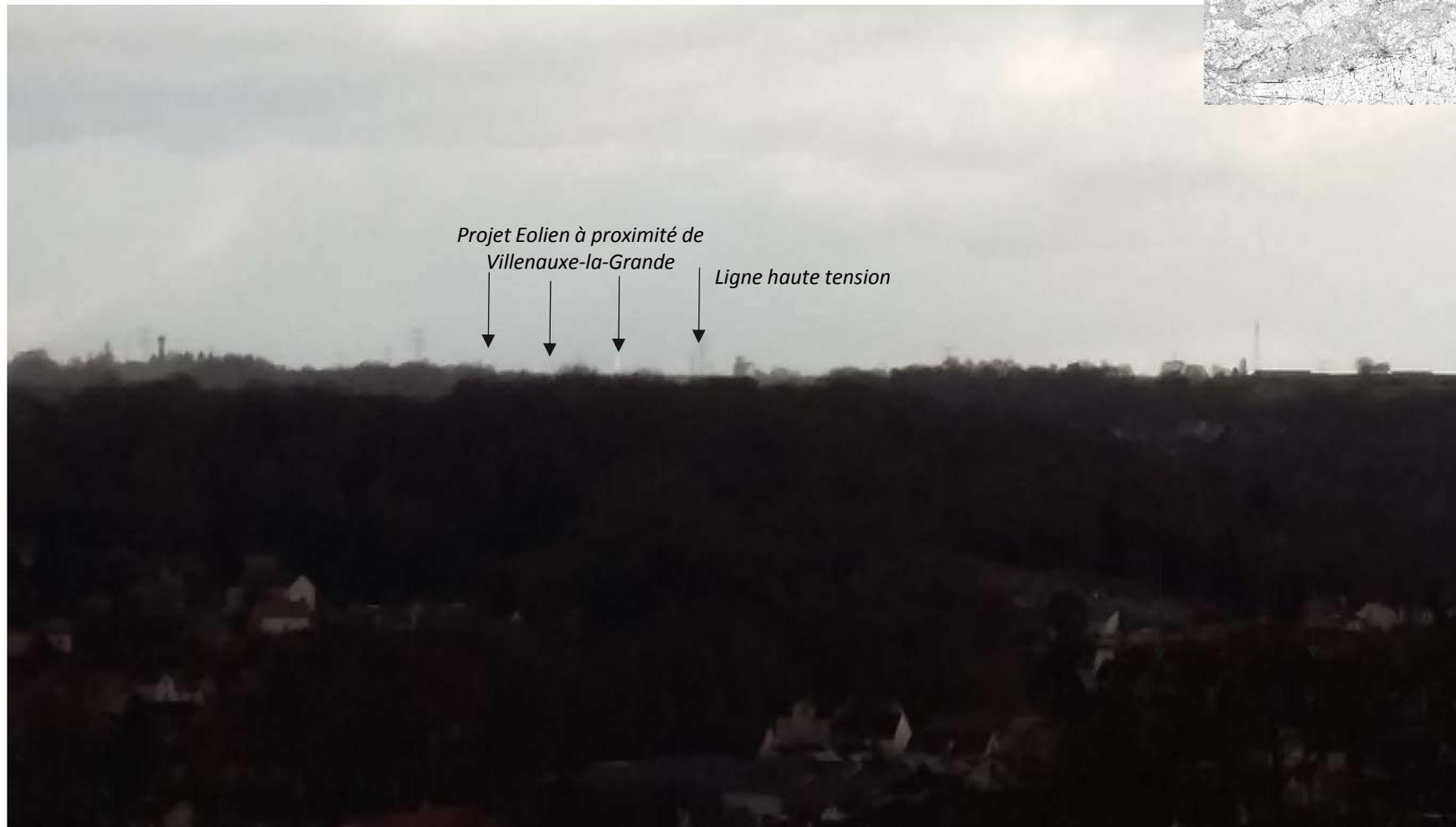
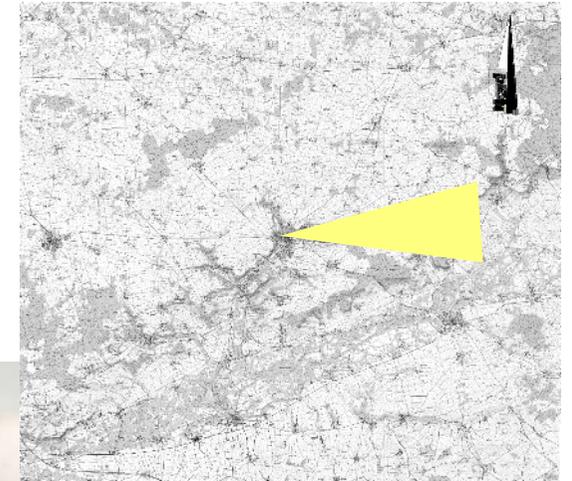
*Sur ce point de vue nous avons une perception à 10 km*

Ces photos nous offrent une vue sur le quart sud-est vers Villenauxe-la-Grande (à l'est) en passant par Sourdun pour finir vers Chalaute-la-Petite (l'Ouest). Cette vue se confronte directement à la forêt domaniale de Sourdun bloquant la vue avec une topographie montante. Par ailleurs il n'y a aucune vue sur les projets réalisés à proximité de Nogent-sur-Seine



# ANALYSE DE LA PERCEPTION VISUELLE DU PAYSAGE

Cette portion de vue nord-est nous a permis de repérer, avec difficulté, un champ éolien vers Villenauxe-la-Grande à 21 km.  
Cette perception est un point de départ sur la prescription d'un périmètre au-delà des 10 km.



*Zoom vers Villenauxe-la-Grande*



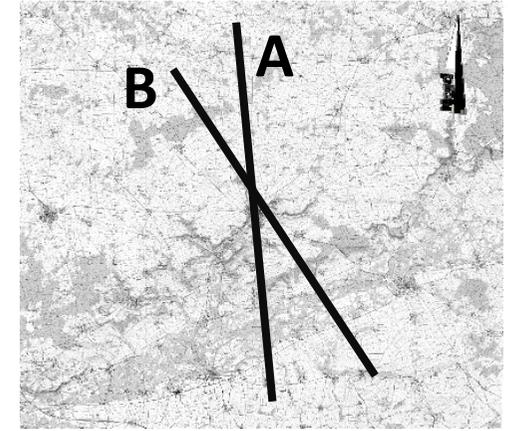
## COUPES D'ANALYSE

## Légende pour coupes

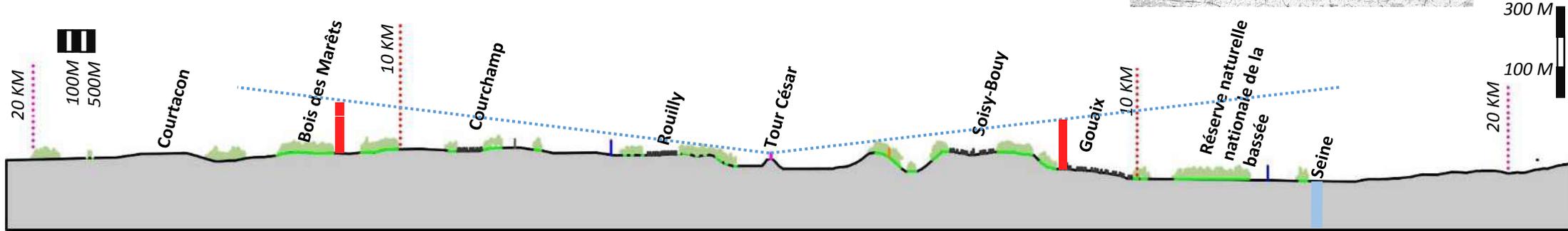
 Éolienne de 185 m de haut ( tout compris)

 Champ visuel

 Masse arborée



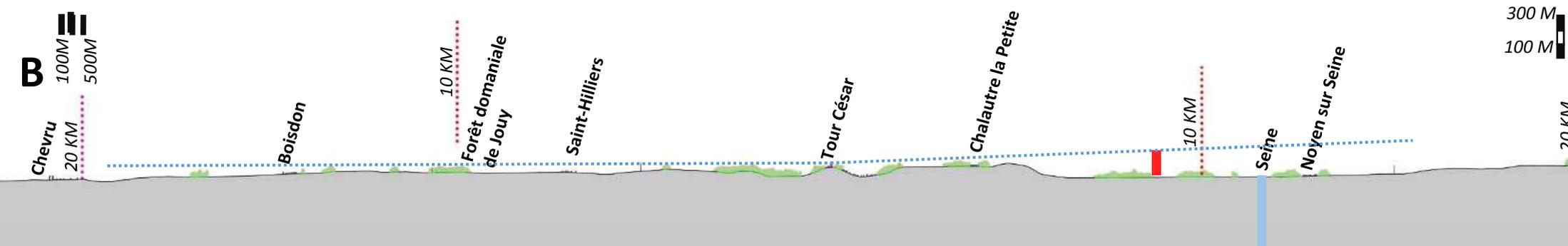
A



Aux vues de cette coupe et des observations sur le terrain, nous estimons que les éoliennes disparaîtront au-delà des 12 km juste avant le bois des Marêts

La coupe montre que les éoliennes disparaîtraient en dessous des 8km. Mais nous préconisons de conserver les 10 km

B



Aux vues de cette coupe et des observations sur le terrain, la forêt domaniale de Jouy crée un réel écran visuel. Suite à la marge que nous avons établie (cf page : 9). Nous pouvons considérer que le périmètre de protection devrait être 5 km après la forêt domaniale de Jouy soit 15km

La coupe montre que les éoliennes disparaîtraient en dessous des 9km. Mais nous préconisons de conserver les 10 km



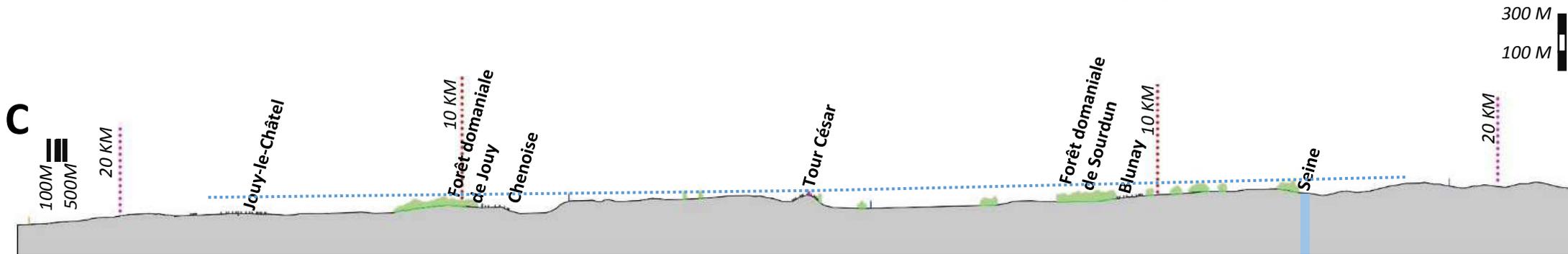
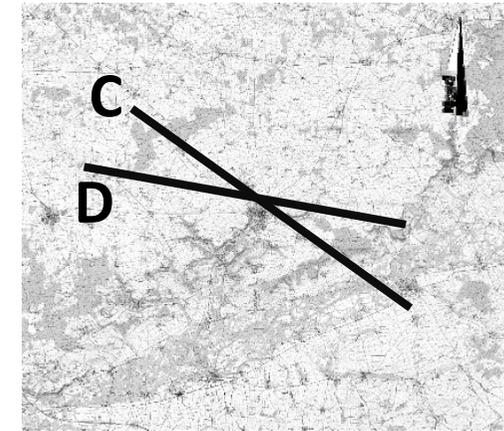
## COUPES D'ANALYSE

## Légende pour coupes

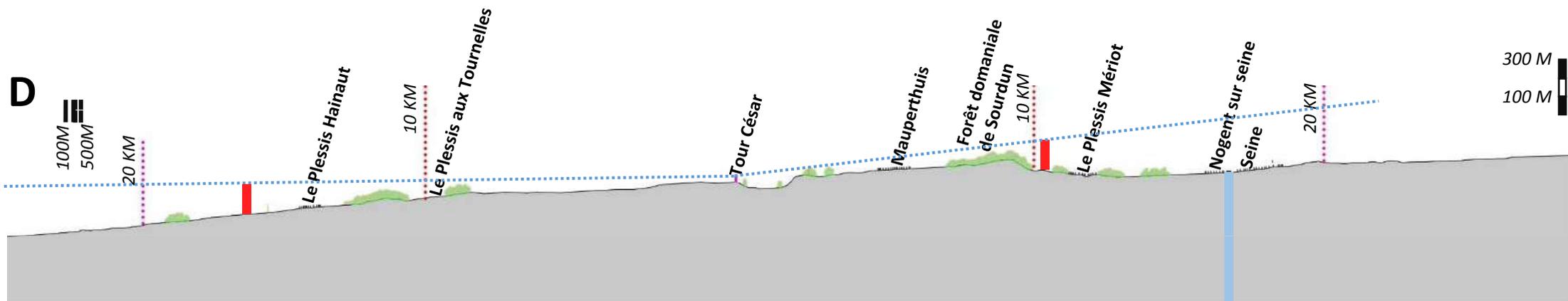
 Éolienne de 185 m de haut ( tout compris)

 Champ visuel

 Masse arborée



Aux vues de cette coupe et des observations sur le terrain, la forêt domaniale de Jouy crée un réel écran visuel, tout comme la forêt domaniale de Sourdun. Suite à la marge que nous avons établie (cf page : 9). Donc selon nous le périmètre de protection devrait être à 5 km après la forêt domaniale de Jouy soit 17km et à 5 km de Blunay soit 14 km.



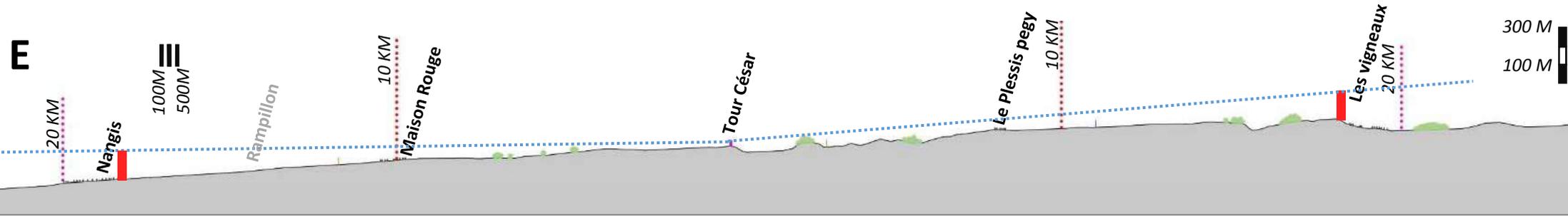
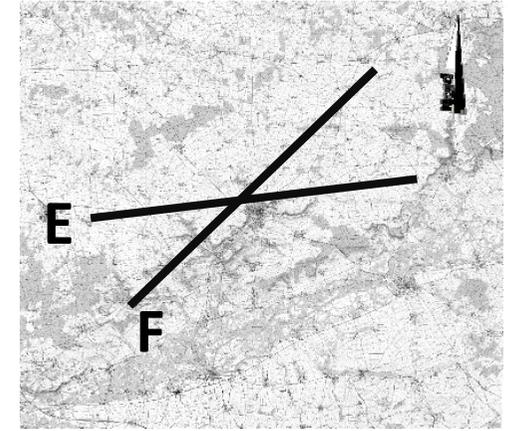
En dessous des 17 km les éoliennes seront visibles.

En dessous des 11 km les éoliennes seront visibles.

# COUPES D'ANALYSE

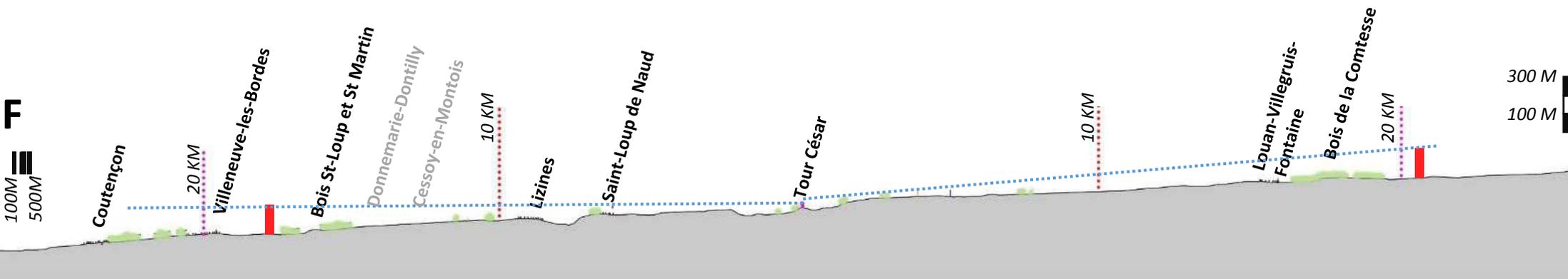
**Légende pour coupes**

-  Éolienne de 185 m de haut ( tout compris)
-  Champ visuel
-  Masse arborée



Aux vues de cette coupe les éoliennes seraient visibles en dessous des 17 km

Aux vues de cette coupe les éoliennes seraient visibles en dessous des 17 km



Aux vues de cette coupe les éoliennes seraient visibles en dessous des 18 km

Aux vues de cette coupe les éoliennes seraient visibles en dessous des 20,5 km aux vues des observations, un champ éolien est visible, nous pensons qu'il est nécessaire d'appliqué la marge de 5 km amenant le périmètre à 25,5 km



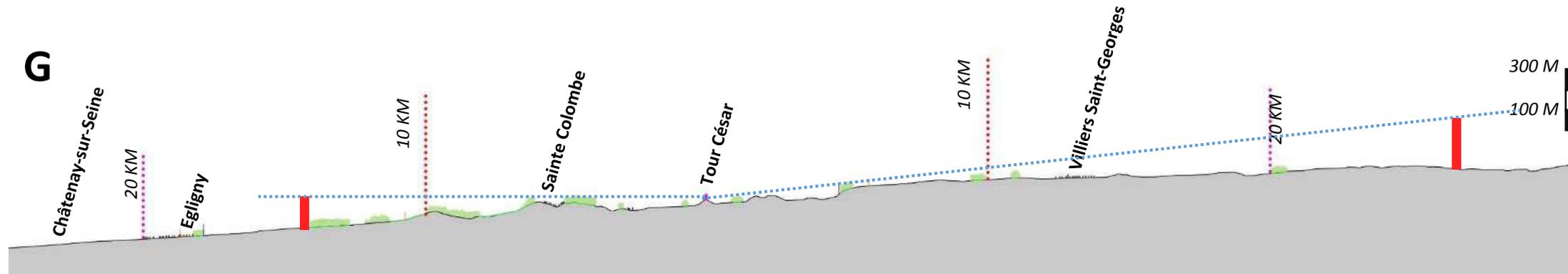
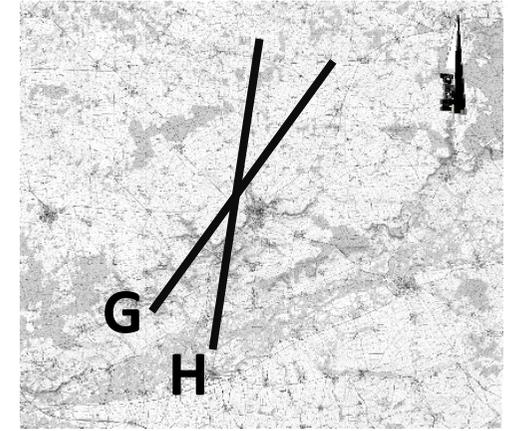
# COUPES D'ANALYSE

## Légende pour coupes

 Éolienne de 185 m de haut ( tout compris)

 Champ visuel

 Masse arborée



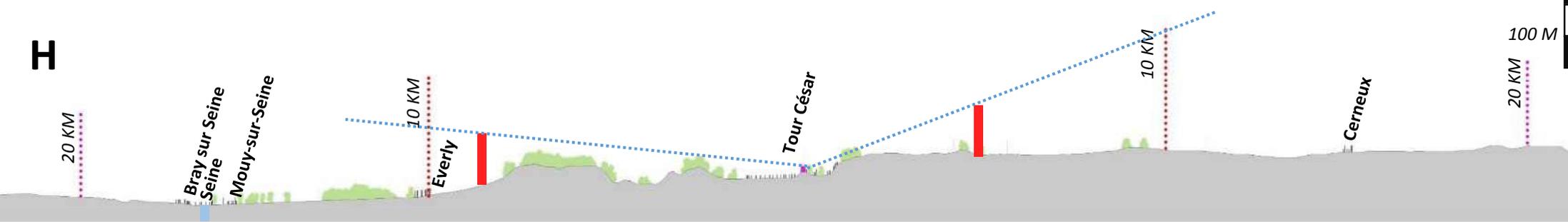
Les futurs projets seront visibles en dessous des 16 km.

Aux vues de cette coupe les éoliennes seraient visibles en dessous des 25 km.

100M  
500M

300 M

H



Aux vues de cette coupe les éoliennes seraient visibles en dessous des 8 km mais il nous paraît raisonnable de conserver les 10 km

Aux vues de cette coupe les éoliennes seraient visibles en dessous des 5 km mais il nous paraît raisonnable de conserver les 10 km

100M  
500M

300 M

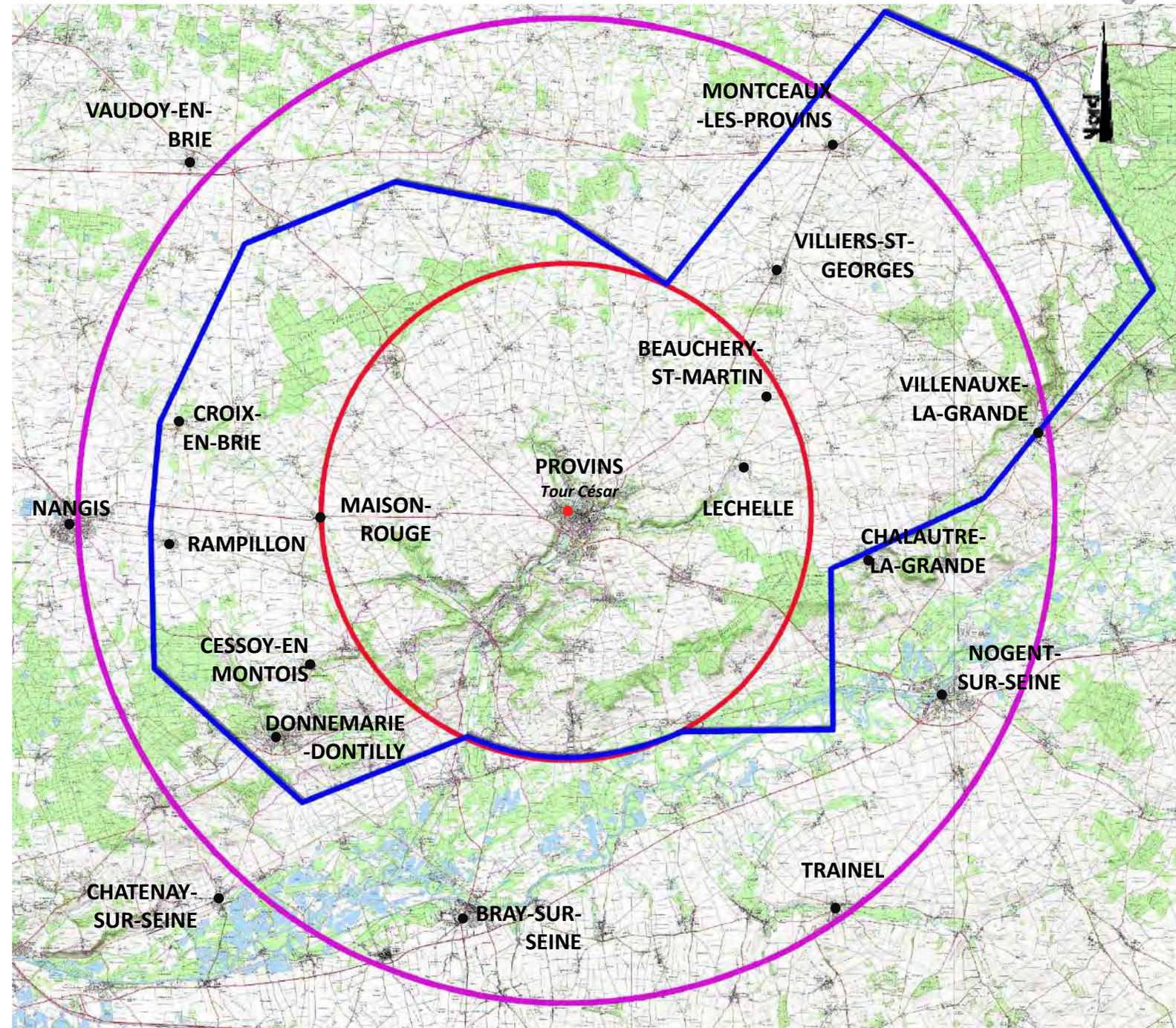
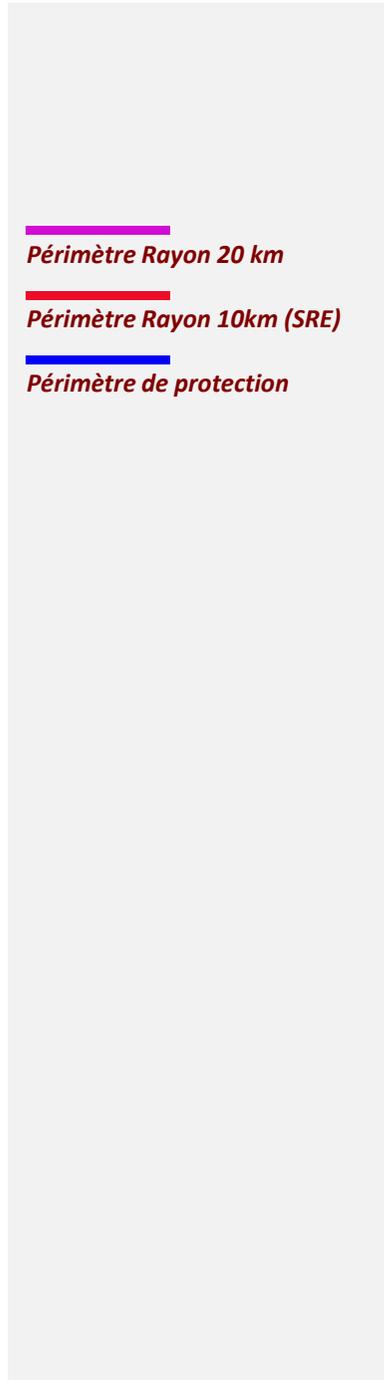
100 M

20 KM

10 KM



# DEFINITION DU PERIMETRE DE PROTECTION VISUELLE



Périmètre de protection visuelle

## II.1 C Structure du cadre paysager intra muros



Le paysage intramuros de Provins est marqué :

- par sa topographie singulière, la ville étant implantée à la fois sur le plateau Ouest, sur les coteaux, et dans la vallée,
- par son réseau hydrographique qui a été l'objet depuis le Moyen-Age de remaniements réguliers.

Il est par ailleurs fortement déterminé par le tracé de l'enceinte médiévale qui a défini :

- ❑ La ceinture verte et bleue de la Ville Basse, l'ensemble du dispositif de défense (remparts, fossés en eau et contre fossés) ayant été remanié pour mettre en œuvre les boulevards plantés (coté intérieur des remparts) et la Fausse-Rivière (côté extérieur) ;
- ❑ La présence d'importants espaces verts à l'intérieure de la Cité notamment au nord de la Cité (quartier de la Nozaie, Jardin Garnier, boulevard d'Aligre ...) , la prospérité de la Cité au moment de la mise en œuvre de cette enceinte ayant conduit à définir un périmètre assez large, protégeant les « tiroirs à draps », terrains parfois restés en friches jusqu'au XVIIe –XVIIIe siècles.

Le développement économique et urbain de la Ville, porté notamment par les Foires, a pris par ailleurs depuis le Moyen-Age des formes différentes dans la Ville Haute, différences estompées en partie avec le déclin de la Ville, redevenue alors une Ville « rurale ».

Avec la reprise progressive de l'urbanisation de la Ville Basse à partir du XVIIe siècle, puis les mesures de protections de la Ville Haute autour des Remparts, et l'arrivée du train à Provins au XIX siècle, l'écart entre ces deux pôles de la Ville va s'accroître définitivement.

Ces deux pôles ont ainsi des ambiances, des cadres, des aménagements, très différents :

- la Ville Haute est rurale, comme figée,
- la Ville Basse est urbaine malgré l'importance des espaces paysagers qui s'y déploient.

**Outre les éléments de paysage liés au tissu bâti, le paysage intramuros est ainsi caractérisé et structuré principalement par :**

- ❑ L'omniprésence de l'eau ;
- ❑ Sa « double ceinture verte », l'une correspondant aux massifs des coteaux qui forment une couronne verte autour de la Ville Haute, l'autre correspondant aux allées plantées des boulevards, qui suivent le tracé intérieur en Ville Basse et extérieur en Ville Haute des remparts ;
- ❑ Ses remparts sous forme de séquences préservés ou de traces – substructures – et leurs abords qui au-delà de constituer un patrimoine architectural, constituent un élément emblématique et structurant du paysage de la ville .



## II. 1Ca Ville Basse, Ville d'eau

### *L'assèchement des marais et la lutte contre les inondations : des siècles de travaux*

Au pied du Castrum Médiéval s'étendait un vaste marécage nourri par la confluence du Durteint, de la Voulzie et de leurs affluents. Une tourbe épaisse couvrait le site de la future extension orientale de Provins. Seule une voie carrossable descendait de la colline, future rue Saint Thibault, dans l'axe légèrement dévié de la rue de Jouy (axe structurant de la Ville Haute).

Afin d'assécher le marécage, un long fossé alimenté par le déversoir du Durteint, le trop plein du ruisseau des Auges et la décharge du « Pont-qui-Pleut » de la Voulzie est réalisé. Le drainage des marais permet de stabiliser les terres, d'assainir le territoire, et d'autoriser l'urbanisation progressive et manifestement planifiée de la vallée. Une trame orthogonale se déploie mise en œuvre dans un schéma d'ensemble avec comme axe structurant la Rue Saint Thibault.

Suite aux crues importantes du XVI<sup>e</sup> siècle, le fossé servira ultérieurement au Nord pour constituer les canaux de drainage qui animent le boulevard d'Aligre. La chaussée Sainte Croix est réalisée. Une digue est établie du Sud au Nord pour empêcher les eaux du Durteint et celles de la Voulzie, de se rejoindre. La Voulzie est détournée pour suivre un nouveau cours au Sud afin de drainer les eaux du centre ville.

Les rives des ruisseaux sont repris avec des pieux de chênes ou châtaigniers.

Les sols sont repris par un décapage d'une partie de la tourbe et la mise en œuvre progressive d'un tapis de terres blanche calcaire d'un mètre de haut.

Les rus artificiels créés pour l'assèchement des zones marécageuses permettent de drainer et constituent le réseau d'assainissement de la ville : ils servent d'égouts (« merdereau »). Les vanes de bois posées régulent le débit et constituent des filtres qui rendent le curage plus facile.

La canalisation des rivières qui permet d'éviter les inondations demande une main d'œuvre abondante et un maître d'ouvrage particulièrement compétent (sans doute André le Cémentier, fidèle du Comte Henri le Libéral).

### *Le réseau des rus : le ressort du développement de la cité au Moyen Age*

Les choix de travaux réalisés prennent sans doute compte des besoins et du développement rapide de la ville et de ses activités. Le réseau hydraulique aménagé constitue vite :

- une source d'énergie (les moulins se multiplient et Provins compte à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle 14 moulins (propriétés des Comtes de Champagne),
- une source d'eau pour les activités et métiers dits de « la rivière » : drapiers, tanneurs, cordeliers, lavandières, parcheminiers, mais aussi bouchers, ...). Le Durteint doit ainsi son nom à la dureté de son eau qui facilitait la teinture des draps de laine en « bleu ners », spécialité de Provins aux 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> siècles, et dont la couleur foncée est obtenue à partir d'une plante : la guède (ou pastel dans le sud).
- un réseau d'assainissement.

Ce réseau va constituer un des piliers majeurs de la prospérité de la Cité, et particulièrement de la Ville Basse, qui devient centre industriel de la Champagne. Sa valorisation participe, outre l'aspect paysager, à la bonne compréhension du développement médiéval, et s'inscrit ainsi dans une démarche patrimoniale.



L'eau a ainsi constitué un élément déterminant dans l'urbanisation de la Vallée, permettant outre l'alimentation en eau de la ville, le développement des nombreuses activités industrielles et artisanales au Moyen Age.

Moteur de développement de la Ville Basse, l'eau a aussi constitué des contraintes pour les provinois qui ont dû à travers le temps assécher les zones marécageuses, lutter contre les inondations, multiplier les ouvrages de régulations et franchissements, redéfinir des cours d'eau, reprendre des berges, construire des canaux, alimenter en eau les fossés... La définition des tracés de l'enceinte et de ses abords elle-même s'inscrit dans le processus de domestication de l'eau (\*). Un système de gestion de l'eau s'est élaboré dans le temps pour faire face aux contraintes de chaque époque.

### *L'eau, un élément omniprésent du paysage intramuros*

Aujourd'hui, malgré la modestie des largeurs du Durteint et la Voulzie, l'eau apparaît comme un élément omniprésent du cadre paysager et urbain, marquant à la fois la cité basse intramuros, mais aussi ses limites et ses accès.

Les accès à la Ville Basse sont en effet caractérisés par le franchissement de la Fausse Rivière qui coulent dans les fossés de l'enceinte de la ville (à l'exception des parcours via l'avenue du Général de Gaulle et de la route de Bray). L'eau apparaît, avec les alignements des allées plantées des remparts, comme un révélateur du dispositif de défense de la ville et de ses limites.

Dans la ville intramuros, l'eau s'y manifeste de façon assez discrète par petites séquences diffuses mais multiples.

Les séquences induites sont citadines ou plus champêtres, selon les quartiers de la ville, et participent à l'atmosphère « médiévale » de la Ville, qualifiée au XIX<sup>e</sup> par les Romantiques de « petite Venise » pour la densité de son réseau hydraulique. Ses séquences font partie du quotidien des Provinois.

(\*). Quelques aspects de l'expansion urbaine dans la ville basse de Provins au XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles – Jean Mesqui

«L'eau court sur le corps urbain qu'elle marque de sa puissance. Elle démultiplie les métiers, enrôle les aubes des moulins, joue sur la plastique de la ville ; eau dynamique qui fait la force du Moyen-Age. Un Moyen Age qui voit dans la propreté un symbole de richesse tant par ses valeurs culturelles que par les soins minutieux qu'accordent les artisans à leur œuvre, les tisserands surtout. Si la réputation des draps de telle ville traverse la Méditerranée, c'est aussi grâce à la qualité de ses eaux qui maintiennent la couleur ou modèle le soyeux »

André Guillerme « Les temps de l'eau – La cité, l'eau et les techniques »

**Le Durteint, la Voulzie et la Fausse Rivière offrent à la ville une multiplicité de séquences champêtres ou urbaines**

**La Fausse Rivière**



**La Voulzie**



**Le Durteint**





## Les fossés en eau : franchir la Fausse-Rivière pour accéder à la Cité

### La Fausse – Rivière , limite de la Cité

La Fausse Rivière qui occupe les fossés du dispositif de défense de la Cité, suit le tracé des remparts au nord, à l'est et au sud-est de la Cité. L'accès à la cité se fait par des ouvrages de franchissement : ponts, passerelles publiques, passerelles du cimetière, passerelles privées qui animent et enrichissent le cadre paysager et urbain .

### La Fausse – Rivière : les fossés en eau de la ville

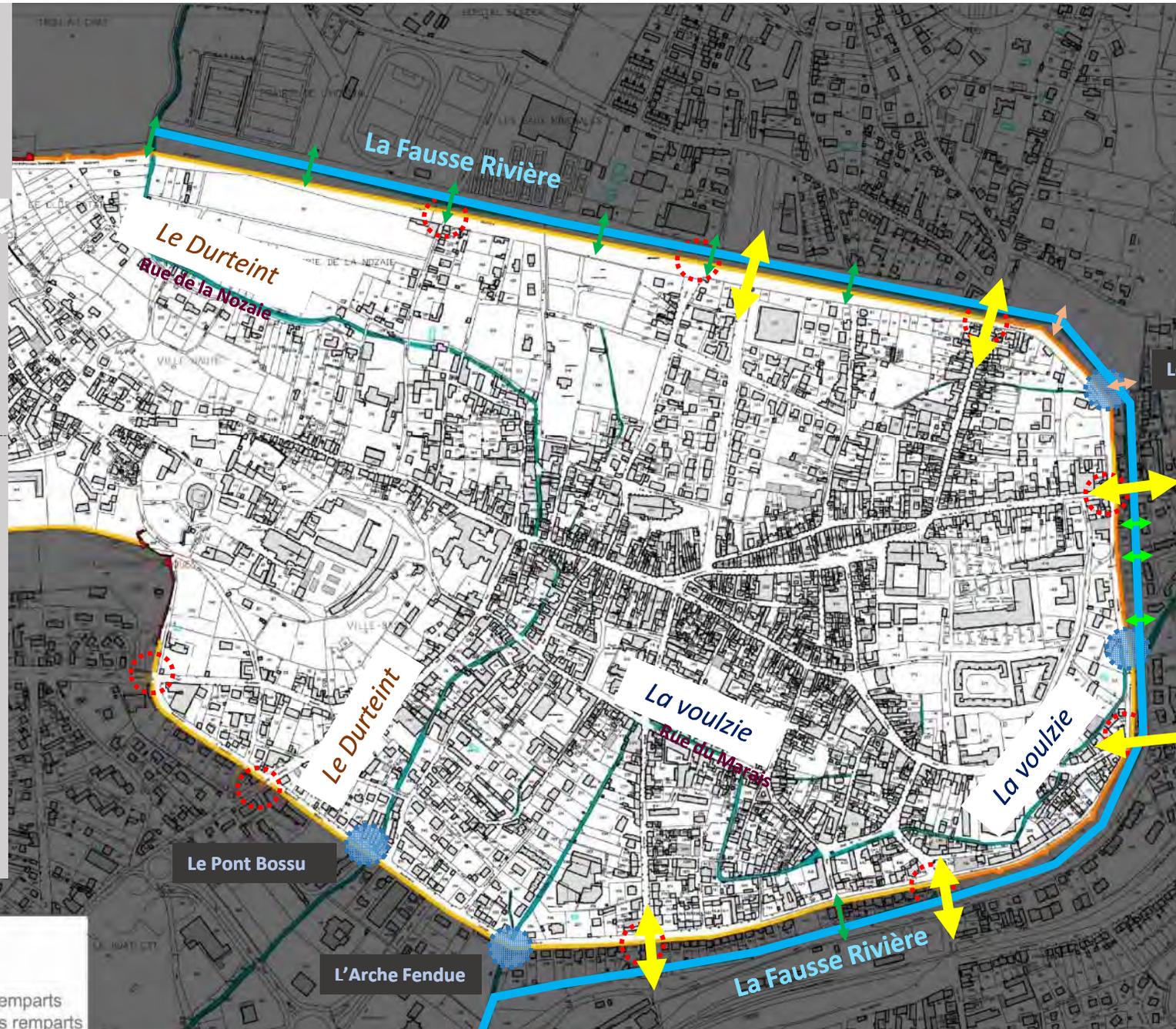
Les fossés de la ville étaient en eau, alimentés essentiellement par les eaux du Durteint, une écluse permettant de préserver le cours d'eau.

Afin de préserver le passage des cours d'eau et ruisseau vers le cœur de la Cité (alimentation en eau), différents dispositifs avaient été mis en œuvre :

- Pour le ruisseau nord ouest, des auges en bois suspendues au dessus des fossés , qui lui donnèrent son nom,
- Pour la Vouizie, un aqueduc appelé « Pont qui pleut ».

Au pont Bossu une vanne permettait d'éviter la décharge totale du Durteint dans la Vouizie par les fossés.

Lorsque les remparts seront laissés à l'abandon, à partir du milieu du XVIIe siècle, les fossés resteront entretenus, sans doute pour leur rôle dans la régulation des eaux de la ville (risque d'inondation), le fossé repris devenant canal de décharge



### Franchissements

- ↔ Ponts
- ↔ Passerelles publiques
- ↔ Passerelles du cimetière
- ↔ Passerelles privées

Les Auges

Le pont qui pleut

Dispositifs hydrauliques de franchissement

Portes médiévales

### LEGENDE

- Rempart classé
- Vestige de rempart
- Implantation historique des remparts
- Ouverture historique dans les remparts

Informations historiques d'après « plan de la Ville Basse » de J. Mesqui – 1977



### L'accès à la Cité par delà le Fausse Rivière

Les accès à la Ville Basse sont caractérisés par le franchissement de la Fausse Rivière qui coulent dans les fossés de l'enceinte de la ville (à l'exception des parcours via l'avenue du Général de Gaulle et de la route de Bray). Outre les ponts, ces accès étaient par ailleurs autrefois marqués par la présence de portes qui permettaient de franchir les remparts.

Ces berges, publiques ou privées, plus ou moins entretenues, construites ou non, sont souvent visibles d'un espace public. Elles offrent recul et perspectives sur la limite de la Cité intramuros marquée par la présence des remparts, de leur traces ou substructures, et parfois des urbanisations qui s'y sont directement greffées.



Le cimetière, situé sur les deux berges de la Fausse-Rivière, reliées par deux passerelles.



Ponts et passerelle Gare

Passerelles et petits ponts Boulevard d'Aligre.



Rue Aristide Briand ( et son pont)

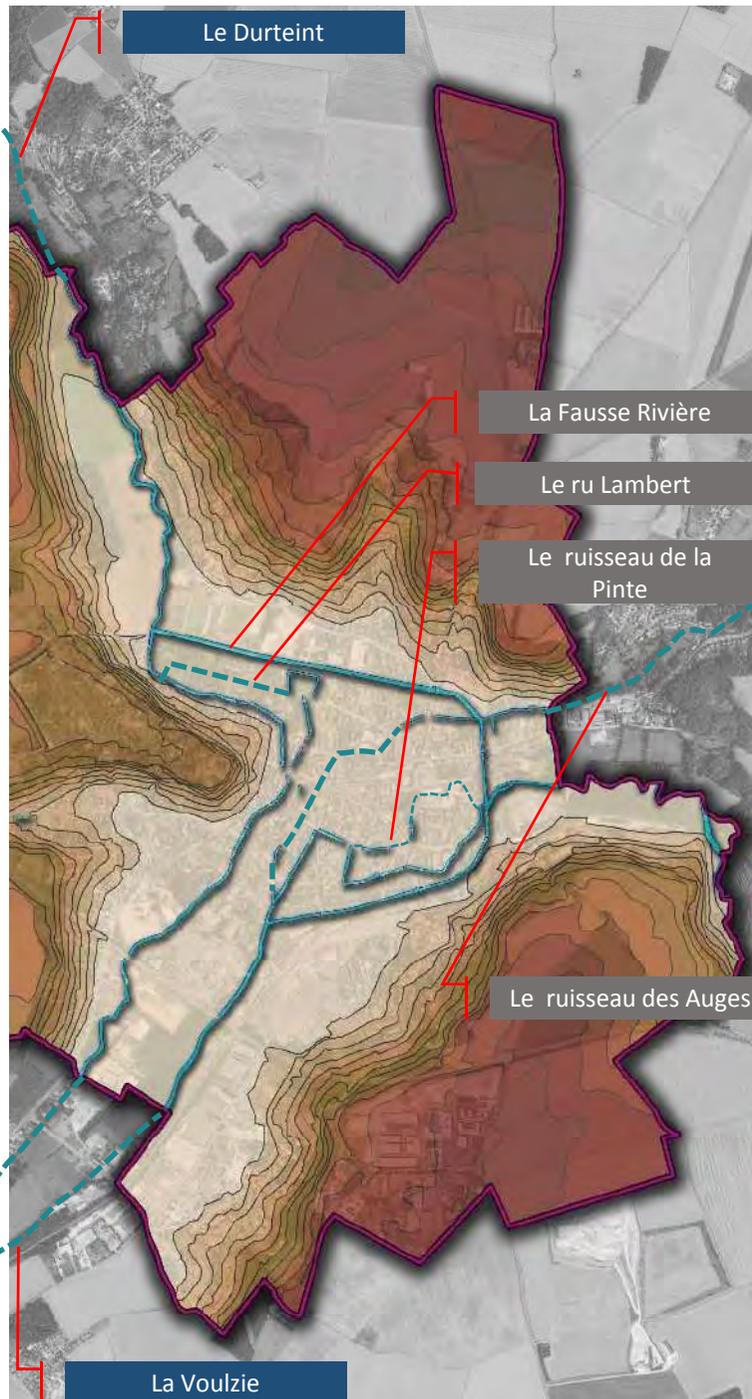


Une séquence urbanisée de la berge au droit de la Gare de Provins, à forte valeur paysagère



Passerelles privés d'une rive à l'autre de la Fausse Rivière, reliant des parcelles jardinées, visibles du boulevard du Général Plessier.

La qualité des franchissements privés comme publics, comme l'ensemble des aménagements de berges (constructions annexes, clôtures, traitement des rives) constituent des enjeux patrimoniaux et paysagers, mais aussi environnementaux. Leur visibilité est à préserver pour valoriser la structure de la Ville, et animer et qualifier l'espace public.



### Les rus intramuros

A l'exception des abords de la Fausse Rivière, la plupart des points de « rencontre » public avec l'eau sont des moments d'intersection entre le réseau viaire et le réseau hydrographique, offrant au promeneur des vues singulières sur les fonds de parcelles, berges, jardins et façades latérales ou arrières des constructions, avec leurs aménagements ( lavoir, berges, ...)

Plus rarement, sur 4 séquences, une rue longe le cours d'eau comme rues du Durteint et de la Nozaie pour le Durteint. La Voulzie est longée rue du marais et quai de la Voulzie.

Les rus participent à l'animation des différentes séquences urbaines et contribuent fortement à l'identité de la Ville.



## Sur la Voulzie : deux quais - deux séquences « publiques » animées par des passerelles d'accès



Le quai de la Voulzie longe le cours d'eau sur 80 mètres.



A gauche - Des points de perception de la rue des Marais. Séquence paysagère ouest de la rue qualifiée par la silhouette de Saint Quiriace et d'un front bâti sur la Voulzie sur environ 100 mètres.

Une séquence paysagère et urbaine d'une grande qualité, emblématique de la Ville Basse.

A droite, Quai de la Voulzie . Un potentiel paysager important altéré (quai, passerelles d'accès, ...) par des séquences bâties moins qualitatives et des aménagements urbains peu valorisants.



## Des points de contact avec l'eau à valoriser

Les points de contacts avec l'eau dans l'espace public sont très fréquents.

Certains sont d'un grand intérêt paysager, d'autres plus secondaires mais constituent une trame de points de vues sur l'articulation eau/ville à redécouvrir et valoriser par des aménagements urbains, des prescriptions et recommandations en matière de garde-corps, de requalification des façades, bâti, de clôtures, de berges, ....

La valorisation des certains sites permettraient de :

- mettre en évidence la singularité du lien que la ville a tissé avec l'eau à travers le temps,
- de marquer le lien qu'une ville au XXI siècle souhaite développer avec la trame bleue qui a porté son développement,
- de constituer un atout supplémentaire de la ville pour son attractivité touristique,
- De qualifier l'espace public pour les habitants.

Le soin apporté à son réseau hydrographique permet ainsi à la Collectivité, par l'exemplarité, de recommander des mesures environnementales et paysagères à ses administrés pour le traitement de leurs berges (en terme de protection des berges, de lutte contre la pollution des cours d'eau, ...).



*Aménagement public aux abords du centre culturel et sportif Saint Ayoul  
Valorisation du Ruisseau de la Pinte, longtemps busé*

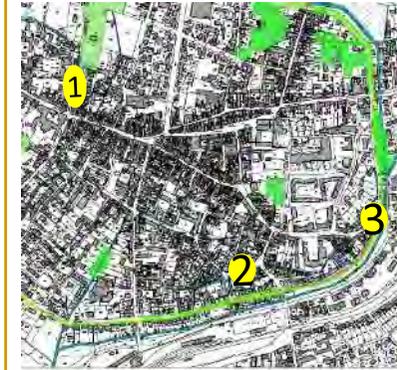
### Point de contact avec l'eau : À valoriser



Rue du Durteint - A 50 mètres accès Sud  
Jardin Garnier



Le quai de la Voulzie longe le cours d'eau sur 80 mètres.



### Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny / Bd du Général Plessier Entrée ville intra muros par la D 74



Le traitement de l'espace (notamment la présence et la nature de la clôture, mais aussi de l'ensemble de la parcelle d'angle) disqualifie :

- Le point de contact avec l'eau,
- L'ensemble de la séquence paysagère de boulevards plantés concernés par la présence de remparts (de part et d'autre de cette porte),
- L'entrée de ville intramuros autrefois marquée par la Porte de Changis.

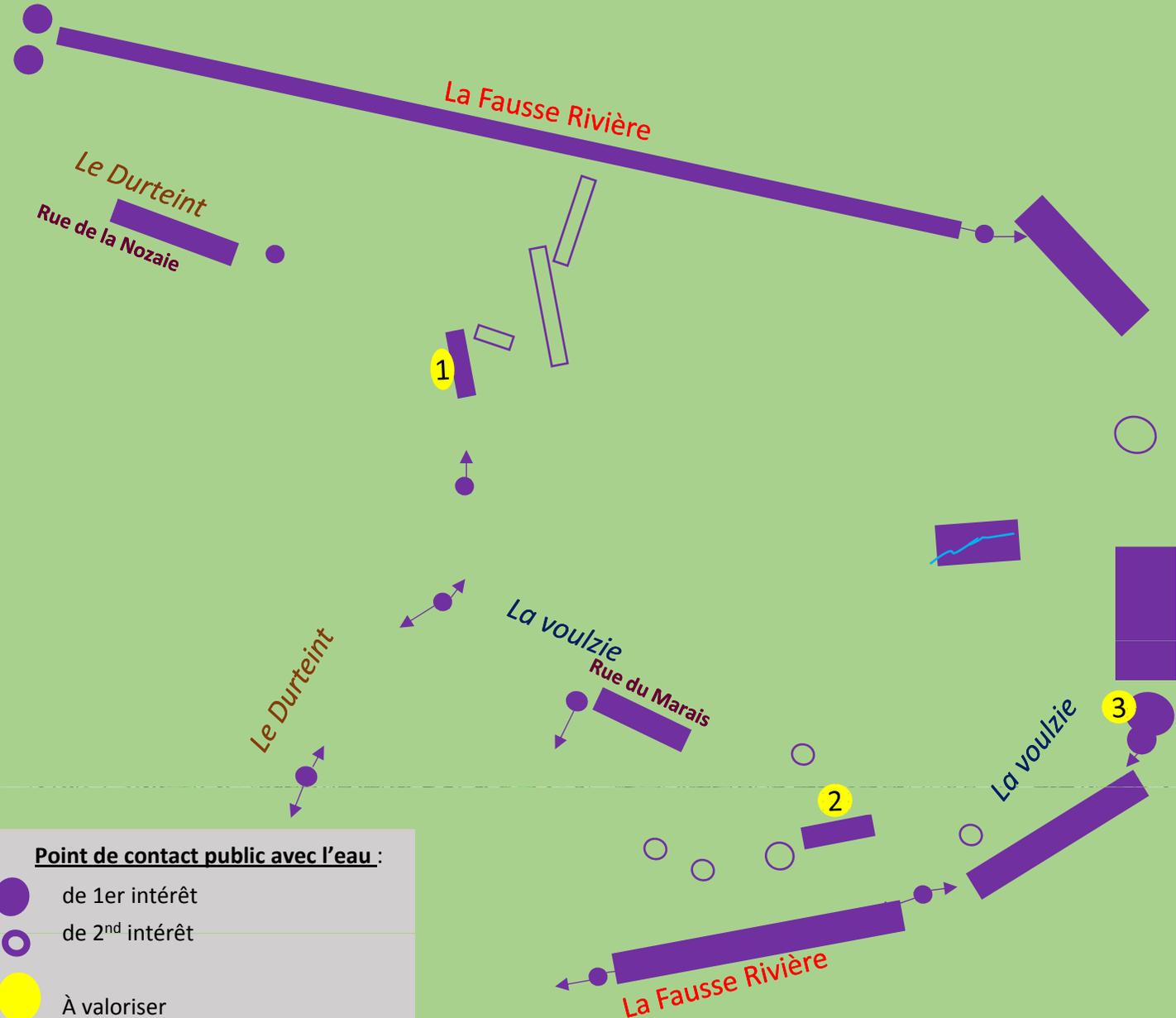
# Plan de situation des principaux points de contact « publics » avec l'eau d'intérêt

□ Dans toute la Ville Basse, le tracé des remparts est par ailleurs bordé par la « Fausse rivière ».

□ Le Durteint marque, dans l'ensemble de la ville historique, le bas du coteau.

□ La Voulzie s'inscrit aux limites sud de la ville basse, développant un tracé sinueux.

Différents points de contact avec l'eau, très urbains ou plus paysagers, directs (d'un espace public) ou indirects (vues à travers une propriété privée), permettent de qualifier l'espace public, d'offrir des séquences de paysages singulières et de constituer des repères dans la ville.



## II.1 Cb - La double ceinture verte de Provins

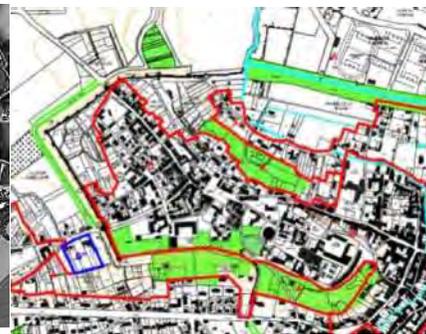
Provins est caractérisée par la présence d'une « double ceinture verte » :

□ l'une correspond essentiellement aux massifs implantés sur coteaux qui forment une couronne verte autour de la Ville Haute, et l'écrin de Saint Quiriace et de la Tour César. Elle s'est développée sur des espaces d'utilisation difficile pour les fonctions urbaines ;

□ l'autre correspond aux allées plantées des boulevards, qui suivent les tracés des remparts, intérieurs en Ville Basse et extérieurs en Ville Haute. Elle a été mise en œuvre à partir du XVII<sup>e</sup> siècle au travers d'importants travaux d'aménagements décidés pour embellir la Ville et proposer un « promenoir » aux provinois.

Cette double ceinture favorise l'intégration de la Ville dans son environnement général, valorise par contraste certains éléments du patrimoine, , définit une partie de son identité.

Cette présence végétale contribue à l'harmonie du paysage urbain et à la qualité du cadre de vie des habitants.



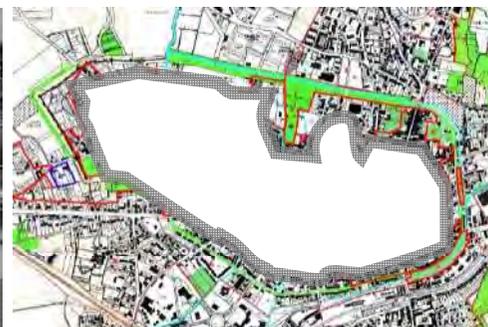
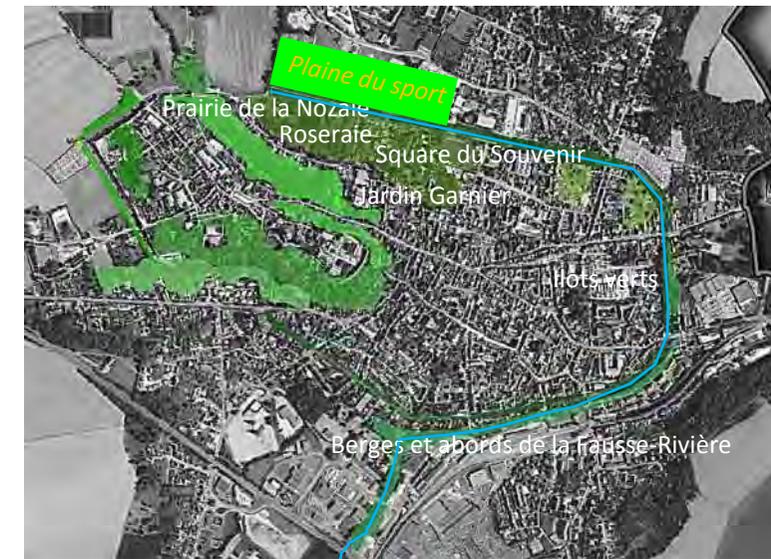
La plus grande partie des massifs des coteaux de l'éperon est défini comme espace boisé classé dans le PLU et dans le Plan de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, urbain et paysager 2008.



Cette « double ceinture verte » est renforcée par les espaces verts privés et publics arborés qui s'articulent autour des boulevards plantés, de la Fausse-Rivière :

- Jardins et espaces verts privés de la prairie de la Nozaie,
- Roseraie,
- Jardin Garnier et Square du Souvenir Français,
- Berges et abords publics et privés,
- Ilots verts constitués de fonds de parcelles.

Des jardins familiaux et des équipements sportifs de plein air occupent les terrains au nord du boulevard d'Aligre : ils permettent de préserver des perspectives sur l'ensemble de la Ville.



Dans le PLU, et dans le Plan de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager 2008, une grande partie des allées plantées est protégée au titre d'alignements et le boulevard d'Aligre est défini comme espace boisé classé.

Des perspectives sur la double ceinture préservées par la nature de l'occupation des sols.



« On devrait dire Boulevard, parce qu'autrefois le Rempart étoit couvert de gazons, sur lequel l'on jouoit à la Boule; on l'appelloit le Gazon verd, déjà le mot Boulevard, terme que les Anglais ont rendu exactement par Bavoisus Grim; les Parisiens croyent bien prononcer, en disant Boulevard. Le pauvre peuple ! »  
Voltaire - Plaidoyer pour Genest Ramponneau, 1760

### Le « promenoir –digue » de la Ville Basse

Le pourtour interne de l'enceinte du Val est remblayé d'au moins 2 mètres à partir du XVIIe siècle, puis systématiquement au milieu du XVIIIe siècle.

L'objet est de constituer :

- des « promenoirs » plantés d'ormes à l'instar des aménagements de la Capitale, permettant d'offrir des perspectives inédites sur la ville et « la campagne »,
- Des digues suffisantes pour empêcher l'inondation de l'intérieur de la ville.

Provins au XVIIIe siècle – Bibliothèque municipale de Provins – Fonds Ancien

### Une ceinture verte née au XVII e siècle

A partir du XVIIe siècle, les remparts sont peu à peu plantés et des travaux sont entrepris pour créer un promenoir digue. Les plans de ville et gravures de ces époques permettent de mesurer la continuité de la ceinture verte de la ville à partir du XVIIIe siècle.

La création de ces promenoirs s'inscrit dans un grand mouvement urbain et paysager qui va transformer les capitales comme les villes à partir de la fin du XVIIe siècle, et modifier la pratique et la fonction de la ville.

Les remparts hérités du passé et devenus obsolètes offrent l'opportunité de créer et d'aménager, par leur destruction, des espaces d'un genre nouveau : les grands boulevards avec des espaces de promenades, mails, (...), réservés dans un premier temps, à la déambulation récréative.

Les boulevards seront des lieux de promenade très prisés dès le XVIIIe siècle. Ils constitueront peu à peu, jusqu'à la fin du XIXe siècle – début du XXe de nouvelles formes de loisirs (cinéma, sports, ...) un des grands et principaux loisirs de tous les jours pour les uns, de promenade dominicale pour les autres, avec des pratiques diverses : « festive », « mondaine », « familiale », « solitaire »....

A Provins, jusqu'à la fin du XIX e siècle, la mise en œuvre de ces promenoirs et de ces allées plantées sera compatible avec la préservation des remparts .

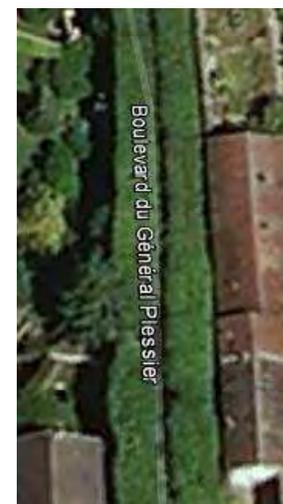


Le plan de la Ville de Provins de 1809 ( Jean Baptiste JURIS) ( Remarque : ce plan est « inversé »)



La vue aérienne permet de mesurer l'importance des alignements constitués Boulevard d'Aligre (jusqu'à 3 doubles alignements), et le niveau de développement des arbres. Outre les rythmes de plantations, le niveau de développement des arbres détermine l'ambiance paysagère de ces séquences.

La maturité des arbres de la séquence Est crée une promenade ombragée de grande qualité. Les autres séquences ont été renouvelées récemment (après la tempête de 1999) : elles ne sont pas en mesure d'atteindre à ce jour cette dimension paysagère, que seule cette maturité confère (tant par les dimensions et places des arbres, que la charge symbolique que porte un arbre par son âge).



Les autres séquences plantées des boulevards et mises en œuvre historiquement pour accompagner le tracé des remparts, sont constituées aujourd'hui pour la plupart, par un double alignement de tilleuls taillés en rideau.

La définition d'une unité dans le choix de l'essence et le choix de la taille d'art renforce sur ces boulevards :

- l'axe et les perspectives,
- la cohérence paysagère et urbaine du site perçu comme un ensemble par delà les coupures ( axes entrants dans la ville venant interrompre la continuité des allées plantées).

## Des remparts aux boulevards



Durand, Eugène (photographe)



Des séquences pittoresques voire romanesques, animées par les silhouettes des remparts en ruines, de la végétation qui les envahit...

- 17 -

### PROMENADES

Itinéraires de promenades à pied

	Temps	Kilom.
1 Jardin Garnier, Eaux Minérales, Remparts d'Aligre . . . . .	1/2 h.	3
2 Village de Saint-Bricq par la rue Félix-Bourquelot et les petits chemins de la vallée . . . . .	1 h. 1/2	5
3 Jardin Garnier, Hôpital Général, Fontaine riante, Saint-Syllas . . . . .	2 h.	5
4 Le tour de ville en suivant tous les remparts . . . . .	2 h.	6
5 Rue de Changis, route de Richebourg, Moulin de l'Étang, passage à niveau du chemin de fer, route de Saint-Bricq et rue Félix-Bourquelot . . . . .	2 h.	6
6 La gare, la sucrerie, la ferme de Champbenoit la ferme de Hennepont et retour par la route de Chalaunne d'où l'on jouit d'un superbe panorama . . . . .	2 h.	6
7 Les sources du burteint par le Trou au Chat, les Courtils, la Villa belle et retour par les Coudoux et le Champ de Courses . . . . .	2 h. 1/2	8

Provins et ses environs , Guide illustré , ouvrage du début du XXe siècle, 19 itinéraires de promenades sont proposés en page17-19

« La beauté de ces promenoirs va constituer, à côté de celle du bâtiment du théâtre, un des principaux attraits d'une ville, ainsi qu'un paramètre important dans l'évaluation de sa qualité de vie. Les guides de voyage du XIXe siècle se font les témoins de ces critères en décrivant précisément les promenades des diverses villes selon leur canon esthétique, tout en donnant des détails pratiques à leur sujet . » (Robert Beck - La promenade urbaine au XIXe siècle – 2010 - <http://abpo.revues.org>).

Ainsi dans Provins et ses environs , Guide illustré , ouvrage du début du XXe siècle, 19 itinéraires de promenades sont proposés en page17-19 : « à pied », « à bicyclette, en voiture et en chemin de fer » , de la promenade de 30 minutes à celle d'une journée. 7 promenades à pieds sont proposées dont un « **tour de ville par les remparts (trajet 2h, 6 kilomètres)** » ou « Jardin Garnier. Eaux Minérales. Remparts d'Aligre (trajet ½ h, 3 kilomètres)».

Les promenades sont ainsi décrites p 58: « **Des vastes et magnifiques allées ombragées par des arbres séculaires plantés en 1774, et que malheureusement, la vétusté décime d'années en années, on jouit d'un coup d'œil des plus pittoresque. D'un côté à droite, se dresse l'Hôpital Général avec ses jardins en terrasse, de l'autre à gauche, la Ville Haute de Provins, dominée par le dôme de saint-Quiriace et la Tour de César, étage ses maisons du pied de la colline jusque sur le plateau** » (...)

A Provins, le boulevard d'Aligre et ses allées plantées d'ormes - premier aménagement paysager de la ville - a constitué un axe d'attractivité et de centralité qui s'est renforcé peu à peu avec la mise en œuvre du Jardin Garnier, l'ouverture de la station minérale fin XIXe siècle –début XXe, la création des jardins familiaux, de la roseraie, puis des différents équipements sportifs de la ville, qui accompagnent l'évolution des pratiques de la promenade. Il constitue aujourd'hui encore un espace de sociabilité important avec ses habitués ( notamment les boulistes). Il est probable qu'à l'instar des parisiens, les Provinois dès la fin du XVIIIe siècle étaient de grands joueurs de boules, sous forme d'un jeu de mail : le jeu de « boules » serait à l'origine du mot boulevard selon Jacques-Antoine Dulaure (*Nouvelle description des curiosités de Paris, Tome premier*, Paris, Chez Lejay, libraire, rue Neuve-des-Petits-Champs, 1785, p. 70).

La qualité paysagère des abords du boulevard a globalement été préservée.



Les allées plantées des remparts ou boulevards, et notamment celles de Provins, ne constituent pas ainsi de simples espaces de promenades mais bien des espaces à valeur paysagère et patrimoniale s'inscrivant dans un processus spécifique de l'histoire et de l'évolution des villes, mais aussi de la pensée, des pratiques et des usages.

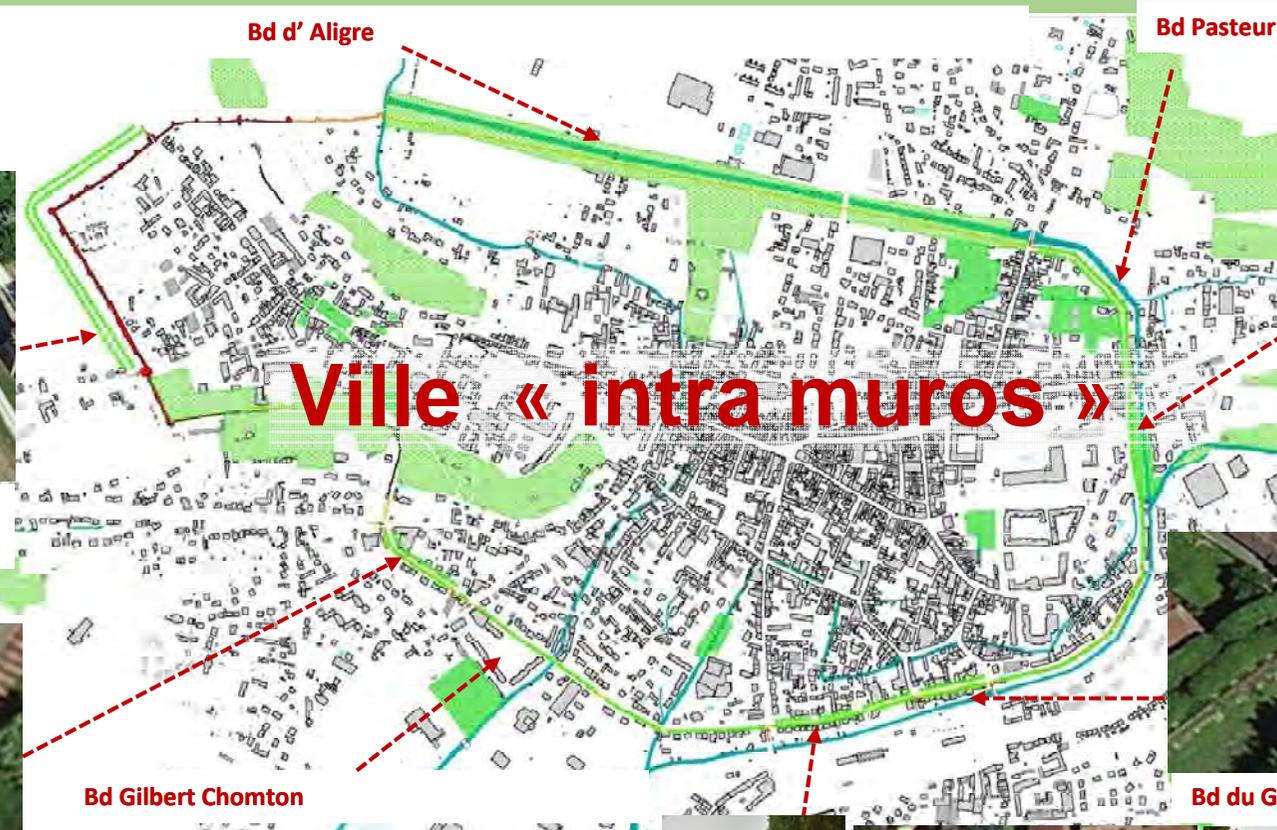
Les touristes venus visiter la Cité Médiévale, réalisent souvent peu l'intérêt et la qualité de la promenade des remparts et prennent hélas rarement le temps de la faire, au-delà de séquences très courtes.



Boulevard d'Aligre

A cette recherche de réalisme, s'est ajouté au XVIIIème siècle un goût certain pour le pittoresque et le romantique, c'est-à-dire pour des paysages capables d'éveiller des sentiments. Les peintures de paysages, s'intéressent à des thèmes romantiques comme les ruines témoins de l'histoire.

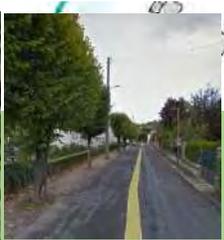
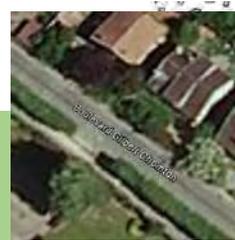
# La ceinture « verte et bleue » de Provins: remparts, boulevards, allées plantées et fossés en eau



**Bd Saint Jean (Allée des Remparts)**



**Bd Gilbert Chomton**



**Bd Gambetta**



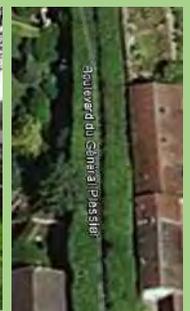
**Bd Carnot**



**Bd du Grand Quartier Général**

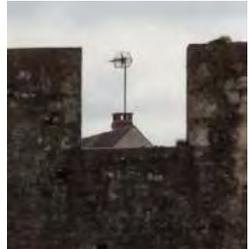
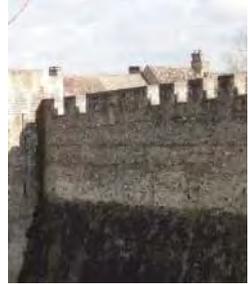


**Bd du Général Plessier**



Le tracé des remparts de la ville, préservés dans leur structure ou sous forme de « traces », et souligné par des allées plantées, définit aujourd'hui le tracé concentrique des boulevards de la Ville et sa « ceinture verte ».

## II.1Cc - Les remparts dans le paysage



La troisième enceinte  
Ville haute

*Les remparts et l'ensemble des dispositifs connexes (fossés, allées, ponts, ...) marquent les limites de la cité médiévale.*

*Présents ou absorbés, remontés ou en ruine, simples murets garde corps ou appui d'une construction, enfouis, ils ont défini la structure de la ville et participent depuis le XIXe siècle à la structuration de son cadre paysager.*

### Les remparts de la Ville

**La troisième enceinte** est mise en œuvre à partir du début du XIIIe siècle pour protéger les foires en plein essor, marquer la prospérité de la Cité, et constituer une place-forte de la Champagne.

Elle sera renouvelée dans le temps, par segments, à mesure des changements de contexte, dans son tracé historique.

A partir du milieu du XVIIe siècle, les fortifications cessent d'être entretenues. Après un demi-siècle d'abandon, des blocs entiers de courtine (en face des Cordelières), et des tours s'écoulent peu à peu.

**Ville Basse** - Les charpentes délabrées sont déposées au début du XVIIIe siècle. Des modifications sont apportées dans les portes ( Porte de Changis) pour laisser passage aux véhicules.

Avec l'évolution des modes de vie et le développement de la ville basse (et de son urbanisation) les destructions vont s'accroître pour aménager les promenades, récupérer une partie du foncier des fossés\* et les pierres des ouvrages démantelés pour servir à la construction notamment des casernes et des abords de la gare.

**Ville Haute** - A contrario, le Châtel, qui accueille de nombreuses fermes, reste essentiellement tourné vers son activité agricole : le foncier n'y est pas un enjeu et les remparts et leurs abords subissent peu de pression. Une grande partie de l'aménagement de la promenade se fait alors à l'extérieur de la ville, longeant les remparts, permettant des vues vers les plateaux agricoles et la vue sur la silhouette des remparts. Seule une partie de l'enceinte sud du Châtel est détruite pour aménager balcons et terrasses au XVIIIe siècle.

(\* ) Les largeurs de fossés atteignaient en effet 22 à 30 m selon J. Mesqui.

### Classement et déclassement des enceintes

L'ensemble des éléments d'enceintes des Ville Basse et Châtel est classé en 1875 ( Le donjon -tour César- dès 1846).

Mais dès 1889, l'enceinte du Val est déclassée. Elle compte alors les traces de 15 tours et 16 courtines.

L'enceinte externe du Châtel fera l'objet de premiers importants travaux de restauration ( de 1898 à 1912). Depuis différents travaux de restauration par tranche ( réfection des portes, des tours, sécurisation et accessibilité de certaines séquences de courtines, ...) se réalisent régulièrement. L'enceinte et ses fossés sont alors régulièrement envahis par la végétation.

De nouvelles protections viendront alors peu à peu protéger le cadre exceptionnel du site (site classé, site inscrit, décret Malraux...) et éviter toute urbanisation des abords.

L'ensemble de cette politique de protection et de restauration permet d'offrir aujourd'hui un cadre historique, architectural et paysager singulier, tourné vers le plateau agricole, témoignage du fonctionnement et de la structure d'une Cité Médiévale, mais aussi de sa prospérité.

Le déclassement des enceintes de la Ville Basse précipite le démantèlement de la structure de défense (remparts et fossés) au profit du développement et de l'urbanisation de la ville Basse. Les séquences de remparts partiels conservés qui ont peu de visibilité dans la ville, n'ont pas la qualité architecturale des remparts de la Ville Haute : ils marquent cependant de leur présence la limite Est de l'enceinte médiévale.



Sur le Plateau Ouest, la silhouette de la ville médiévale est aujourd'hui particulièrement valorisée par la vue sur les remparts qui vient constituer une ligne minérale dans le paysage. Celle-ci souligne les silhouettes emblématiques de la Tour César et du Dôme de Saint Quiriace. Ces remparts prennent une place dans le paysage et participent à la lisibilité et l'identité du territoire et de la ville.



Les murs de Brébans – Monument historique inscrit à l'inventaire en 1992.



**La Ville Haute** est marquée en outre par la présence des vestiges des remparts qui assuraient sa protection avant la mise en œuvre au XIII<sup>e</sup> siècle de l'enceinte générale de la ville.

Si les séquences de remparts « intérieurs » (entre le castrum et le « nouveau bourg ») ont été totalement démantelées pour permettre l'évolution du cœur du Châtel, certaines parties situées sur les flancs de l'éperon sont encore en place, et présentes dans le paysage comme les murs de Brébans. Ils ont par ailleurs participé, à l'assise de l'urbanisation de la Ville Haute et des coteaux Nord, en structurant et stabilisant l'éperon.

Une partie du mur d'enceinte du Palais apparaît de la même manière comme une manifestation d'une extension du palais sur les escarpements du plateau. La fortification du Palais a été classé en 2011.



Murs d'enceinte du Palais, mise en œuvre en 1883 collés à la maçonnerie primitive ( contreforts modernes) « Le Palais des comtes de Champagne à Provins (XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècle) » de J. Mesqui (p9) Monument historique classé en 2011.



Le mur situé au Sud de l'éperon qui détermine la limite de l'îlot construit qui borde Saint Quiriace, apparaît comme un élément du dispositif de la fortification primitive (recollement des plans de la ville basse et du plan de l'urbanisation à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle faisant figurer la limite de l'enceinte phase 2 de Jean Mesqui, et du plan de cadastre actuel).

« Tout au long de l'enceinte, à l'intérieur, ont été aménagées des promenades surélevées par rapport au niveau de la ville, d'une hauteur de 2 m et plus. Les murs sont donc en grande partie enterrés intérieurement ; de ce fait, nombre d'artères visibles extérieurement ne le sont plus du côté de la ville, et la plupart des tours ne sont plus accessibles que des fossés. »

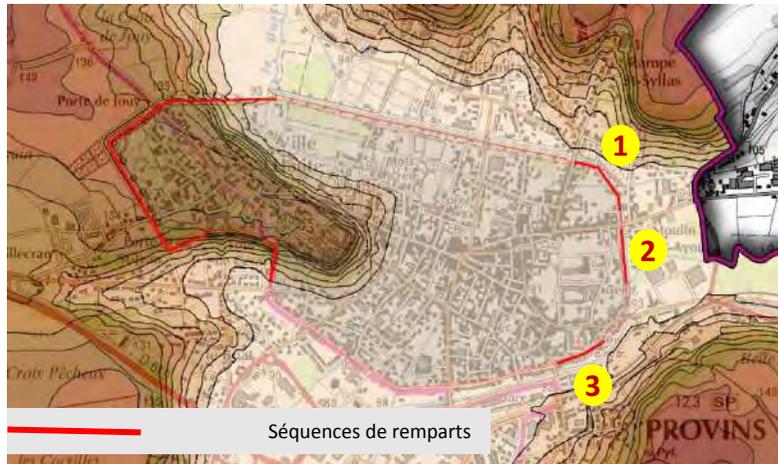
Provins – La fortification d'une ville au Moyen Age - Jean Mesqui - Bibliothèque de la société française d'archéologie.

La mise en œuvre du promenoir digue va modifier la perception des remparts vue de l'intérieur, qui « disparaissent » peu à peu tandis que leurs abords s'urbanisent, particulièrement au Sud et Sud Est de la cité intra muros.

Des séquences de remparts sont totalement détruites (suite notamment à des effondrements comme Boulevard d'Aligre au XVII<sup>e</sup> siècle et boulevard du Grand Quartier Général), ou partiellement. Quelques rares séquences, au droit du cimetière et à l'Est, ont cependant été préservées. Avec une visibilité faible, elles apparaissent comme assez confidentielles.



**La séquence « confidentielle » de s remparts Ville Basse**



Ces séquences de remparts situées entre la Porte de Courloison et la Porte des Bordes ont été préservés notamment par la nature ( cimetière) et la configuration directe de leurs abords ( largeur de l'ancien fossé constituant le lit et les berges de la Fausse Rivière, accessibilité,...).

Ainsi, la première séquence de Remparts entre Courloison et porte de Troyes est en grande partie longée par une berge située dans le périmètre du cimetière.

La deuxième séquence de Remparts préservés constitue des fonds de parcelle de propriétés situées de l'autre côté de la berge de la Fausse Rivière, accessibles par des petites passerelles.

**Cette séquence urbaine, paysagère et patrimoniale** de Remparts Ville Basse, constitue un ensemble de qualité, qui permettrait d'appréhender, visualiser les limites Est de la Cité Médiévale, et de valoriser les entrées de ville en lieu et place des portes disparues. La confidentialité relative de la séquence ( visibilité publique peu importante) affecte la compréhension de la structure du site. Une grande partie de cette séquence est cependant située dans le Jardin Botanique de Provins, propriété de la Ville.



Boulevard Pasteur : sur la gauche , ligne de remparts



Boulevard du Général Plessier



Vue Porte de Changis



Vue des berges



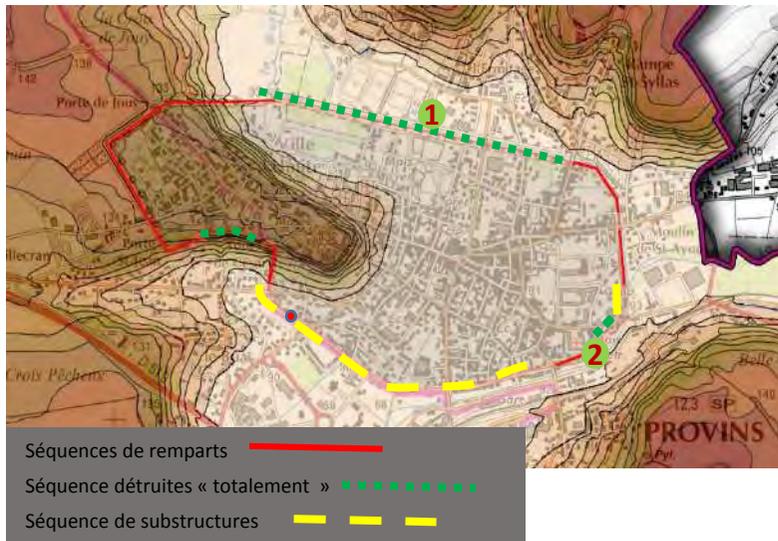
Vue du « promenoir »



Vue du pont porte des Bordes

Boulevard du Grand Quartier Général.

## L'enceinte médiévale, substructure des constructions et clôtures des boulevards



Après la porte des Bordes, la berge est plus large et fait notamment face à la gare.

L'opportunité d'urbaniser ces berges, en face de la gare a du participer au choix de démantèlement du rempart.

Celui-ci permet de réunir la matière première nécessaire à la construction du quartier Delort (casernes). A la marge, les pierres ont sans doute été réutilisées in situ pour la construction des quartiers aux abords alors constitués essentiellement de jardins et de prés.



Vestige du rempart de la ville

Certains éléments du dispositif sont détruits tardivement comme la Porte de Troyes (seconde moitié du XIXe siècle, et tours du segment Sud-Est ( de la Voulzie à la Porte des Bordes) démolis au début du XXe siècle). Les portes servent en effet longtemps aux contrôles des entrées de la ville et au prélèvement de l'octroi.



La limite de l'enceinte définit le tracé de l'emprise publique et en particulier l'emprise des clôtures qui pour la plupart reposent sur un mur bahut maçonné à pierre vue. Quelques constructions viennent reposer sur une partie de la structure du rempart.

### Segment Nord - Boulevard Aligre - des remparts détruits au XVIIIe siècle



### Segment « sud-est »



La mise en œuvre du remblais nécessaire à la réalisation du promenoir-digue a entraîné le glissement et l'effondrement d'une séquence de remparts fragilisés par le temps, boulevard du Grand Quartier Général.



Boulevard du Grand Quartier Général.  
 Séquence « effondrée » nord ( porte de Changis)  
 Séquence préservée sud (porte des Bordes)

## Une deuxième couronne

### Les limites de l'urbanisation – le mur en « seconde couronne »

Ce remblaiement conduit par ailleurs à des aménagements connexes, en particulier à la création d'un second mur de soutènement, pour retenir ces remblais côté ville, à l'alignement de l'actuel espace public ( limite du chemin de ronde intérieur).

Parallèle à la ligne de défense, ce mur de soutènement, et de clôture, probablement construit avec les pierres des remparts, tours et portes démantelées, participe à la structure de cet espace de promenade et à sa qualification, donnant l'illusion d'une ligne d'enceinte « intérieure ».... Cette ligne marque les limites de Cité et de son urbanisation, en contrebas.



Boulevard Aligre



Effet de porte

Boulevard Aligre



Boulevard du Grand Quartier Général

Les séquences de murs à pierre vue les plus remarquables sont sur certains tronçons du Boulevard d'Aligre, Bvd du Grand Quartier Général, Bvd Pasteur, Bvd du général Plessis.

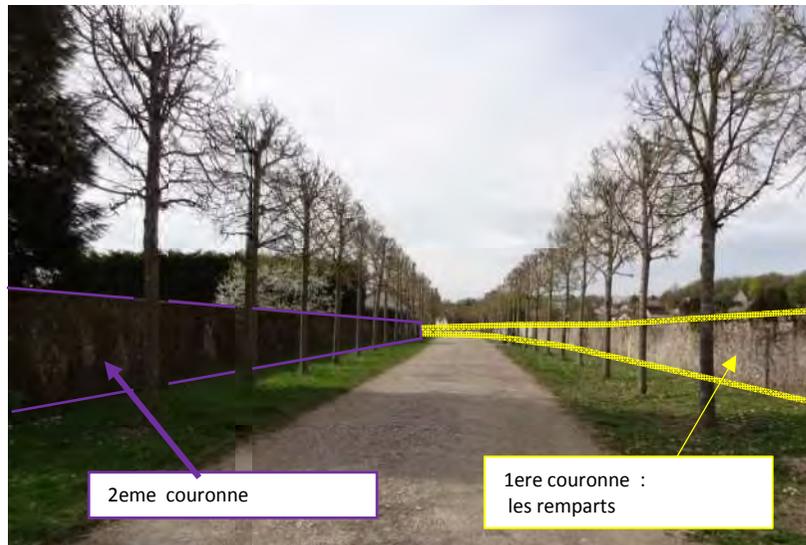
Sur les autres tronçons du Boulevard d'Aligre, et sur les Boulevards Gambetta, Gilbert Chomton et Carnot, bordés notamment par du pavillonnaire, le bâti à l'alignement est essentiellement un mur bahut de clôture.



Boulevard du Général Plessier



Ruelle de Bains /Boulevard du Grand Quartier Général



2eme couronne

1ere couronne : les remparts

Boulevard Pasteur, au droit du cimetière

Le promenoir surplombe le terrain naturel, offrant des vues sur la ville et ses monuments, par de là les séquences de murs à l'alignement de l'espace public.

Ces murs en deuxième couronne intérieure participent par leur continuité et leur nature à la structuration et la qualification de l'espace public. A l'instar du mur d'enceinte, ce mur subit selon la séquence urbaine des variations : mur de clôture à pierre vue, substructure d'une construction à l'alignement, soubassement d'une clôture, ...

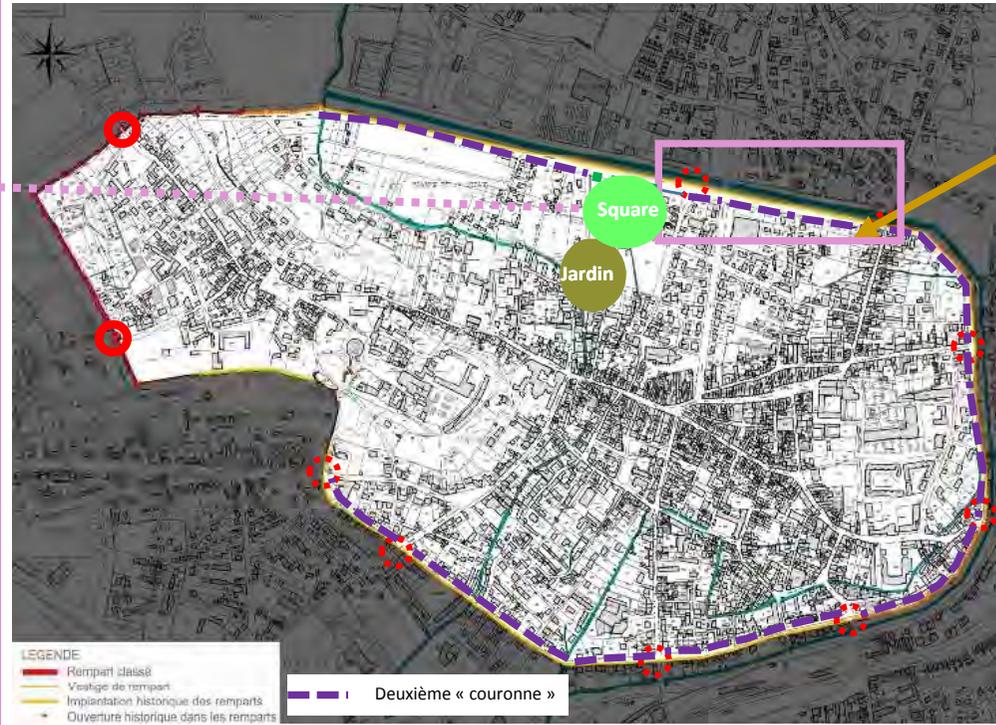
Toute éventuelle intervention malencontreuse ( rehaussement, rénovation mal adaptée) pourrait venir altérer fortement cet espace patrimonial. Une reconnaissance de cette deuxième couronne pourrait permettre de sensibiliser les propriétaires des parcelles concernées à la nécessaire qualité de toute intervention envisagée.



## Etat de la deuxième couronne au droit du Boulevard Aligre - Enjeux



Boulevard d'Aligre, la limite de l'espace public est parfois délimitée par un mur en brique, un mur en aggloméré, un mur à pierre vue rehaussé par deux à trois niveaux de parpaings, une clôture béton préfabriquée, un grillage...



Lorsqu'un grillage marque la limite du promenoir, il offre une visibilité importante sur les fonds de parcelles limitrophes.

Dans ce périmètre historique, visible d'un espace public important de la ville, la nature des clôtures en limites séparatives et des constructions annexes, pourrait :

- faire l'objet de prescriptions ou recommandations,
- et/ou faire l'objet d'un traitement paysager minimaliste en limite de l'espace public.



La séquence au droit du Square du Jardin du Souvenir est dépourvue de tout élément de clôture, mais marquée par une noue.



## II.1D Les principaux espaces verts de la ville intramuros

Il existe aux franges des tissus anciens de Provins une forte densité végétale concentrée essentiellement sur les coteaux de l'éperon, et aux abords du tracé des remparts.

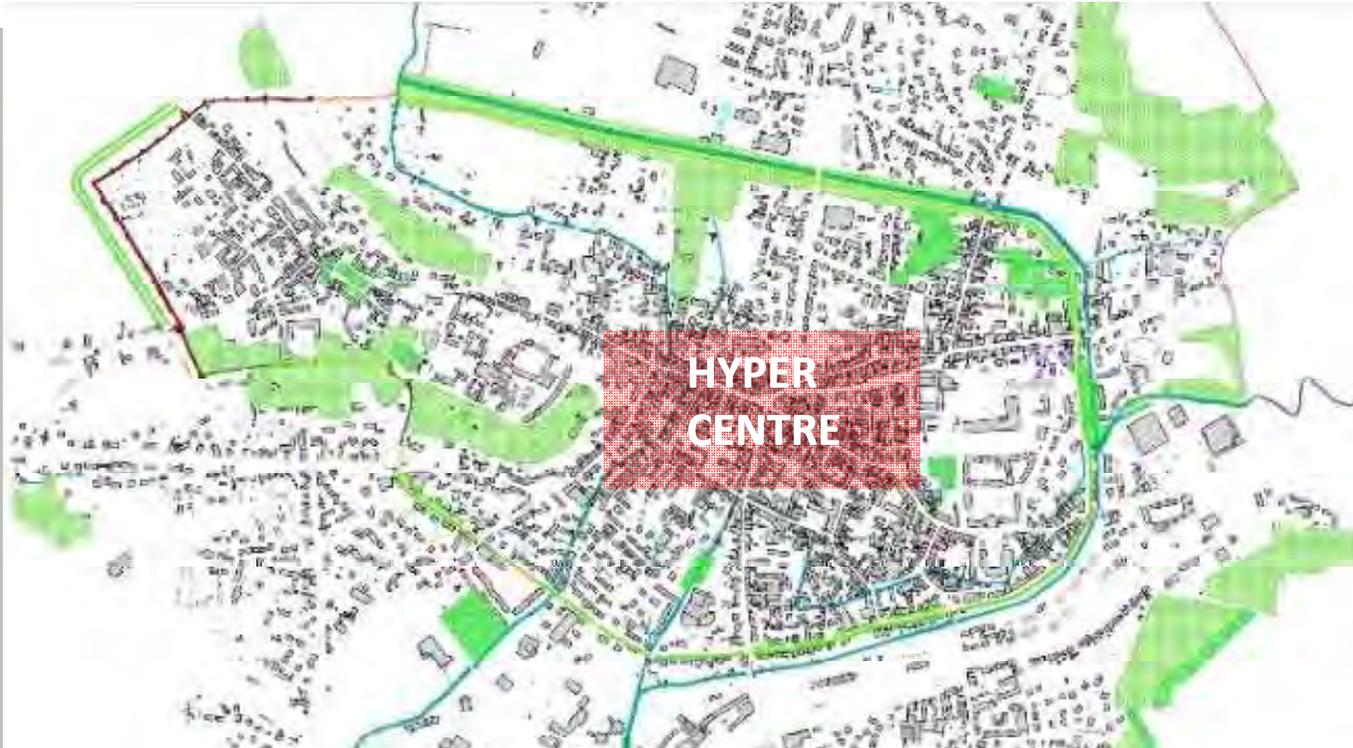
Outre ces massifs boisés, le patrimoine végétal de la commune se décline essentiellement par des alignements d'arbres ou mails plantés en particulier sur le Boulevard Aligre - protégé comme espace boisé classé - , et quelques espaces verts publics.

Ils forment le « poumon vert » d'une ville caractérisée par un hyper centre ( ville basse) quasiment exclusivement minéral.

La végétation de l'espace public de la ville basse est concentrée en frange de cet hyper centre, sur les boulevards, au travers des alignements, et dans les jardins publics. Les vues lointaines sur les masses boisées privées, situées sur les coteaux, contribuent à la qualification de l'espace public.

Dans la Ville Haute, les jardins et boisements participent directement à l'animation et à la qualité de l'espace public.

Les jardins et allées plantées sont générateurs de liens sociaux et permettent de faire le lien entre les différents quartiers de la ville. Cette présence végétale contribue par ailleurs à l'harmonie du paysage urbain d'ensemble et du cadre de vie des habitants.



**Cartographie des protections actuelles des espaces verts de la ville ( abords cité intramuros) :**

**Les EBC, et différents alignements et espaces paysagers sont protégés dans le PLU et dans le plan de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager 2008.**

**L'hyper centre de Provins constitue un espace quasi exclusivement minéral : les espaces verts publics comme privés y sont rares.**

**Lorsque le parcellaire se desserre, aux franges de cet hyper centre, des espaces verts ( jardins potagers, arborés...) sont libérés.**

**Le Nord du territoire de la cité intramuros concentre la part la plus importante d'espaces publics et privés paysagers.**

**Les espaces paysagers protégés sont:**

- les **parcs boisés remarquables des grandes propriétés** (rue Guy Alips, parc de la Caisse d'Épargne...). Cette protection pour ce type d'espace permet de préserver les parcs en milieu urbain sans utiliser la trame des boisements classés qui correspond plus aux vastes masses boisées du milieu naturel. Leur caractère paysager doit être maintenu.
- les **espaces végétalisés en cœur d'îlots**, ne présentant pas de caractéristiques paysagères particulièrement remarquables mais dont la vocation d'espace vert doit être confortée pour des raisons de paysages urbains, comme ultime respiration dans le tissu dense. Leur caractère paysager doit être conforté. Ces espaces concernent les dernières taches vertes importantes en cœur d'îlot (îlot rue du temple, rue de Rebais par exemple...) ou préservent les caractéristiques paysagères des berges des nombreux cours d'eau irriguant le centre-ville. Ces espaces protégés couvrent des terrains enclavés dans le tissu urbain non desservis par les réseaux d'assainissement collectif.

*Les boulevards plantés, les alignements, les espaces boisés des coteaux, les parcs et les jardins familiaux et privés, constituent le patrimoine végétal de la « ville », une partie de ce patrimoine fait l'objet de protection. L'AVAP a notamment pour objet d'affiner l'analyse de ce patrimoine, de reconduire ces protections et de proposer, si nécessaire, de les étendre.*

**Des espaces verts privés et publics directement issus de la structure de la ville intramuros**

**Emprise protégée**

La définition de l'emprise de la dernière enceinte reliant les remparts Ville Haute et basse, reposait sur de probables perspectives de développement urbain, et incluait la protection des industries alors florissantes, et tout particulièrement des précieux tiroirs à draps.

Le déclin économique et démographique de la ville ont entraîné l'abandon de secteurs alors urbanisés de façon plus précaires, (dans les parties les moins centrales), et l'apparition de nombreuses friches, jardins, et prés délaissés dans l'enceinte protégée.

L'importance des espaces verts dans la ville intramuros est directement issue de ces réserves foncières mises en places dès le XIIIe siècle, et préservées au XIX et XX e siècle par une pression foncière soutenue.

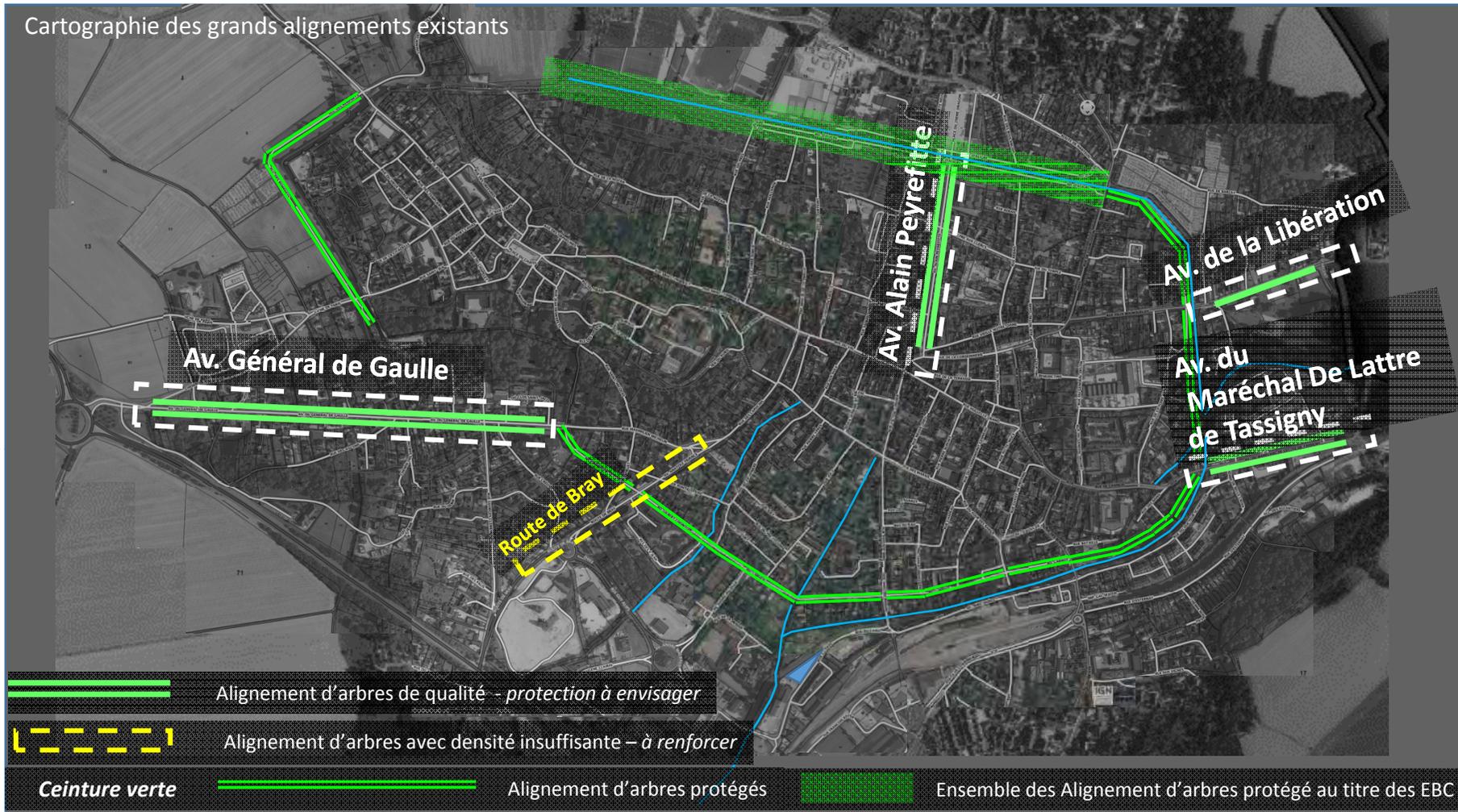
Ils constituent des espaces de respiration majeurs et garantissent un cadre de vie de qualité aux habitants.

**Remparts**

La ceinture « verte » de Provins s'est structurée autour du dispositif de défense de la ville ( remparts – fossés en eau – berges ) qui a permis de préserver pendant des siècles des « emprises publiques » conséquentes, et de mettre en œuvre un « promenoir – digue » planté, qui a offert longtemps des vues sur la ville et/ou ses faubourgs. Ces vues se sont réduites avec l'urbanisation des abords directs des boulevards, à l'exception du boulevard d'Aligre.

## II 1Da Les alignements

Cartographie des grands alignements existants



Un alignement dans un axe entrant intra muros



Avenue Alain Peyrefitte  
350 ml d'alignement

### Les alignements marquant les grands axes entrants

Une grande partie des alignements remarquables ont été repérés et protégés dans le cadre de la ZPPAUP 2009 et du PLU.

Ils concernaient essentiellement les alignements de la « ceinture verte » de la ville intra muros, c'est-à-dire essentiellement ceux situés sur les boulevards qui ceinturent la ville basse, et parallèles au tracé des remparts.

4 alignements de qualité accompagnent des axes structurants de la Ville, notamment des axes d'accès. Ils ont vocation à être repérés et valorisés par l'AVAP :

- Avenue du Général de Gaulle (dans l'axe de la D619 Ouest)
- Avenue de la Libération, ( D236)
- Avenue du Maréchal De Lattre de Tassigny (D74)
- Avenue Alain Peyrefitte

L'avenue Peyrefitte constitue une exception dans le paysage urbain de la ville intramuros: elle est la seule voie à être bordée par des alignements (hors boulevards formant la ceinture verte de la Ville Basse). Cette singularité tient à son développement récent dans le réseau viaire.

Ces alignements, véritables « écrans végétaux » en pleine saison, harmonisent l'espace public quelque soit le plan arrière en créant une continuité structurante qui occulte ( en tant qu'écran) et comme ligne de force.

Sur la D 403, au droit de l'ancienne Distillerie, puis Route de Bray après le rond-point, un double alignement est constitué ( parfois simple selon la séquence). Le rythme des plantations est cependant insuffisant pour constituer un ensemble de qualité.

### Les alignements des grands axes entrants



Avenue de la Libération  
200 ml d'alignement

Avenue du Maréchal De Lattre de  
Tassigny  
200 ml à 250 ml d'alignements de  
part et d'autre de l'Avenue  
Alignements et doubles alignements

Avenue du Général de Gaulle  
800 ml d'alignements

Ces différentes vues témoignent de la grande continuité des alignements sur chacun de ces axes et de leur place dans le cadre urbain et paysager



L'alignement comme écran végétal  
Visibilité réduite des espaces de  
stationnements et surface commerciale  
en entrée de ville ( Rue Alain Peyrefitte)

### RD 403 et Route de Bray, des alignements incomplets

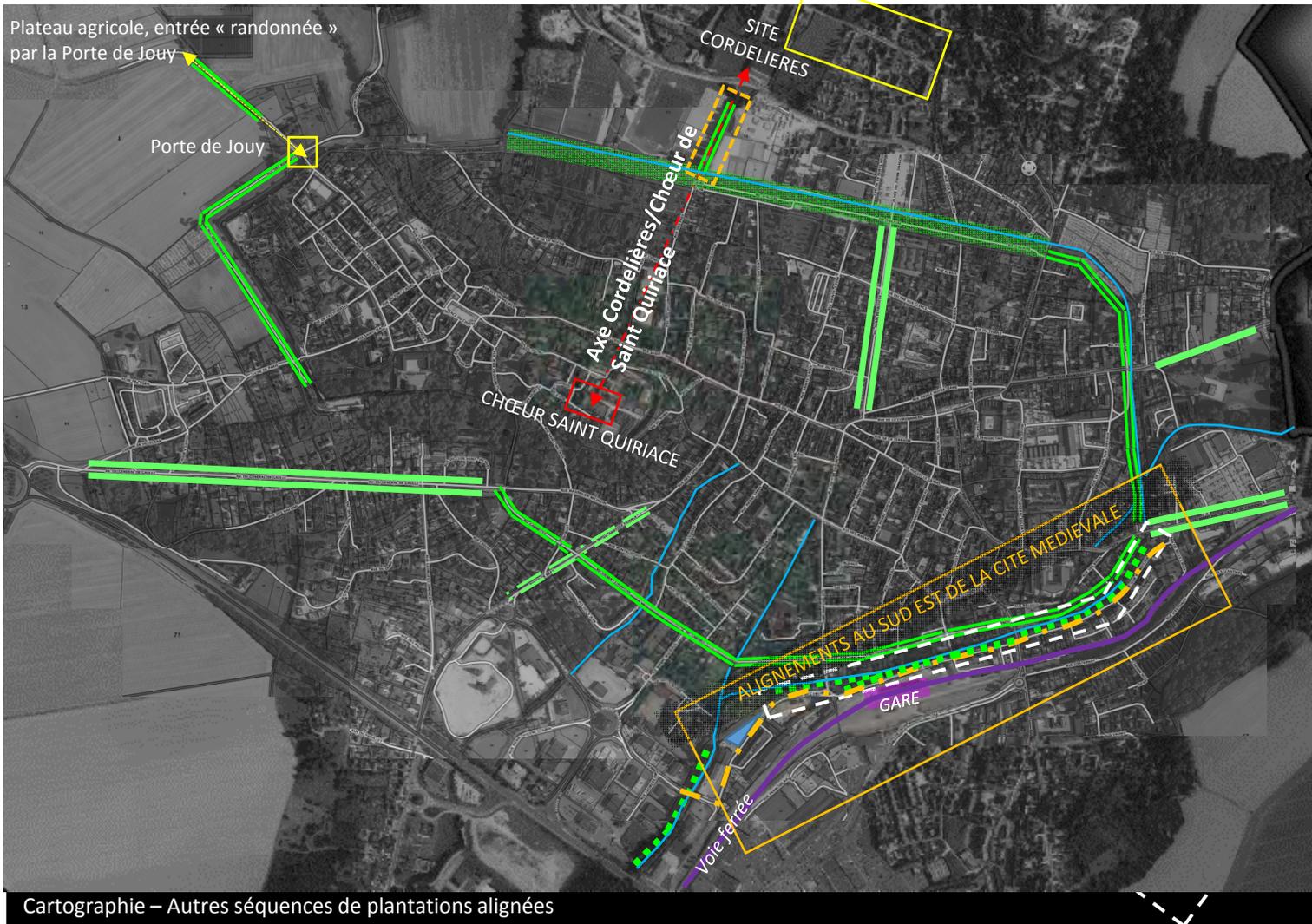
La RD403 et la Route de Bray sont caractérisées par des alignements incomplets, interrompus, et insuffisamment plantés ( densité faible).

Cet axe entrant Sud Ouest (qui rejoint les Rues des Capucins / Christophe Opoix puis du Val ) mériterait de faire l'objet de plantations nouvelles pour densifier et conforter les alignements existants.

Ces aménagements permettraient de qualifier cette entrée de ville empruntée notamment par une ligne de bus.



## Les autres séquences de plantations remarquables et/ou participant à la qualification paysagère du Patrimoine



3 sites d'alignements sont par ailleurs remarquables ou constitutifs de la qualité paysagère de la Cité Médiévale

- Le double alignement Route de Jouy,
- L'allée des Cordelières,
- La ligne d'arbres au Sud Est de la Cité ( en dehors de la ville intramuros, sur la berge extérieure de la Fausse Rivière.

Leur protection respective est à envisager dans le cadre de l'AVAP.



*Chemin rural en continuité de la rue de Jouy, après la Porte*



### Le double alignement Porte de Jouy

Un alignement encadre le chemin agricole N°12 de Provins à Cucharmoy ( qui devient chemin N°18 dit des Fontaines) sur le plateau agricole, dans l'axe de la rue de Jouy. Malgré la modestie de sa longueur ( moins de 200ml), cette séquence plantée vient animer cet axe agricole ( et chemin de randonnée) et contribue à donner une échelle au paysage.

Il offre à cet axe d'entrée de Ville peu emprunté une qualité remarquable.



*Du plateau agricole à la-Porte de Jouy*

## L'allée plantée des « Cordelières »



Route de Nanteuil (CD55)  
Au pied de la Pente terrassée du site des Cordelières, classé Monument Historique

Au nord du Boulevard Aligre, dans le prolongement de la rue des Prés (assurée par une passerelle franchissant la Fausse Rivière), une allée plantée d'environ 190 ml dans l'axe de composition du couvent des Cordelières (marquée notamment par le portail d'accès), permet aux piétons de rejoindre la Route de Nanteuil.

L'axe révélé par les alignements qui le bordent et la perspective cadrée qui en découle illustre le lien entre l'ancien Couvent des Cordelières et la Collégiale Saint Quiriace (son chœur).

Cette allée piétonne est essentiellement empruntée par les promeneurs, randonneurs et sportifs.

*La composition symbolique et paysagère de cette allée pourrait faire l'objet d'un petit panneau informatif.*



Portail



Vue de la Rue des Prés

### Les alignements au Sud Est de la Cité Médiévale

Les abords situés au Sud Est de la Cité Médiévale sont caractérisés par la présence de:

- la gare multimodale de Provins,
- d'une voie qui longe les berges de la Fausse Rivière (Fossés des Remparts)
- du passage de la voie ferrée.

Cette configuration aux abords de la Cité , avec la proximité de voie longeant les fossés, est unique.

Ces infrastructures impactent leur environnement direct en terme de nuisances acoustiques mais aussi visuelles.

L'avenue Jean Jaurès constitue le centre de cette séquence poursuivie de part et d'autres par les rues du Docteur Schweitzer (à l'Est), et du Canal (à l'ouest).



La rue du Canal

L'alignement des arbres de haute tige suit le cours de la Fausse Rivière et stabilise la berge. Il poursuit vers l'Ouest l'alignement de platanes, à caractère urbain, de l'avenue Jean Jaurès avec un alignement d'arbres de bords d'eau, qui filtre les vues.



L'avenue Jean Jaurès qui longe la Gare  
( voir page suivante/ ci contre )



La rue du Docteur Schweitzer (à l'Est)

Voie confidentielle à sens unique, elle est inscrite dans le début de la pente du coteau. Elle surplombe le fossé mais aussi, de l'autre côté de la rive, le boulevard Carnot, sur une séquence de Remparts. L'alignement constitué d'arbres de haute tige de différents essences constitue un filtre qui permet d'offrir un cadre paysager de qualité au « promenoir ». Le fossé est ici abrupt et les plantations d'arbres et arbustes participent à la stabilisation des sols.



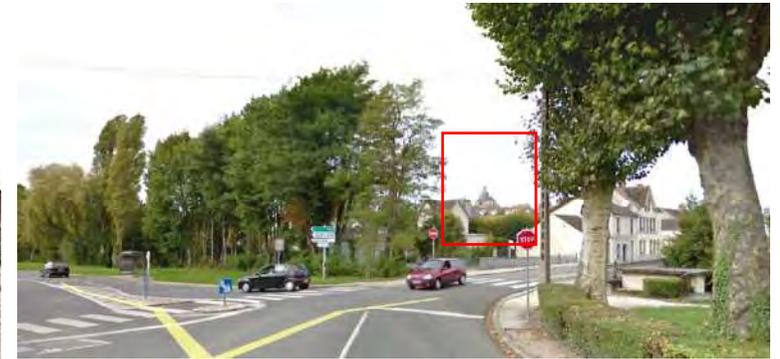
### L'avenue Jean Jaurès

L'alignement de platanes, situé sur l'avenue Jean Jaurès et qui surplombe la berge de La Fausse Rivière, fait face à la Gare multimodale de Provins et à l'ensemble de ses aménagements (aire de stationnements, de manœuvres et quais) et plus à l'Ouest, à des espaces ferroviaires en état de friche).

Il est accompagné d'une ligne de haie de moins d'un mètre qui sert de garde-corps et évite une chute et l'accès aux rives de la Fausse-Rivière.



Vue du pont franchissant la Fausse Rivière, route de Chalaute.  
( Niveau de la Porte des Bordes)



L'alignement trouve ici différentes fonctions :

- Il embellit l'espace public,
- Il contribue à donner une échelle à la séquence paysagère marquée par la ligne des façades arrières des meulière du 19<sup>e</sup> implantées pour leur partie arrière au niveau de la berge nord, la Fausse Rivière et la berge sud,
- Il préserve la qualité des vues de ces constructions, en réduisant les vues sur la Gare et ses abords ( en terme d'aménagements, de fréquentation et mouvements)
- Il préserve de regards indiscrets et plongeants sur les maisons,

Cet alignement participe à préserver un cadre paysager et urbain à la Cité Médiévale dans sa partie Sud Est .

Vers l'Ouest, à l'intersection de la rue Aristide Briand, l'alignement reste parallèle à la voirie qui se détache du cours d'eau pour libérer un espace vert. Aux abords de celle-ci ( ancienne porte des Courtils), l'alignement s'achève en cadrant et orientant la vue sur la Collégiale Saint Quiriace.

La protection de cet alignement est à envisager dans le cadre de l'AVAP.

### Avenue Jean Jaurès



## II 1Db Les espaces verts publics

Dans la ville intra muros, les espaces verts publics ne sont pas nombreux mais à l'échelle de chacun des pôles concernés.

Ces espaces verts publics sont :

### En ville Haute,

Le site « Cours aux Bêtes » et flancs extérieurs des remparts (fossés, boulevard Saint Jean),

Le Jardin des Bréban

### En ville Basse

Le boulevard Aligre,

Le Jardin Garnier et le Square du Souvenir Français.

Par ailleurs:

- la ville est propriétaire du jardin botanique ouvert au public lors d'ateliers d'horticulture,
- la Roseraie, située à 200 mètres du Square, accueille le public .



### « Cours aux Bêtes » remparts

Une série de cheminements, de pelouses, de petits parcs arborés dans le site « Cours aux Bêtes » et flancs extérieurs des Remparts ( fossés, boulevard Saint Jean) en lien avec la valorisation des Remparts de la Ville. Ils offrent des espaces de promenades, de repos ( petite aire de pique-nique confidentielle), et d'accueil pour les visiteurs et lors des événements publics organisés par la Ville Médiévale).

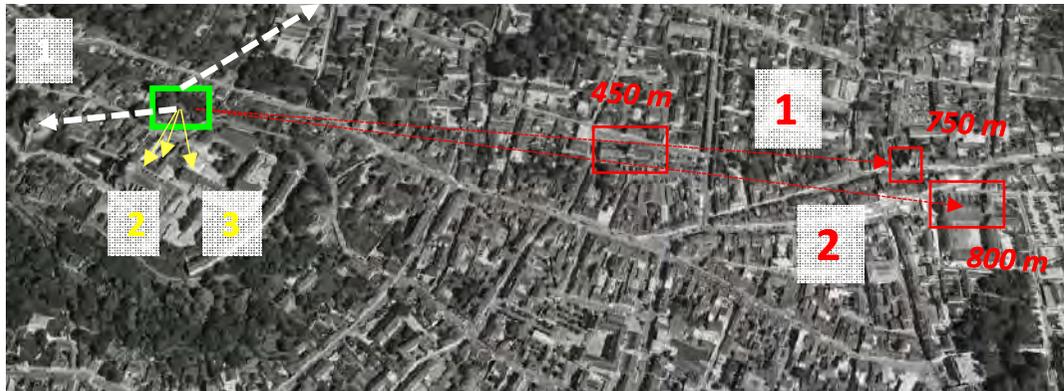
L'aire de Villegagnon (porte de Jouy permet ainsi d'accueillir provisoirement des ateliers et des démonstrations lors des Médiévales. Ils encadrent le « Théâtre des Remparts » où se déroulent notamment les spectacles de fauconnerie équestre « les aigles des remparts » ( de fin mars à fin octobre) , une volerie d'une centaine d'oiseaux, et d'autres espaces techniques).

Aménagés à minima, ils constituent un ensemble à caractère rural et champêtre fidèle à la nature du site depuis des siècles.

Une partie est étroitement entremêlée à des parcelles de jardins privées (entretenu ou en friches).



Vue vers les Cordelières (750m)



### Le jardin des Brébans

Le jardin marque les limites du Plateau, à l'intersection de la rue du Palais, et des axes qui entament leur descente vers la ville basse - Grimpon du Porc Epic et rue du Collège. Il est situé sur un petit promontoire qui surplombe la rue et offre des perspectives inédites sur la Collégiale Saint Quiriace et une maison canoniale du XIIIe siècle (Maison Sainte-Lucence) à ses pieds (2), et l'ancien palais des Comtes de Champagne (3) (siège un temps de la justice royale, puis transformé à partir de 1670 par les pères oratoriens en collège), en permettant de voir par-dessus le mur de clôture. L'hiver, la silhouette de la Tour César (1), masquée une grande partie de l'année derrière un rideau d'arbres, vient compléter le tableau panoramique.

Il permet par ailleurs de découvrir, plein Est, en alignement, la flèche de l'Eglise Sainte Croix (XVIe), le Beffroi de Notre Dame du Val (XVIe) et légèrement sur la droite l'église Saint Ayoul. L'hiver, le site offre un point de vues sur le Couvent des Cordelières.

Espace de belvédère, il est un des seuls espaces de points de vue depuis la Ville Haute vers le cœur historique, et le seul « espace d'agrément » offrant cette vue. Ces points de vues existent uniquement lorsque le promeneur-visitateur entreprend la descente vers la Ville Basse (Rue du Collège et rue Saint Thibault).

A quelques mètres des portes du Lycée Thibault de Champagne (ancien palais Comtal), à moins de 100 mètres de l'école Maternelle Ville Haute, le jardin semble un espace de rencontre de prédilection pour les lycéens.

D'une surface d'environ 2000 m<sup>2</sup> (y compris espaces de stationnement sur la place), l'aménagement paraît désuet et disqualifié lorsque le linéaire aménagé pour le stationnement est occupé en totalité. Il ne se lit pas clairement comme un belvédère. La qualité des vues est altérée par la présence du poteau électrique et le pin planté (probablement pour réduire la vue sur le bâti en premier plan) paraît déjà trop présent. Le transformateur en place pourrait faire l'objet d'un habillage de façade pour faciliter son intégration dans son environnement arboré.

Le potentiel exceptionnel du site, notamment comme invitation à la découverte de la ville basse, paraît insuffisamment exploité.



1 2



**Boulevard d'Aligre – 1 150 mètres – un axe d'attractivité et de centralité depuis le XIXe siècle – Près de 55 000 m<sup>2</sup> d'espace de loisirs**



Jardins familiaux

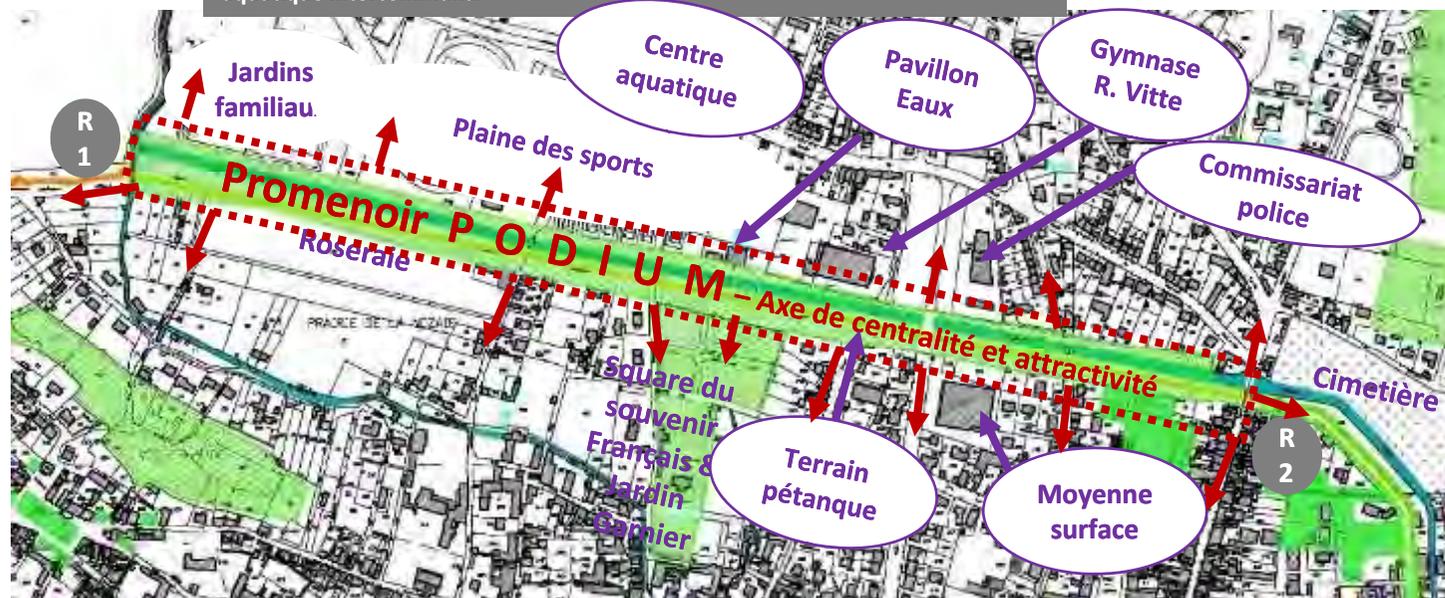
Plaine des sports : stade d'athlétisme, football, terrains de tennis, ... centre aquatique intercommunal

Gymnase R. Vitte

Pavillon des eaux minérales



R 1 – Remparts des Grandes Planches



R 2 – Remparts Boulevard Pasteur

**Le boulevard constitue un espace de promenade et loisirs de près de 55 000 m<sup>2</sup>. Il est l'axe central sur lequel s'articulent différents équipements publics ou privés et offre des vues exceptionnelles sur la Ville.**

**Le boulevard d'Aligre au XIXe e** « (...) les Provinois préfèrent pourtant l'espace restreint du promenoir situé en contrebas de l'hôpital général, que la proximité avec la fontaine des eaux minérales, l'aire de danse et les chaises de location transforment en un lieu idéal de rencontre. La promenade s'inscrit dans une organisation réglementée et reconnaissable des espaces : diverses décisions municipales limitent ainsi le passage des charrettes ou interdisent l'entrepôt de marchandises sur les allées afin de garantir le confort de ce rendez-vous sociable. Ces promenoirs, en encerclant Provins, forment un chemin de ronde moderne duquel on voit l'extérieur de la ville, c'est-à-dire la campagne et le reste du royaume, comme l'intérieur de la cité. Par un parcours physique, les arbres mettent en scène des vues pittoresques : les promenoirs de la Ville Haute, plantés au XIXe siècle, offrent ainsi « un coup d'œil unique pour les amateurs de la Haute Antiquité ; c'est une continuité de tours que le temps a fortement dégradées, mais qui n'en sont que plus vénérables. Quand, sur cette promenade plantée d'arbres, on arrive à l'angle droit que forment, en se réunissant, les deux lignes de fortifications, on jouit d'une perspective majestueuse et imposante » (C. Opoix, Histoire et description de Provins, Provins, 1846, p. 400).



La Fausse Rivière occupe les anciens fossés.



La Rosaire de Provins



Square du Souvenir Français et Jardin Garnier



Un promenoir, espace de ballade, de course à pied - Terrain de pétanque Podium sur la ville





## Le Jardin Garnier et le Square du Souvenir Français

Situé au nord de la ville intramuros, le jardin Garnier constitue le grand espace vert public de la ville, avec le Boulevard Aligre sur lequel il s'articule au Nord et en lien avec le Pavillon des eaux Minérales, au travers du Square du Souvenir Français. Ces deux espaces paysagers représentent près de 20 000 m<sup>2</sup>.

L'entrée sud du jardin Garnier s'inscrit dans l'axe de la rue Valentin Abeille, qui croise perpendiculairement la rue du Val : une petite masse arborée est ainsi perceptible depuis la grande artère historique de la Ville.

Ce lieu occupe dans la mémoire collective et individuelle des Provinois une place privilégiée. Successivement :

- Terrain d'entraînement de la compagnie de l'Arbalète,
- Jardin d'une congrégation religieuse de femmes (qui instruisaient des jeunes filles pauvres ou orphelines pour les placer dans des maisons bourgeoises),
- Jardin de plaisir ( la chapelle de la congrégation fut transformée un temps en théâtre),

Vers 1853, Victor Garnier, propriétaire du domaine depuis 1838, entreprend une restauration des bâtiments et un réaménagement complet de la propriété laissée à l'abandon (site détérioré, boueux, arbres anciens improductifs). La propriété est transformée en jardin à l'anglaise, à la manière des squares ou parcs parisiens dessinés par Barillet-Deschamps conformément au goût de l'époque et s'ouvre aux Provinois, avant même d'être léguée à la ville.

La passerelle sur la pièce d'eau et la construction de serres (1893) sont les seules modifications de l'organisation de l'espace.

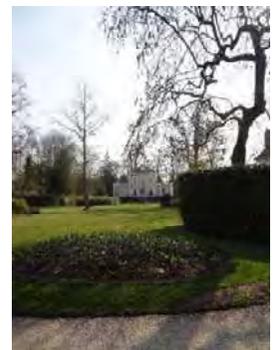
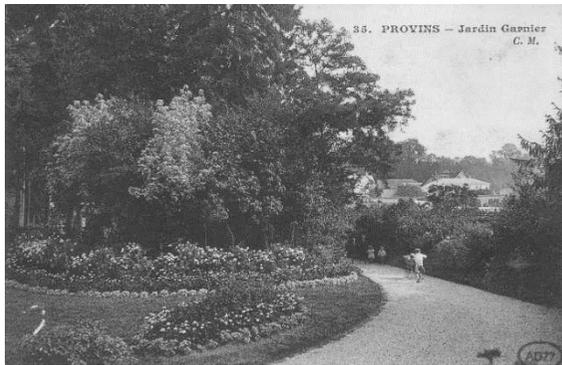
Depuis plus de 150 ans, le jardin fait l'objet de soins particuliers : les nuances et perspectives évoluent régulièrement pour renouveler l'espace. Il offre ainsi différentes séquences paysagères.

Le square du Souvenir est d'une écriture plus contemporaine et aménagé avec sobriété.

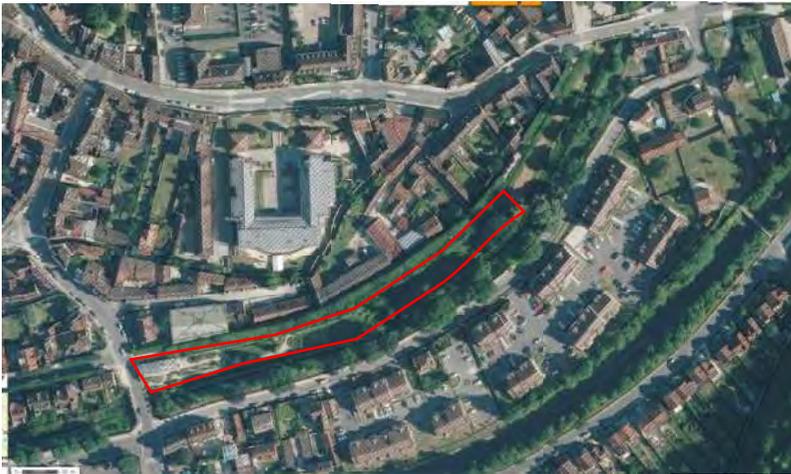
L'eau est très présente dans ces deux parcs.

Le jardin et le Square, tous deux de nature urbaine, marquent la limite Ouest du centre ville Basse.

La Roseraie est à moins de 200 mètres.



## Le jardin botanique de Provins dit Jardin école de la société d'horticulture de Provins



Extrait plan propriété foncière communal



Propriété communal

Extrait plan ZPPAUP 2008



Un jardin concerné par une protection au titre des Espaces paysagers protégés



Le Jardin botanique dit jardin école de la société d'horticulture de Provins, situé rue des Bordes, face à la rue du Docteur Schweitzer, a été inscrit au pré inventaire général du patrimoine culturel en 1992 comme jardin remarquable du 4e quart 19e siècle (Année de construction : 1891).

Il constitue un des espaces paysagers protégés de la ville.

Autrefois privé, ce jardin appartient aujourd'hui à la Ville, comme l'ensemble des berges de part et d'autre de la Fausse rivière sur cette séquence. Il est mis à disposition de l'Association de la Société d'Horticulture.

Le jardin école proposerait notamment des cours de taille de la vigne, semis et bouturage, et de rosiers.

Ce site est caractérisé par la présence de remparts et des vestiges des tours de l'enceinte médiévale, perceptibles depuis le pont, depuis la rue du Docteur Schweitzer, et par la ligne maçonnée formant garde corps du boulevard du Grand Quartier Général.

La présence de ce patrimoine architectural, urbain et paysager au sein du jardin n'est pas valorisée dans la ville, même si les Remparts et leurs abords font l'objet d'un entretien.

Le jardin, malgré sa présence en entrée de ville, et la proximité de la gare, manque de visibilité et, en l'état, participe insuffisamment à la mise en évidence des remparts.

## La Roseraie, un espace privé ouvert au public



La Roseraie, située au sud du boulevard d'Aligre, dans la Prairie de la Nozaie, est marquée par le passage du Ru Lambert.

Espace dessiné, structuré, mettant en valeur la rose comme patrimoine historique de Provins, elle participe à la qualification des espaces publics qu'elle borde (boulevard d'Aligre) et à la qualification et l'enrichissement des vues par le raffinement des premiers plans paysagers mis en œuvre.

La roseraie « Vizier » a été inscrit au pré inventaire général du patrimoine culturel en 1992 comme roseraie (du 3e quart 20e siècle).

Créée au milieu du XXe siècle, et réhabilitée depuis 2008, la Roseraie s'étend sur trois hectares et présente environ 300 variétés de roses.

En drainant une clientèle spécifique, elle amène des visiteurs extérieurs à la Ville à découvrir la qualité de la Vallée.

La Roseraie a obtenu le label « jardin remarquable ».



## II 1Dc Les jardins et ilots verts



### Les fonds de parcelles et jardins du Châtel

Malgré la relative continuité du front bâti sur la rue de Jouy, et sur la séquence la plus urbaine de la rue Saint Jean, la Ville Haute est caractérisée par l'importance des jardins de toutes natures (jardins, vergers, terrains arborés, prairies, friches) et dimensions qui sont un des aspects caractéristiques de la Ville Haute.

Leur qualité, entretien, fonction, nature, dimension et type de clôture est en relation directe avec leur situation et à proximité du cœur historique du Châtel, et en lien avec la qualité du bâti.

Le « verdissement » des pieds de murs des espaces publics, fortuit ou réalisé par les habitants, constitue une forme de prolongement de ces jardins.



### Clôtures

Les clôtures mises en œuvre sont de natures différentes et contribuent à la qualité des séquences paysagères de la Ville Haute.

En fond de parcelles des jardins du Cours aux Bêtes, et des espaces peu urbanisés, elles sont souvent de simples grillages bas séparatifs, plus rarement doublées par un dispositif réduisant les vues (dispositif sur rue). Ces simples grillages permettent d'offrir des vues sur des ensembles verdoyants offrant une certaine qualité paysagère au site (même si ponctuellement et à la marge, un jardin en friche ou une clôture en mauvais état disqualifie une séquence).

Sur certaines rues, de longs murs de pierres enrichissent par ailleurs l'espace public.

Aux abords du cœur historique du Châtel, la plupart des jardins ou parcs privés sont bordés par des murs ou murets: les grillages disparaissent. Ces murs réduisent les vues mais mettent en scène par contraste le sommet des arbres des propriétés, apportant des touches colorées dans ces espaces minéraux.

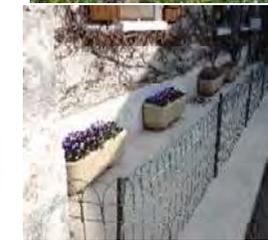


### La végétalisation des pieds de murs aux limites de l'espace public

Les pieds de murs enherbés et plantés, contribuent à préserver le caractère rural du site. Cette végétalisation valorise par le contraste coloré qu'elle induit, le patrimoine urbain et les constructions diverses.

Elle apporte gaieté, poésie, diversité écologique.

Elle offre au cadre urbain et patrimonial « figé », des petites touches colorées et structurées selon la personnalité des habitants limitrophes.



Aux abords directs de la Porte Saint Jean, la parcelle d'angle qui accueille les visiteurs est marquée par la présence d'une clôture et d'un dispositif d'occultation en mauvais état. Il paraît peu adapté au contexte patrimonial, et à sa situation particulièrement exposée en terme de parcours dans la Cité Médiévale. Il met à mal l'ensemble des dispositifs de valorisation entrepris par la ville et ses habitants.

## Les fonds de parcelles rue de Jouy



Aux abords de la Porte de Jouy, se concentre un petit îlot ancien, avec des parcelles de jardin étroites cernées par des murs et murets.

Plus loin, rue de Jouy, les fonds de parcelles sont plus vastes et forment un ensemble plus lâche et moins urbain.

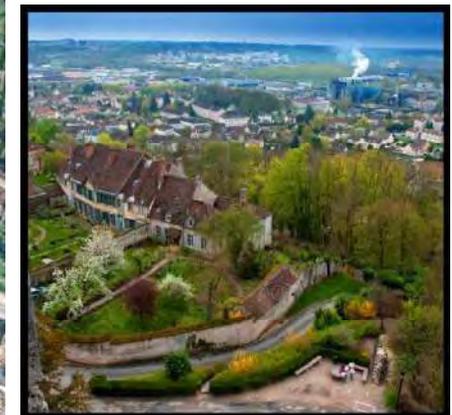


## Des jardins aux propriétés du Châtel

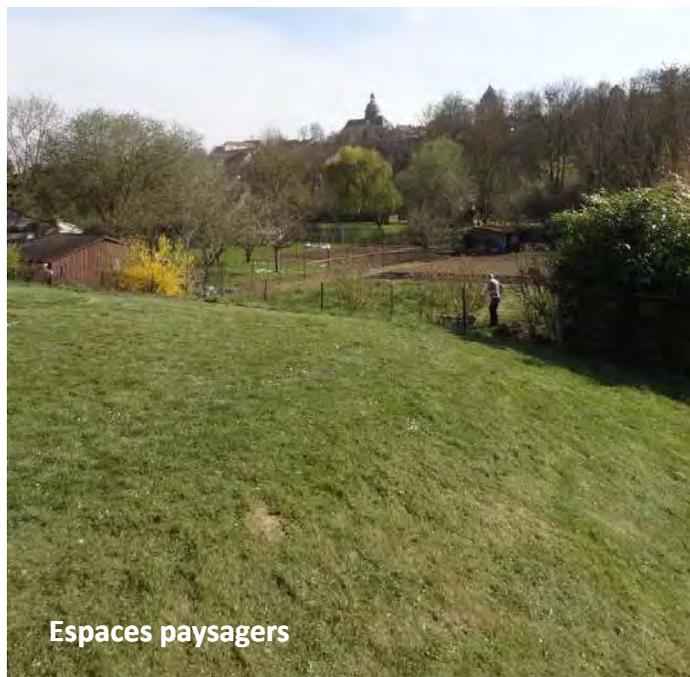


Aux abords du cœur historique du Châtel, la nature des constructions ( plus anciennes) et de l'aménagement des parcelles se qualifient : les jardins potagers deviennent des petits jardins « urbains » et des parcs arborés bordés par des murs ou murets . Ces dispositifs mettent en scène et valorisent, par contraste, la cime des arbres des propriétés, animant l'espace public ( place du Châtel, rues, ...) des touches colorées dans ces espaces minéraux.

Les abords en contrebas de la Tour César ont été classés en espaces boisés classés et la vigne en « espace paysager protégé » . La vigne est bordée par un mur en substructure dans la partie nord.



## Au nord dans la Ville Basse



Espaces paysagers

### La prairie de la Nozaie

Le Nord Ouest de la Cité, au pied des coteaux en partie boisés, est caractérisé par:

- la présence du Durteint et du ru Lambert ,
- des grandes parcelles privées (dont la Roseraie ouverte au public).

Aucun de ces espaces paysagers, qui contribuent à qualifier les vues sur la silhouette de la Ville Haute, et la promenade d'Aligre, ne sont protégés dans le cadre du PLU comme de la ZPPAUP 2008. Ils sont en secteur A de la ZPPAUP actuelle.

Ils sont à protéger spécifiquement dans l'AVAP.



Espaces paysagers protégés



Espaces paysagers protégés

### Les fonds de parcelles situés au Nord Est de la Cité Intra Muros

Les jardins qui s'étendaient entre le bourg et les remparts ont été en partie lotis au siècle dernier mais il en subsiste encore, en particulier dans cette zone Nord Est de la Cité.

Ces îlots de jardins sont retenus comme espaces paysagers protégés dans la ZPPAUP et dans le PLU .

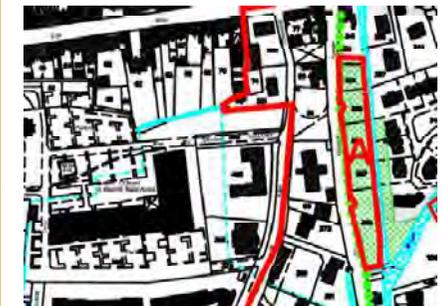
« L'îlot vert » visible sur le boulevard d'Aligre contribue à qualifier l'espace public et offre des éléments de compréhension

Ils sont traversés ou bordés par le ruisseau des Auges.

Cette protection est à reconduire dans l'AVAP



Espaces paysagers protégés



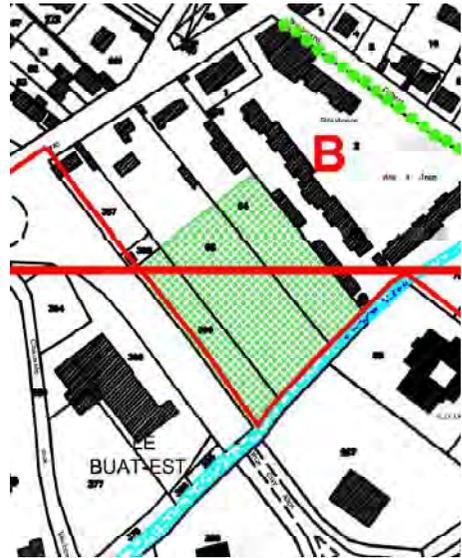
### Les jardins privés des bords de la Fausse Rivière

Le Nord Est de la Cité est par ailleurs caractérisé par la présence de jardins privés de part et d'autres de la Fausse-Rivière, au pied de séquences de Remparts préservés ( créés dans les anciens fossés des fortifications). Des passerelles privées permettent d'y accéder.

Ces jardins sont retenus comme espaces paysagers protégés dans la ZPPAUP et dans le PLU .

Cette protection est à reconduire dans l'AVAP

# Au Sud dans la Ville Basse



Rue Guy Alips



Espace paysager protégé



## Les parcs boisés remarquables des grandes propriétés

Le parc de la Caisse d'Épargne constitue un espace boisé remarquable qui marque, la limite Est de l'hyper centre. Il est protégé comme espace paysager remarquable.

Les espaces boisés qui le bordent au Nord sont de même caractère : ils pourraient faire l'objet d'une protection afin que leur caractère paysager soit maintenu.

Ces deux espaces contribuent fortement à enrichir l'espace public en particulier les abords de Saint Ayoul et le quartier Delort.



Espace paysager

Espace paysager protégé

Rue du Général Delort



Espace paysager

## Les berges de la Vouizie – Cœur d'îlot

Les espaces végétalisés en cœur d'îlots ne présentent pas de caractéristiques paysagères particulièrement remarquables pour l'espace public.

Mais ils constituent des espaces de respiration nécessaires dans un tissu urbain et permettent de préserver les caractéristiques paysagères des berges.

Rue Aristide Briand, ils correspondent aux fond de parcelles de maisons bourgeoises ou meulrières.





## II.1E Silhouette de la Cité Médiévale *II.1Ea Silhouettes d'hier*

### II.1Ea - Silhouettes d'hier

#### Le flanc Nord de l'éperon



*Vue de la Prairie  
de la Nozaie ?*

Photographe  
Durand, Eugène  
(photographe)



*Vue des abords pentus de  
L'Hôpital / Cordelières*

Vue éloignée de la ville et  
ses environs - Bovis,  
Marcel - 1950-1980

#### Le flanc sud de l'éperon



Ensemble des remparts et Saint-Quiriace  
Martin-Sabon, Félix (photographe) - 1896 (avant)

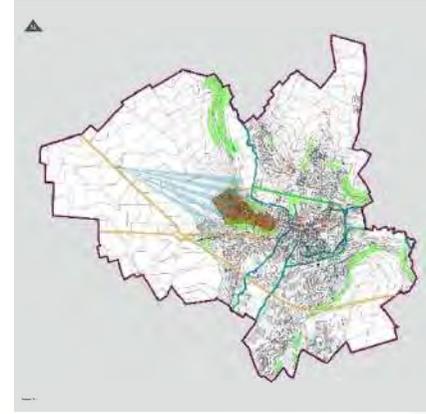
#### Vue générale – Ville Basse



Vue générale de la ville  
prise de la promenade -  
Normand, Alfred-Nicolas  
(architecte) - 1886

259, PROVINS, Vue des Promenades.

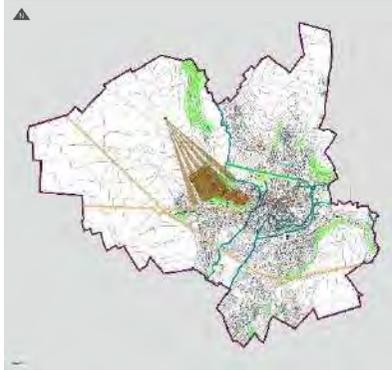
1886, A. Normand.

*II.1Eb La silhouette de la cité médiévale depuis le plateau Briard Nord Ouest - de la D231*

*Vue de la D231, ( distance à vol d'oiseau : 2 200 mètres environ de Saint Quiriace – au loin la silhouette de l'hôpital Léon Binet situé à 4 km environ à vol d'oiseau)*



## II.1Ec La silhouette de la cité médiévale depuis le plateau Briard Nord Ouest ( Lieu-dit : Rotigé)



L'implantation urbaine multi-sites ( plateau, coteaux, plaine alluviale), en lien direct avec la topographie et la présence et préservation de massifs boisés génèrent des vues sur la ville d'une grande qualité.

Les sommets des monuments emblématiques de la Ville Haute - Tour César et Saint Quiriace - émergent des masses boisées qui occupent les coteaux de l'éperon, composant une silhouette singulière surgissant dans le paysage. Lorsque les remparts sont visibles, ils viennent tendre et étendre les lignes du paysage, contrastent les plans et les profondeurs des vues, et semblent renforcer l'assise du site dans le paysage.

Lycée Thibault de  
Champagne

Collégiale Saint-Quiriace

Tour dite de « César »

Lycée polyvalent  
Les Pannevelles

Hôpital Léon Binet

Porte de Jouy

Ferme de la Madeleine

Verger

Porte Saint-Jean

Château d'eau de Poigny  
Le Noyer Volquin

Les Sauvageons  
Cimetière de la Ville Haute



Vue de Rotigé

II.1Ed - La silhouette de la cité médiévale Depuis le plateau Briard Nord ,  
vue du dessus des Cordelières du lieu dit « Au dessus de l'Hôpital »

Lycée polyvalent Les Pannevelles

Couvent des Cordelières

Hôpital Léon Binet  
Bellevue

Eglise Sainte-Croix

Champbenoist

Les Sauvageons (Poigny)

Lycée Thibault de Champagne

Eglise Saint-Quiriace

Tour dite de « César »

Grange aux dîmes

Salle basse dite « Caveau du Saint-Esprit »

Ferme de la Madeleine

Cimetière de la Ville Haute

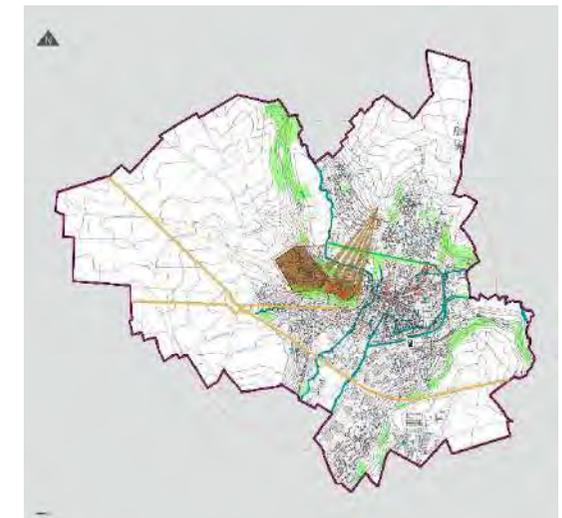
Porte de Jouy



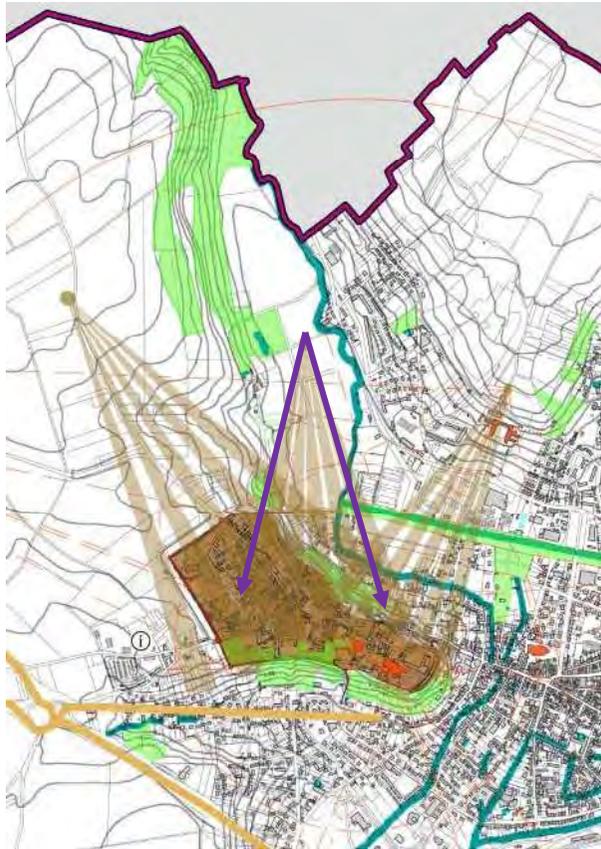
Depuis « Au dessus de l'Hôpital »



Panorama de la ville, Vue « reconstituée » depuis le plateau située au dessus  
de l'abbaye des Cordelières - Chastillon - 1624



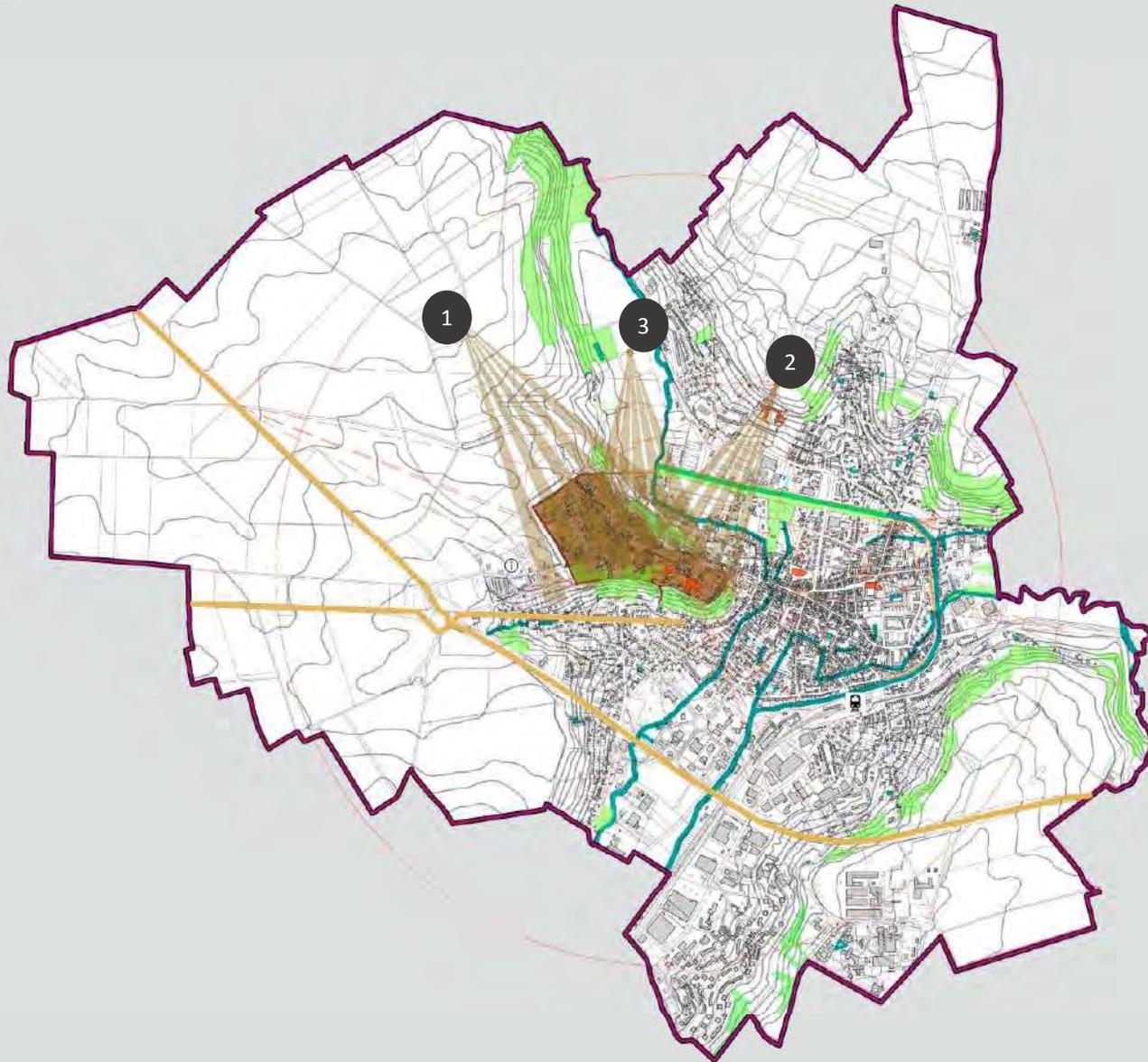
II.1Ee La silhouette de la cité médiévale depuis la vallée du Durteint



Vallée du Durteint



## Synthèse des points offrant des vues panoramiques sur la silhouette de la Cité Médiévale depuis les espaces agricoles



1 - Vue de Rotigé

2 – Vue « Au-dessus de l'Hôpital »

3 - Vallée du Durteint

## II.1F Entrées de Ville et portes – II.1Fa – Entrée de ville Ouest

### II.1Fa – Entrée de ville Ouest, des séquences paysagères de grande qualité



La Tour César et la Collégiale Saint Quiriace, toutes deux situées en Ville Haute, dominant le site et sont visibles de nombreux points de la Ville Basse mais aussi, sur le plateau Ouest, depuis les RD 231 et 619.

Vues des axes entrants du territoire « Ouest », elles apparaissent d'abord comme deux pointes lointaines à environ 7 km se détachant du paysage agricole, émergeant des crêtes successives induites par le vallonnement du site. Leurs silhouettes singulières se définissent peu à peu. A l'approche de l'entrée de ville Ouest, les lignes des remparts se détachent et viennent enrichir la perception du site. Le cimetière militaire vient offrir un premier plan marqué par le mur de clôture qui se détache, les pointes rythmées des arbustes qui percent, et la silhouette majestueuse et emblématique du cèdre.

Les diverses protections du territoire en particulier la zone de protection arrêtée en mars 1961 (Décret Malraux) ( mais aussi l'inscription du site « Ville Haute et ses abords » (1934-1939-1942) ont permis de préserver le caractère agricole et naturel du plateau et des abords de la Cité Médiévale.



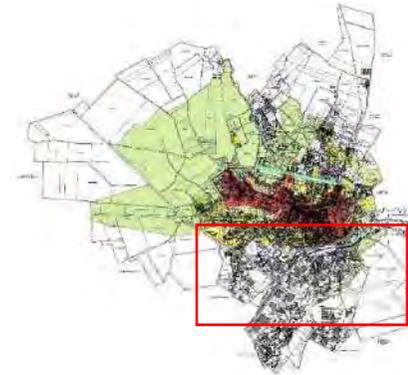
## II.1Fb - L'entrée de ville par la déviation RD 619 et axes Sud

Les paysages d'entrée de ville sont le plus souvent peu mis en valeur, voire dévalorisant pour les villes, ayant été souvent réalisés pour répondre rapidement à des besoins de développement démographique, économique et industriel/artisanal. A Provins, cette urbanisation s'est développée essentiellement dans la vallée » au Sud, Sud Est, de la Ville intramuros, contenue par la topographie du territoire, et sur des sites ne faisant l'objet d'aucune protection. C'est dans cet environnement que s'est réalisée la déviation de la RD 619, qui constitue une coupure dans le paysage urbain, et une coupure fonctionnelle pour les Provinois habitant au sud.

La déviation de la RD619, qui permet de passer du plateau Ouest au plateau Est, trace son passage au dessus de nombreuses voies, en venant rejoindre le niveau du sol de la ville un temps, pour accéder à l'avenue André Malraux. Bien qu'elle offre à l'est une vue panoramique sur la ville, elle constitue néanmoins une fracture dans la vallée et une coupure dans le paysage urbain. Elle traverse par ailleurs une zone d'activités économiques et commerciales réalisée avec une attention architecturale et paysagère le plus souvent insuffisante.

Le parcours défini par la déviation RD 619 constitue une des entrées de ville du territoire communal pour les habitants de la ville et des communes voisines, et permet de rejoindre rapidement la Gare et l'Est de la Ville. Pour les passagers des véhicules « en transit », qui contournent la ville venant de l'Est, les vues lointaines sur Saint Quiriace et la Tour César, parfois fugaces, constituent les seuls signaux d'un passé historique.

Les Touristes et visiteurs sont invités à rejoindre le centre ville de Provins ( Ville Basse) par l'Avenue du Général de Gaulle.



Pour rappel, la zone industrielle et commerciale Sud et la plus grande séquence de la déviation de la RD 619 ne sont pas inclus dans le périmètre de la ZPPAUP.

Les boisements situés aux limites ouest du plateau de Sourdon (Pannevelles) sont inclus dans le périmètre de la ZPPAUP, pour leur rôle dans le paysage.



La déviation RD 619, traverse la zone d'activité en offrant des vues singulières et privilégiées sur Saint Quiriace et la Tour César



3 séquences de vues sur la Ville Haute depuis la RD 619

## II.1Fc – Les portes de la ville - Portes d'hier et d'aujourd'hui

Localisation des portes et aspects au XVIII<sup>e</sup> siècle ( d'après leur représentations réalisées au XVIII<sup>e</sup> siècle )



L'accès à la cité médiévale, ceinturée par ces remparts était assuré par des portes et des ponts qui permettaient de franchir les larges fossés mis en œuvre pour assurer la défense de la Ville.

A l'exception des portes sur le Plateau Briard, en Ville Haute ( porte Saint Jean et porte de Jouy) préservées à l'état de ruines et reconstruites , et celles détruites dans le cadre de la mise en œuvre du promenoir d'Aligre, ces portes ont toutes disparues tardivement .

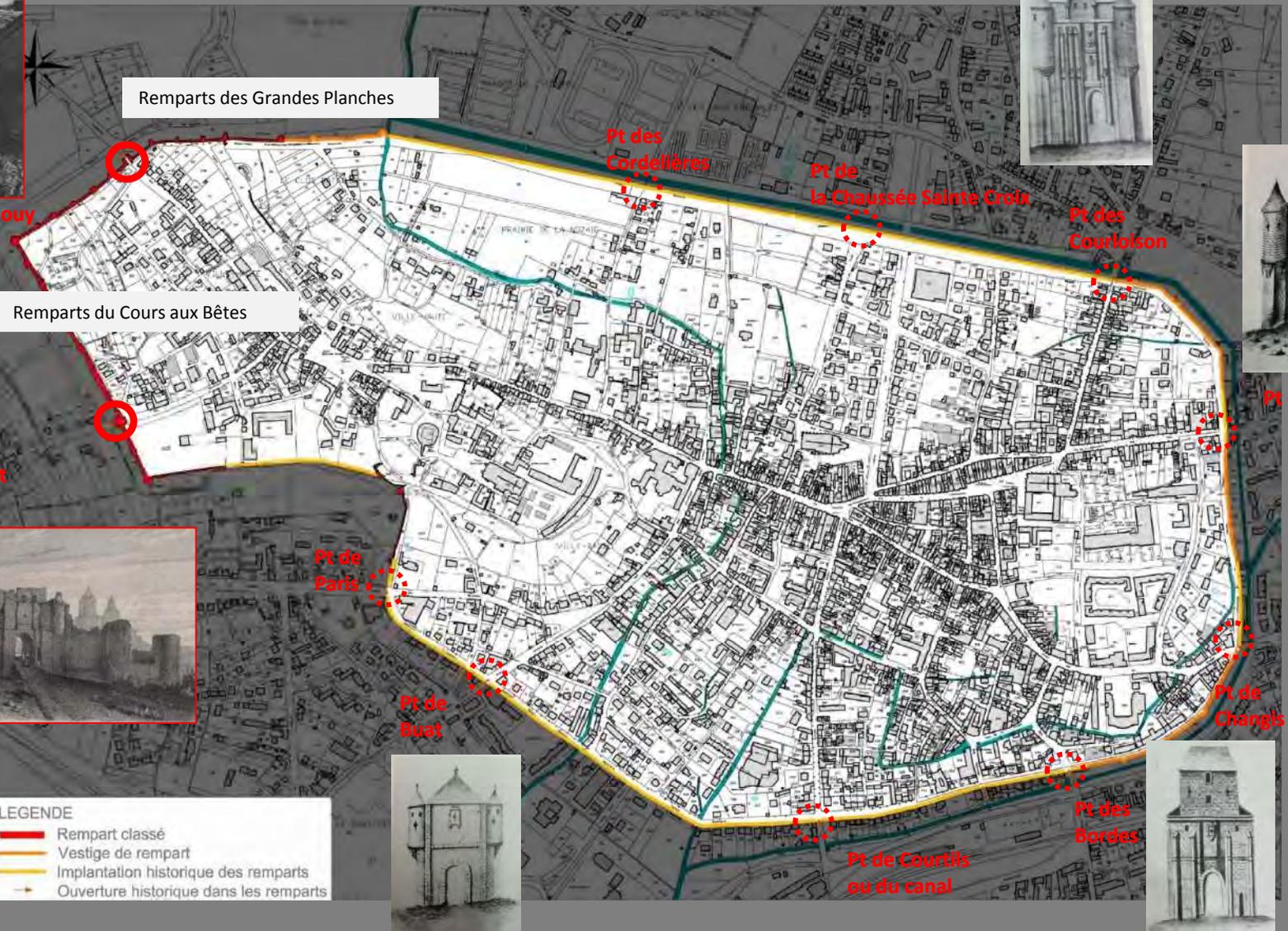
Malgré leur obsolescence en terme défensif, elles ont été préservées assez longtemps comme l'ensemble du dispositif de fortification , pour leur utilité dans le prélèvement de l'octroi.



LEGENDE	
	Rempart classé
	Vestige de rempart
	Implantation historique des remparts
	Ouverture historique dans les remparts

 Porte existante 2015

 Porte disparue





# Les portes d'aujourd'hui - Les entrées dans la ville intramuros

## Localisation des anciennes portes et état actuel

L'entrée dans la Ville intra muros est aujourd'hui caractérisée :

- Par les portes médiévales préservées à l'Ouest ( Porte de Saint Jean et porte de Jouy) ;
- Par le franchissement de la Fausse Rivière, à l'Est, de la porte de Courloison à la Porte de Courtils, avec des ponts. A l'exception des piliers de la porte de Courloison, aucun autre élément architectural, urbain ou paysager ne permet d'appréhender le seuil symbolique et historique franchit ;
- Par l'absence de traitement quelconque porte de Buat et porte de Paris, au Sud Ouest, cette dernière constituant pourtant un des principaux axes d'accès à la Ville Basse.

Tous ces passages croisent théoriquement les allées plantées qui ceinturent la ville et qui pourraient participer à la qualification des entrées de ville. Mais souvent, ces alignements ne sont pas marqués au niveau des croisements ( retrait du départ des allées).

Le nord de la cité intra muros est dépourvu de voies d'accès majeure et est caractérisé par la présence de cheminements et accès piétons : le franchissement du boulevard d'Aligre est assuré par une série de passerelles. Les murs et constructions situés au-delà, au niveau de la deuxième couronne, en créant un resserrement, donnent un effet de porte.

Les entrées dans la ville intra muros ne font pas aujourd'hui l'objet d'un aménagement susceptible de valoriser ces seuils, valorisation qui contribuerait à la qualification de l'ensemble de la ville basse.



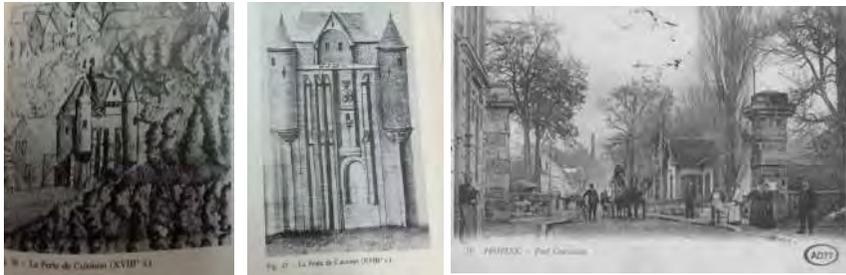
## Traitement actuel des portes

- Portes médiévales
- Ponts
- Aucun traitement de « porte »
- Effet « porte » de la deuxième couronne

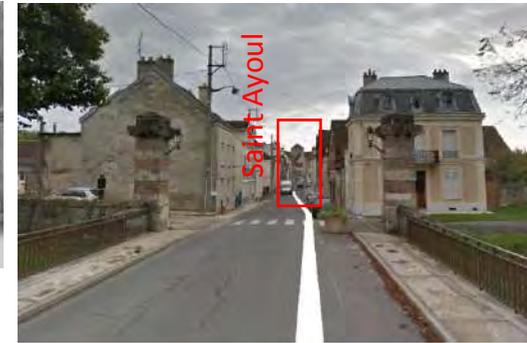
**Porte de Couloison ou Culoison / rue Courloison**

Les entrées de la ville intra muros, ont conservé, pour certaines, des vues sur les monuments emblématiques de la ville ( Basse ou Haute) comme :

- ❑ Saint Ayoul, rue Courloison,
- ❑ Le beffroi de Notre Dame du Val, Avenue de la Libération,
- ❑ Saint Quiriace Porte des Courtils.



La rue Courloison, dans l'axe de l'ancienne porte, met en perspective le Clocher de Saint Ayoul.



Saint Ayoul

**Porte de Troyes / Avenue de la Libération**



Avenue de la Libération, comme par le passé avec la Porte de Troyes, le beffroi de Notre Dame du Val marque la perspective.



Tour Notre Dame du Val

**Porte des Bordes**



La gravure du XVIIIe siècle Porte des Bordes laisse supposer que le clocher de l'église Sainte Croix était alors visible des abords de la Fausse Rivière.

**Porte des Courtils ou du canal**



Saint Quiriace

Saint Quiriace est visible au loin de la rue Aristide Briand, au niveau du pont sur la Fausse Rivière. Elle qualifie par sa présence cet accès à la ville Intra muros.

Plus loin, la rue s'axe sur l'église Sainte Croix, et permet de dégager des perspectives sur son clocher.



Clocher église Saint Croix



## La Porte de Paris - le seuil de la ville intramuros aujourd'hui imperceptible



L'ancienne porte médiévale - Gravures des XVII et XVIIIe siècles



Avenue du Général de Gaulle, à l'approche du seuil de la cité médiévale.



Chemin de la Montagne du Bourreau



Chemin de la Montagne du Bourreau

Boulevard Gambetta

Avenue du Général de Gaulle



Boulevard Gambetta



Boulevard Gambetta

L'accès aujourd'hui au pôle de vie de Provins, en provenance du nord Ouest et notamment de Paris s'effectue par l'avenue du Général de Gaulle.

Cette avenue, axe d'accès majeur, est caractérisée :

- par un alignement continu de tilleuls taillés en rideau,
  - par des vues sur la silhouette de Saint Quiriace,
- Ces caractéristiques participent à la qualification de l'entrée de ville.

Cette avenue croise le tracé de l'enceinte historique médiévale et ses dispositifs d'accompagnements - qui définissaient les limites de la cité intramuros - transformés au XVIIIe siècle en boulevards plantés, et qui composent aujourd'hui la ceinture verte de Provins. La perception de ces alignements de tilleuls est altérée par les constructions aux abords qui l'occulent ou perturbent cette perception.

Sur la gauche, au droit de la Tour du Bourreau, les vestiges des remparts sont toujours en place mais occultés et noyés dans le dispositif de clôture de la parcelle à l'angle de l'avenue et du Chemin de la Montagne du Bourreau.

Au XVIIIe siècle, ce seuil semble avoir été marqué notamment par de grands piliers aujourd'hui disparus.

La configuration actuelle ne permet pas de percevoir les caractéristiques historiques et urbaines du site.

## Porte de Buat - Entrée de ville par la route de Bray ( D403 ) /



La route de Bray constitue une des entrées importantes de la ville de Provins y compris pour les bus. Le passage dans le périmètre de la ville intra muros est impossible aujourd'hui à appréhender, d'autant que les alignements qui accompagnent le tracé des remparts sont interrompus plusieurs mètres avant le croisement.

La « porte », intersection des routes de Bray, et boulevards Gambetta et G. Chomton, est aujourd'hui marquée par la présence sur 3 des angles de ce carrefour de petits bâtiments d'activités qui la qualifient peu. Une des activités occupe une parcelle triangulaire .

Cet espace bénéficie de vues vers Saint Quiriace et la Tour César.



Un îlot de petits bâtiments d'activités



## II.1Fd - Porte Saint Jean : l'accès à la « Cité Médiévale » (1/3)



### Un parcours d'accès principal

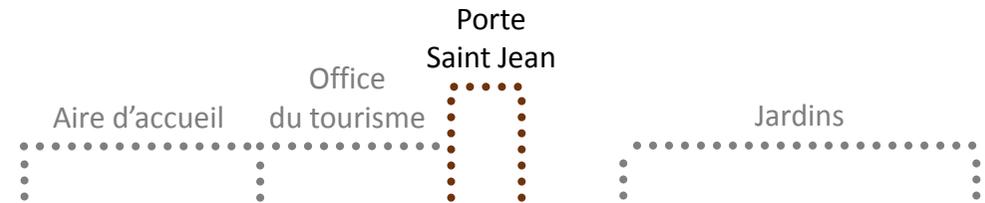
La porte Saint Jean s'inscrit dans la continuité des axes d'entrée Ouest du territoire (D231 et D619, notamment en provenance de Paris). L'accès à la porte, par le chemin de Villecran vient ainsi prolonger un parcours offrant des séquences paysagères d'une grande qualité.

Cette porte constitue le principal accès à la Cité Médiévale, et l'ensemble de l'accueil des visiteurs a été organisé, concentré, à ses abords.

La ville a ainsi mis en œuvre au début des années 2010 l'aire d'accueil de Villecran, à moins de 50 m du rond point d'entrée de ville ( D 231 et D619) avec l'aménagement d'une Maison du Visiteur ( office du tourisme et boutique), d'une halle couverte de 400 m<sup>2</sup> destinée aux scolaires et familles, des sanitaires, une aire de jeux, et différentes aires de stationnement (véhicules privés, autocars, motos). Des constructions ont été réhabilitées, restructurées et agrandies (verrière) et l'ensemble est accompagné de différents aménagements paysagers de qualité.



Chemin de Villecran



Chemin de Villecran

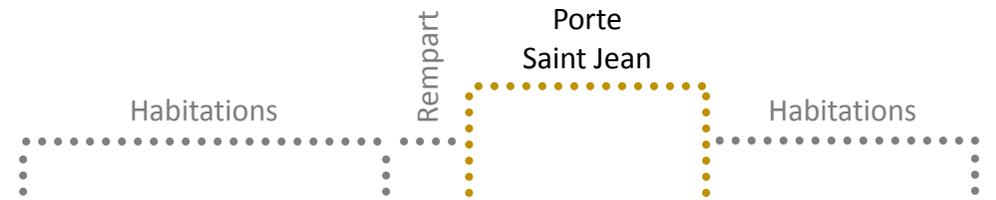
Parcours d'accès à la porte Saint Jean (2/3)



Vue du Chemin de Villecran, par delà la parcelle agricole A



Chemin de Villecran



Vieux chemin de Paris

Chemin de Villecran

Parcours d'accès à la porte Saint Jean (3/3)

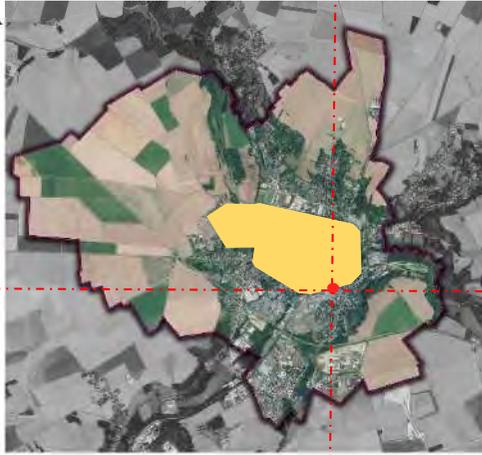


Vieux Chemin de Paris



Vieux Chemin de Paris

## II.1Fe – Entrée de ville par la Gare de Provins



La gare de Provins, Avenue Jean Jaurès, aux portes de la ville intra muros. La gare ne bénéficie sur cet axe d'aucune vue sur un monument emblématique de la Ville qui pourrait constituer une invitation à la ballade .



La rue Aristide Briand (Porte des Courtils)



La passerelle dans l'axe de la rue Hégésippe Moreau



Le pôle multimodal face aux meulères de La Fausse Rivière



La rue des Bordes (Porte des Bordes)



La gare accueille 610 usagers /jours soit environ 222 650 voyageurs dans l'année (données 2011). Depuis 2007, la ligne Paris-Provins a bénéficié d'un renforcement important de sa desserte pour améliorer le tourisme et inciter les touristes à emprunter les transports en commun. Un bus les conduit directement dans la Cité Médiévale. La gare et ses abords constituent l'entrée de ville pour ses milliers d'usagers auxquels s'ajoutent ceux utilisant exclusivement les bus.



L'accès au centre ville n'est pas direct, les projets d'axes envisagés à la fin du 19<sup>e</sup> siècle n'ayant pas été mis en œuvre. Le trajet Gare / Hôtel de Ville par la rue Aristide Briand est d'environ 900m, 720 m via la passerelle. Les déplacements piétons n'ont pas fait l'objet d'aménagements spécifiques : l'accès à la ville par la passerelle est dévalorisé par le traitement de ses abords et la présence du poteau électrique.

Aucun élément ne permet de comprendre le caractère historique et patrimonial des abords directs de la ville et notamment de sa structure médiévale ( présence d'une fortification, de fossés, ...). Seul un panneau « cité médiévale » devant la passerelle indique la direction. Aux abords des autres axes les panneaux indiquent « Provins –Centre ».

Les visiteurs ne sont pas invités à découvrir la Ville Basse malgré sa proximité, et la possibilité de valoriser les parcours (exemple – vues de la Rue du Marais).



La route de Champbenoist qui longe le sud de la gare et ses aménagements connexes ( aire de stationnement) est située dans la pente du coteau qui borde la vallée dans laquelle la Ville Basse et implantée.

Elle surplombe le niveau de la gare et permet de voir au loin Saint Quiriace.

Aucun traitement paysager n'accompagne à ce jour :

- L'aménagement de l'aire de stationnement de 155 places au sud des voies,
- les installations SNCF de part et d'autre des voies.



*Avenue Jean Jaurès . Les installations SNCF sont dépourvues de tout accompagnement susceptible de favoriser l'intégration du site dans son environnement paysager et patrimonial. La présence de l'alignement de platane et de la haie basse permet de réduire l'impact paysager de ces installations, en covisibilité direct avec la ville patrimoniale.*



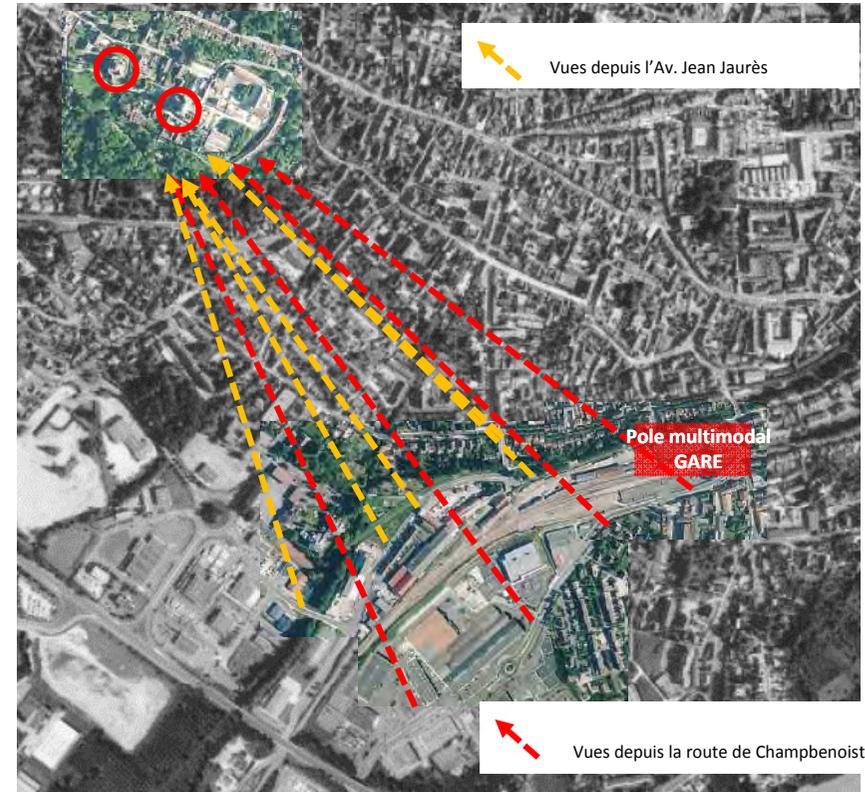
*Route de Champbenoist – Derrière la Gare de Provins et son aire de stationnement caractérisée par une absence totale de traitement paysager et un point de vue sur Saint Quiriace.*



### Vues sur Saint Quiriace et Tour César depuis le secteur gare

Ces monuments emblématiques sont visibles depuis différents points du secteur Gare :

Au sud de la voie ferrée, celle-ci peut être aperçue de la zone d'activités commerciales (route de Champbenoist, avenue de la Voulzie), au nord des espaces en friche et jardins familiaux, rue du Canal.



Avenue de la Voulzie



Route de Champbenoist (D1E)

## II.1G Points de vues remarquables dans la Cité intra muros *Vue panoramique de la Tour César*

### *Vue panoramique de la Tour César – vue 360° \**

*vers l'Ouest, la place du Châtel,  
l'urbanisation contenue dans les remparts de la Ville Haute et le plateau agricole*

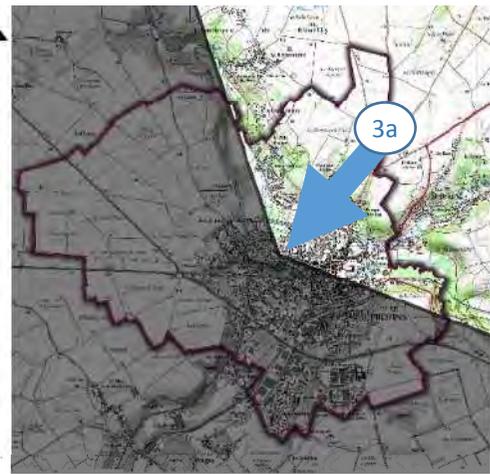


*vers l'Est, Saint Quiriace,  
l'urbanisation de la « tête de l'éperon », et au loin la Ville Basse et les coteaux urbanisés  
jusqu'aux massifs boisés.*



\* accessible au public lors de visites

*De la Ville Haute vers la Ville Basse : depuis la rue du Collège (1), vers le Nord Est*



- Les Coudoux
- Ruelle d'Enfer
- La Manière au Piat
- Couvent des Cordelières
- Centre aquatique
- Eglise Sainte-Croix
- Hôtel Dieu



**Depuis la rue du Collège (3a)**



**De la Ville Haute vers la Ville Basse : Vue emblématique depuis la rue du Collège (2), vers le Sud Est**

Les Eparmailles

Eglise Saint-Ayoul

Eglise Sainte-Croix

Hôtel Dieu

Crête boisée

Les Massonnes

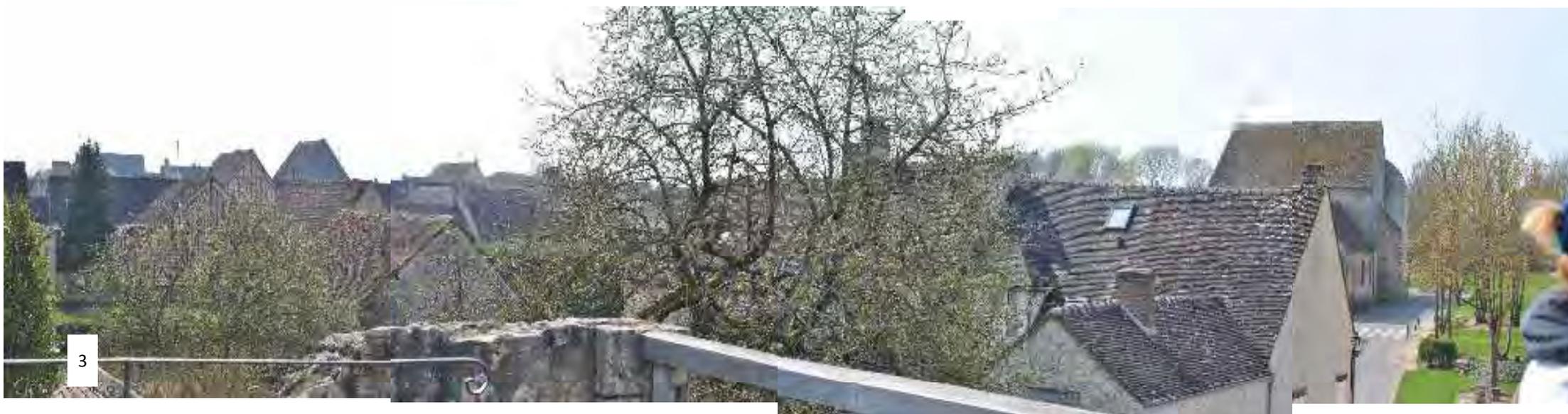
Lycée Thibault  
de Champagne



Cartes postales du début du XXe siècle



*Vue de la Porte de Jouy sur la Cité Médiévale*



## Points de vues et belvédères privilégiés vers les plateaux agricoles ou la vallée



Vue panoramique depuis la tour Nord de la Porte de Jouy (a) : Les plateaux agricoles de part et d'autre de la Vallée du Durteint, vers l'Ouest (vue 1), la Cité médiévale vers l'Est (vues 2 et 3).



Porte de Jouy

a

Limites de la cité médiévale et des faubourgs, les remparts constituent sur 2 grandes séquences Ouest et Nord Ouest, la limite de l'urbanisation. Ils bordent alors les plateaux agricoles ou la Vallée, offrant aux promeneurs ou visiteurs une fenêtre vers le grand paysage.

Différents aménagements ont ainsi d'ores et déjà été réalisés pour valoriser ces vues, notamment par la mise en place d'un accès sécurisé aux tours qui bordent la Porte de Jouy, offrant ainsi un point de vue vers l'horizon.

Les promeneurs ou visiteurs bénéficient ainsi d'une proximité, au travers d'une ballade urbaine sur les boulevards, ou de la vue offerte du sommet des tours de la Porte de Jouy, à leur environnement agricole et paysager direct. Provins entretient et valorise ainsi un lien avec son milieu rural et naturel.

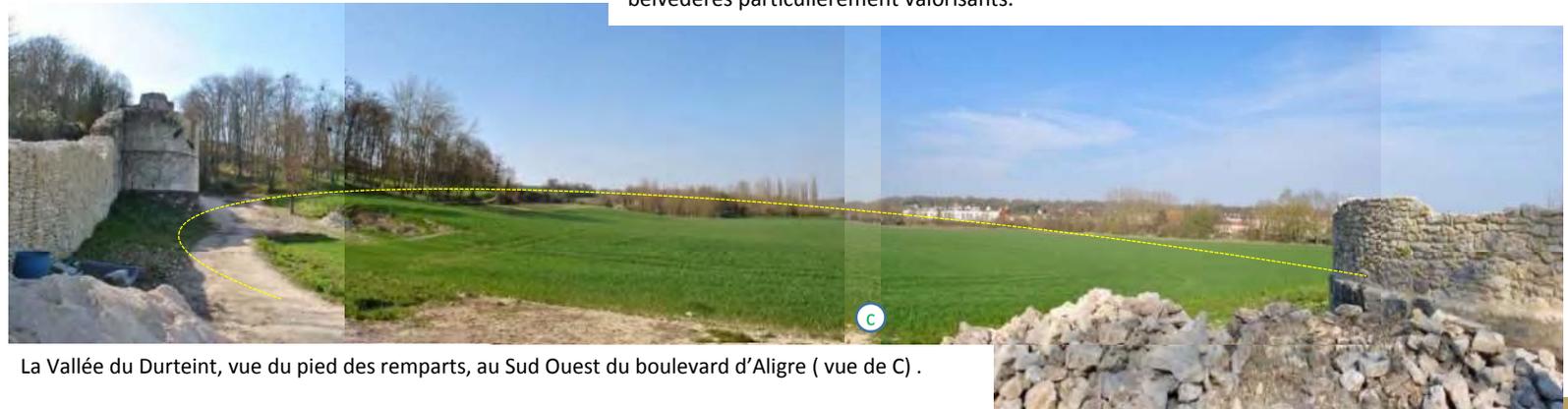
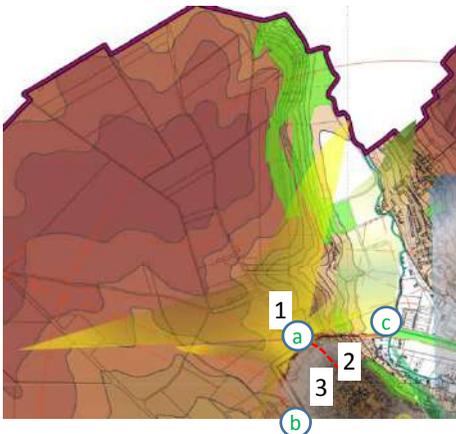
Du haut des tours accessibles qui encadrent la Porte de Jouy, mais aussi de certaines séquences du chemin de ronde des remparts, la vue porte sur 360 degrés : au loin vers les soubresauts des plateaux vers l'Ouest, à l'Est vers les toits de la cité médiévale. Les tours constituent des belvédères particulièrement valorisants.



b



Vues vers les plateaux agricoles du boulevard Saint Jean vers l'Est (vue de b).



La Vallée du Durteint, vue du pied des remparts, au Sud Ouest du boulevard d'Aligre (vue de C).

*De la Ville Haute vers les plateaux agricoles de part et d'autre de la vallée du Durteint - Vue Panoramique de la Porte de Jouy*

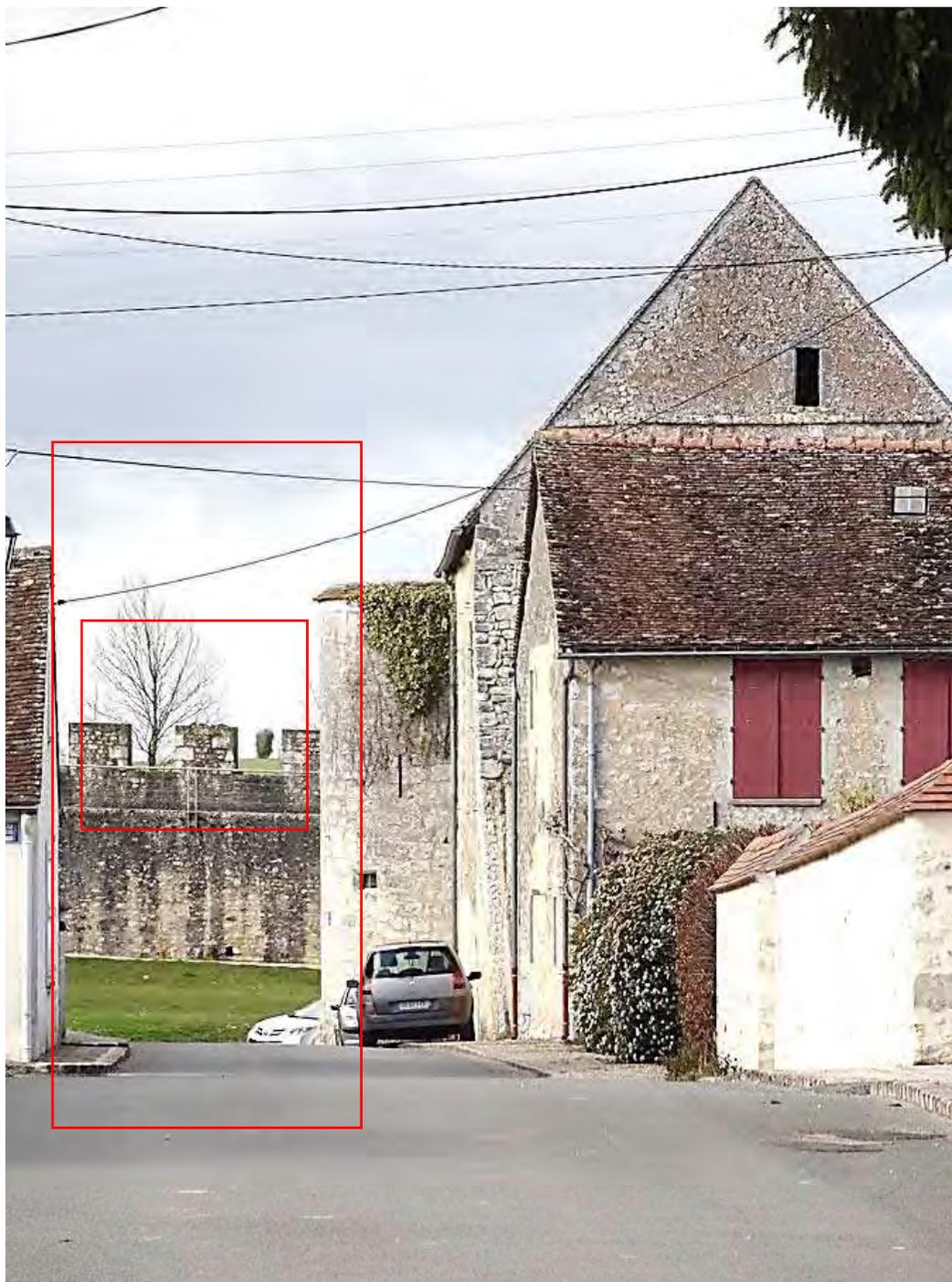


*De la Ville Basse vers la vallée du Durteint - Vue de l'extrémité Ouest du boulevard d'Aligre, au droit des vestiges des remparts*



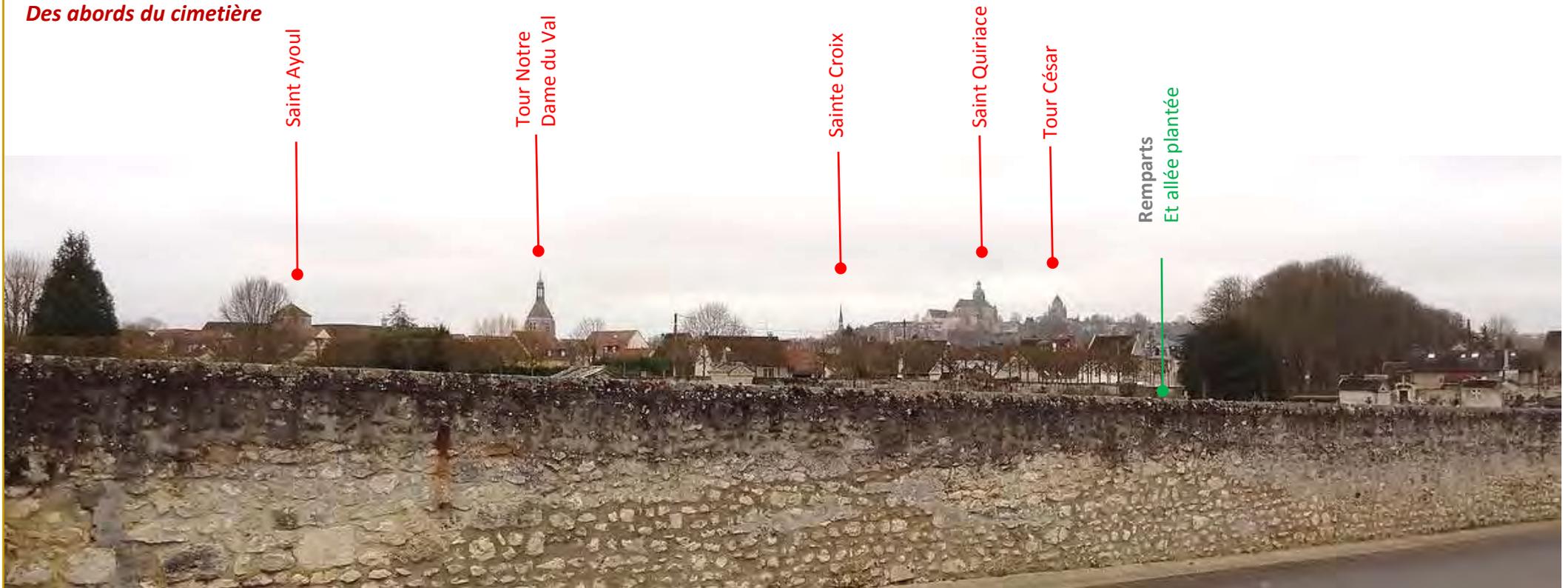


*De la rue vers l'espace agricole*



## II.1H Vues panoramiques urbaines

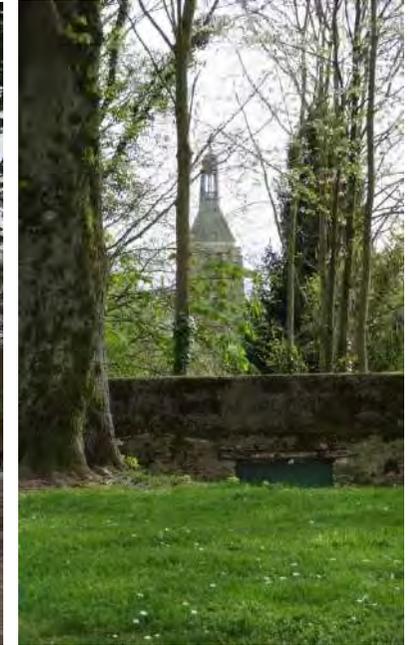
*Des abords du cimetière*



Vues sur l'ensemble des monuments de Provins - depuis la rue de Barlay, au nord du cimetière

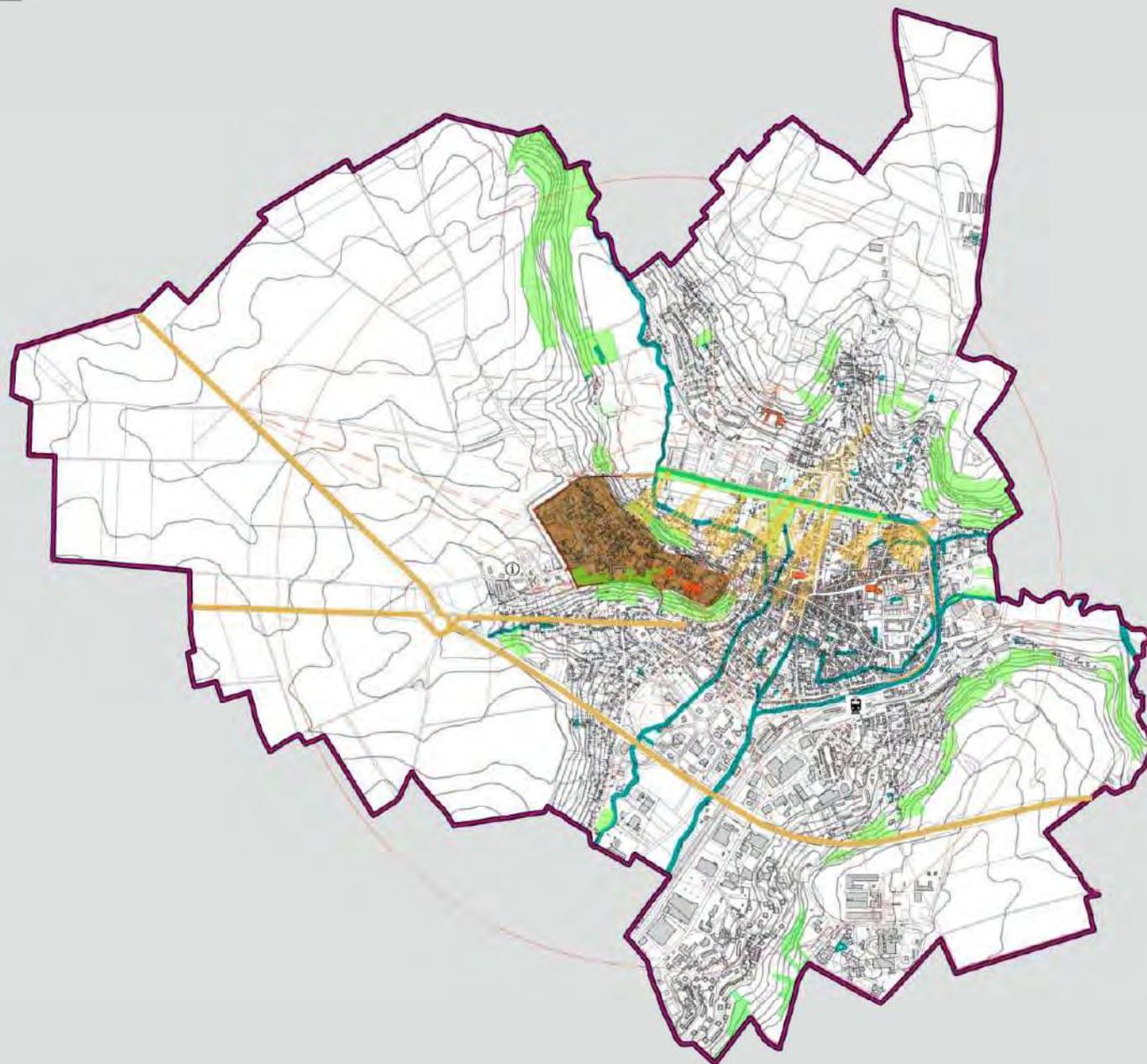


## Du « Podium Aligre »

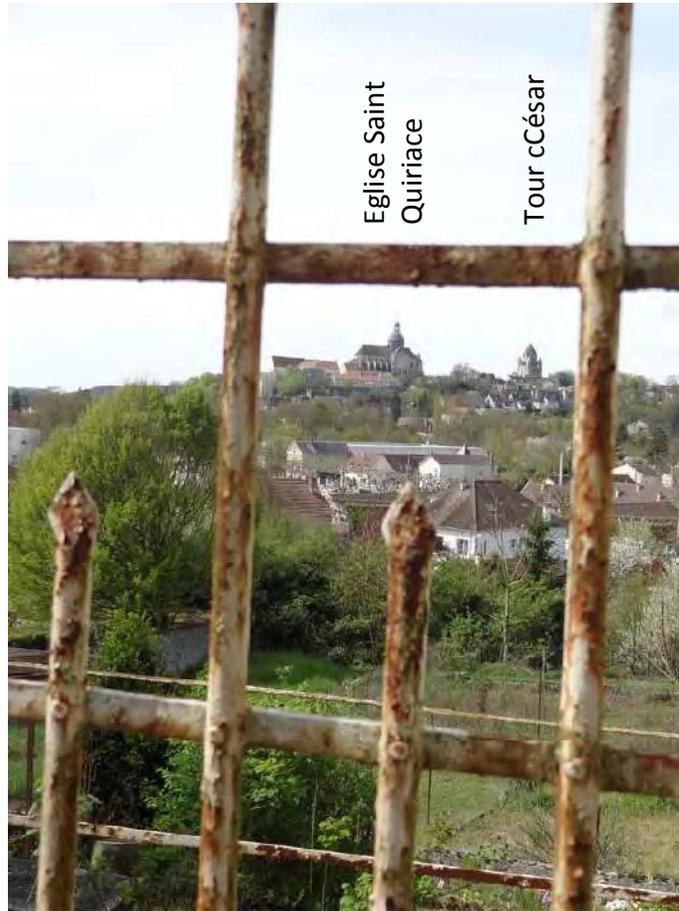




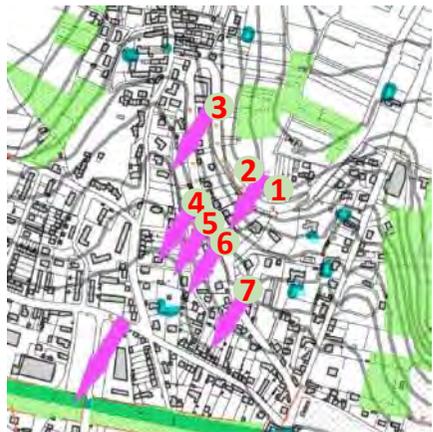
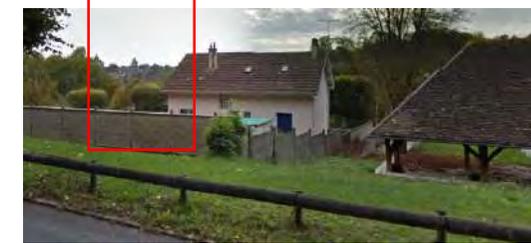
# Les vues panoramiques urbaines



## II.11 Percées visuelles



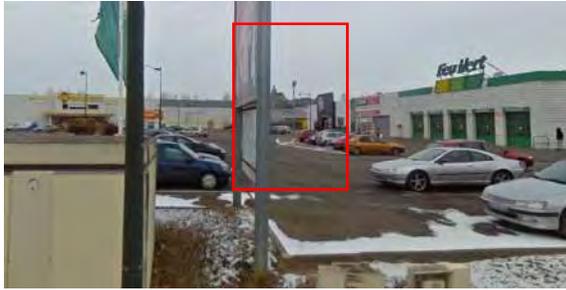
Avenue de la Ferté



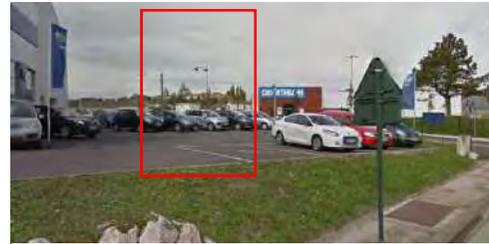
Depuis la route de la Ferté ( les hautes pintes)  
(Hameau de la Fontaine Riante )



Percées visuelles - Points de vues Sud



Avenue de la Vouizie



Route de Champbenoist (D1E)



Route de Champbenoist – Derrière la Gare de Provins

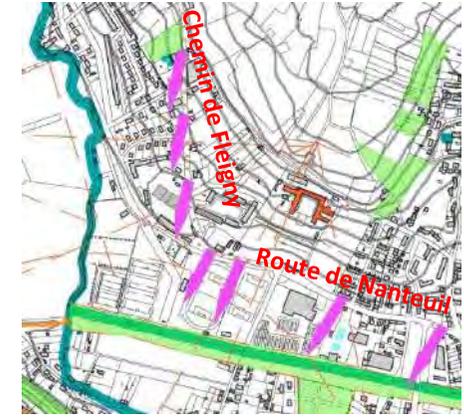


Intersection Avenue du Maréchal De Lattre de Tassigny / Rue d'Esternay

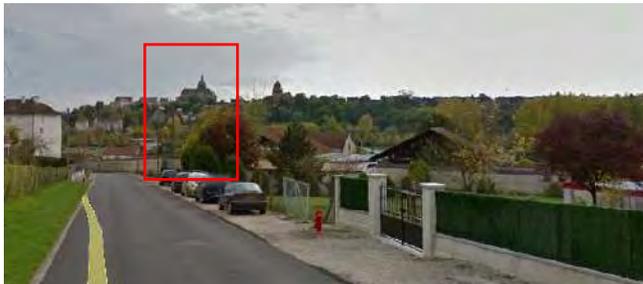
*Percées visuelles – points de vues Nord - depuis la route de Nanteuil et le chemin de Fleigny*



Route de Nanteuil –Place du 29<sup>e</sup> Dragon / Commissariat de Police



Route de Nanteuil

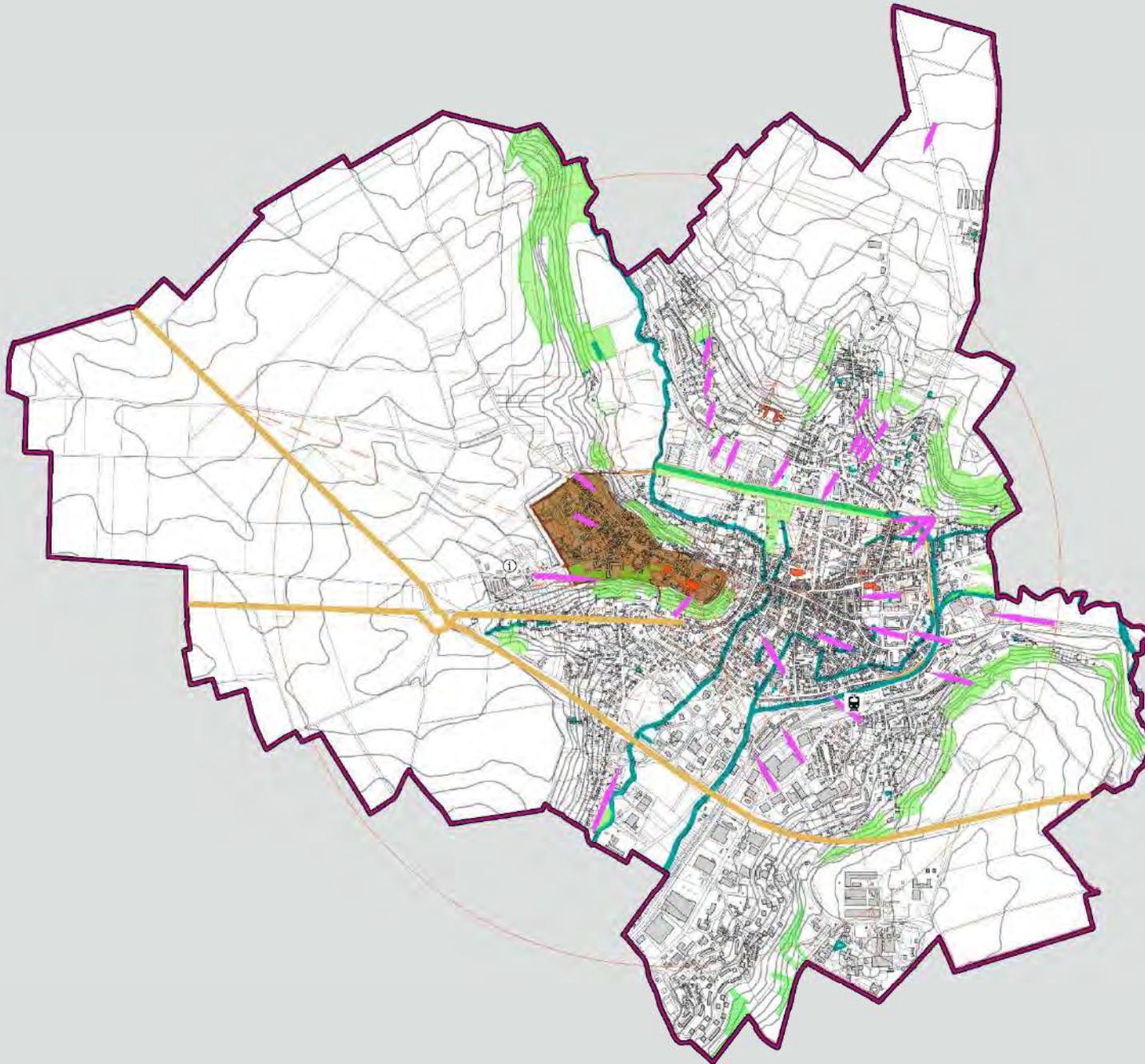


Chemin de Fleigny



## Percées visuelles urbaines

N



La Tour César et/ou le dôme (ou la silhouette) de Saint Quiriace sont de part les caractéristiques du relief de Provins perceptibles depuis de nombreux points des faubourgs de la Ville.

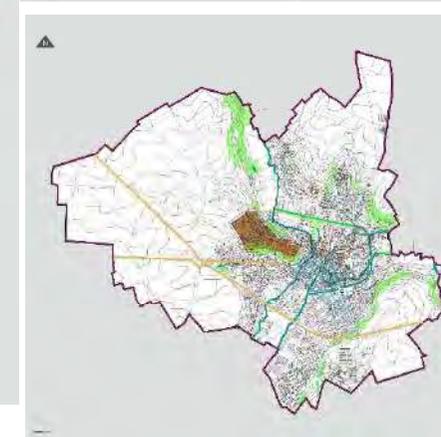
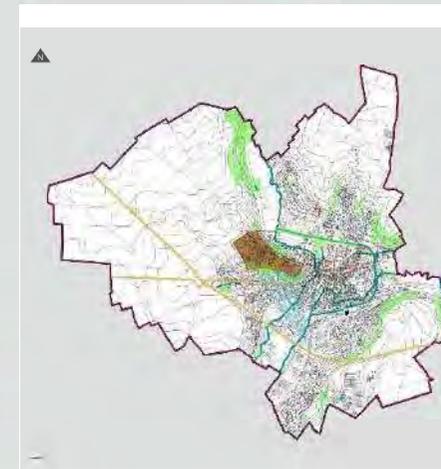
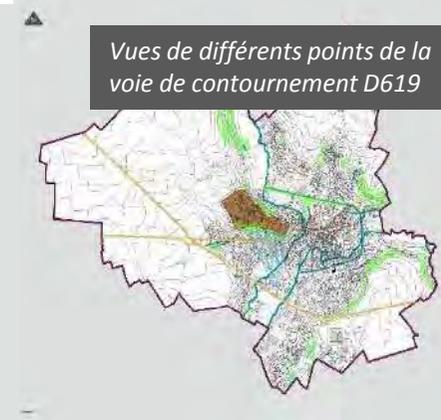
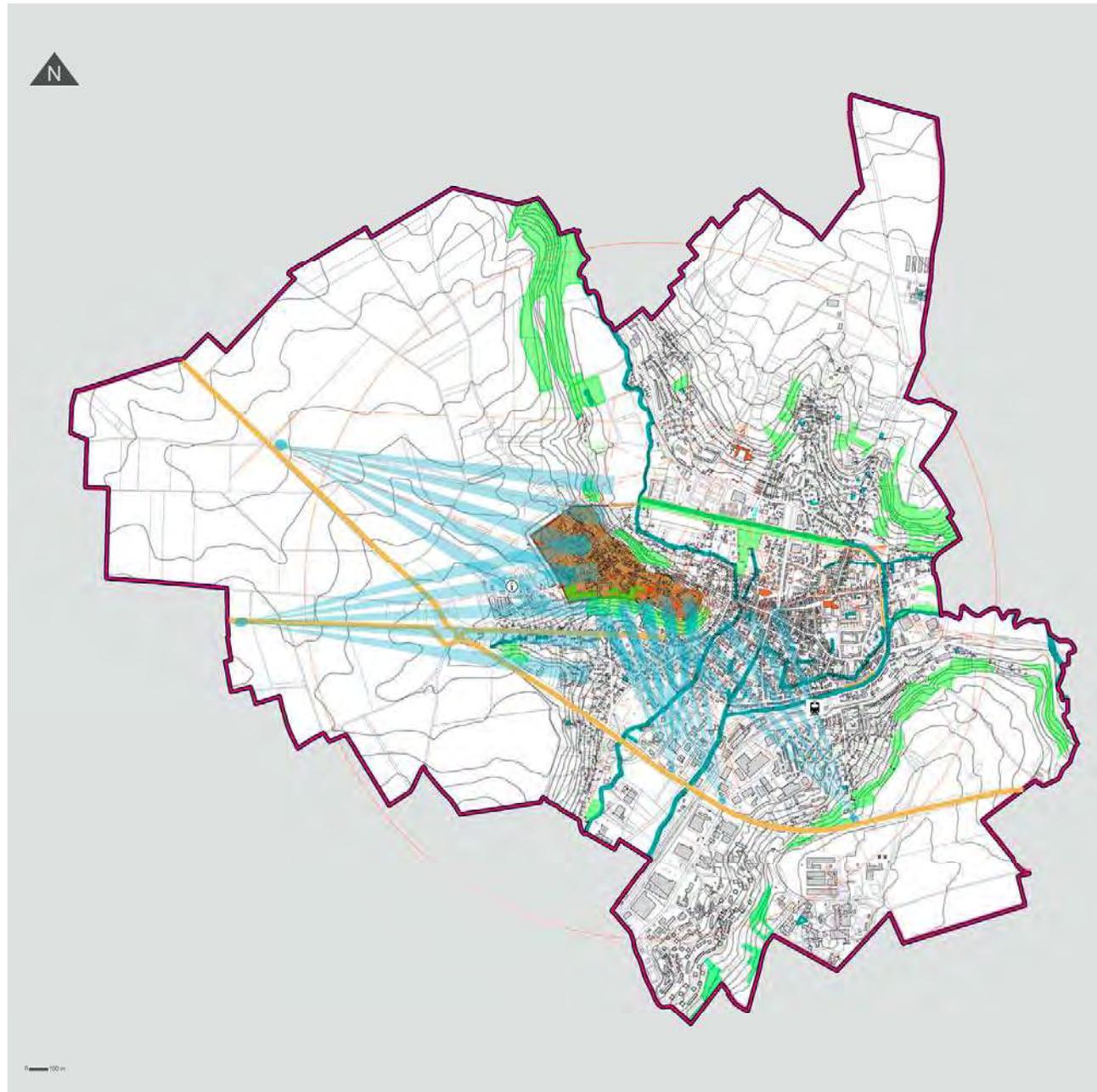
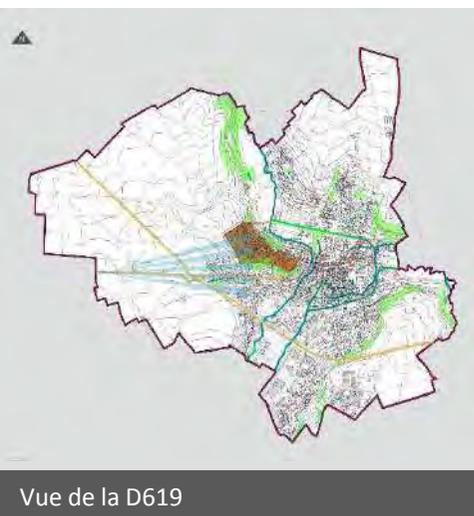
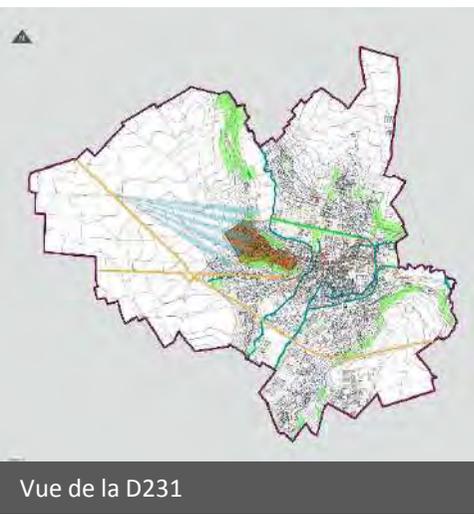
Ils sont aussi visibles de quelques points de la Cité intra muros (Rue des Marais, boulevards Gambetta et Gilbert Chomton, ...).

Ils apparaissent comme omniprésents dans le paysage urbain.

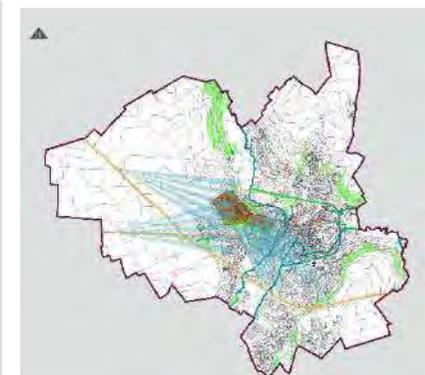
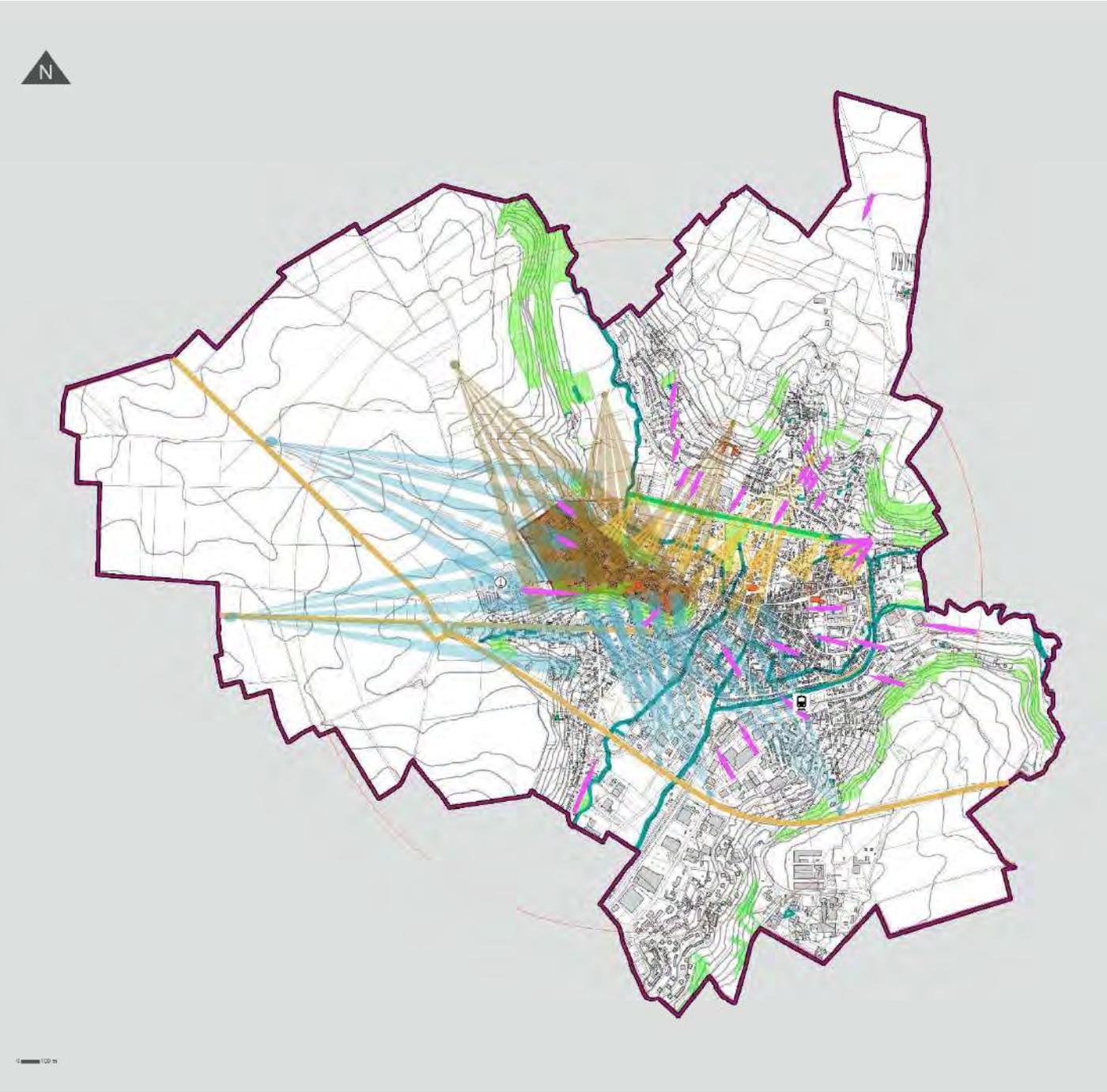
Cette carte indicative illustre cette omniprésence, sans constituer un relevé exhaustif des points de vue.

## II.1J Synthèse des points de vues

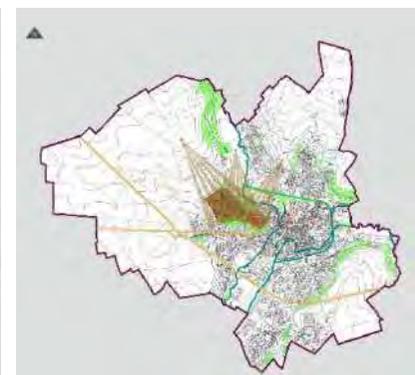
### Rappel des vues panoramiques depuis les voies d'accès majeures



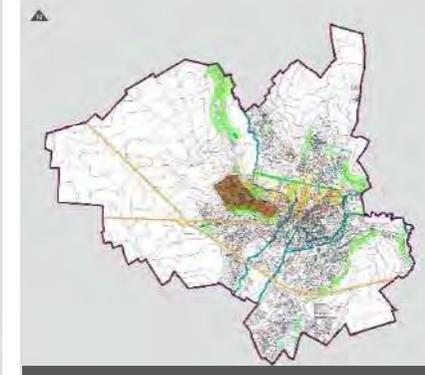
Synthèse des points de vues sur Saint Quiriace et Tour César, et vues emblématiques à caractère panoramique



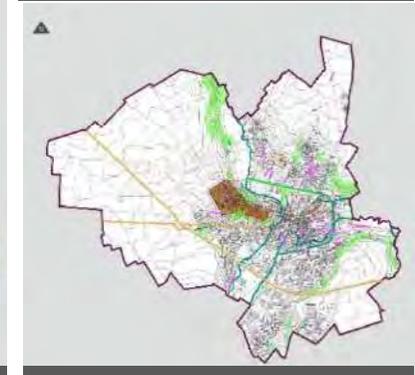
depuis les voies d'accès majeures



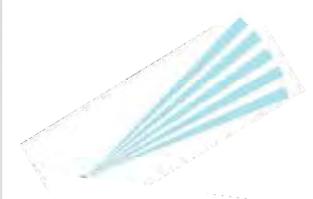
depuis les espaces agricoles



Les vues panoramiques urbaines



Percées visuelles urbaines



Les vues panoramiques depuis les voies d'accès majeures



Les vues panoramiques depuis les espaces agricoles



Les vues panoramiques urbaines



Percées visuelles urbaines